



Troisième séance

Mercredi 8 juin 2011, 10 h 30

Présidence de M. Nkili

PREMIER ET DEUXIÈME RAPPORTS DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS: PRÉSENTATION DES RAPPORTS DONT LA CONFÉRENCE PREND ACTE

Le PRÉSIDENT

Nous allons commencer nos travaux par la présentation des deux premiers rapports de la Commission de vérification des pouvoirs, qui figurent respectivement dans les *Comptes rendus provisoires* n^{os} 5B et 5C. Veuillez noter que le premier rapport a été adopté le 4 juin et le deuxième le 6 juin à 14 heures. Ces rapports ne peuvent donc pas tenir compte des changements intervenus dans la situation des délégations depuis leur adoption. Ces changements seront traités, le cas échéant, dans les prochains rapports.

La Conférence internationale du Travail est simplement appelée à prendre acte de ces rapports.

(La Conférence prend acte des rapports.)

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le PRÉSIDENT

Nous allons poursuivre avec la présentation du rapport du Président du Conseil d'administration à la Conférence pour l'année 2010-11. Ce rapport est publié dans le *Compte rendu provisoire* n^o 1.

Après la présentation du Président du Conseil d'administration, l'ambassadeur Matjila, je donnerai la parole aux représentants des groupes des employeurs et des travailleurs et nous ouvrirons la discussion générale sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original anglais: M. MATJILA (Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport du Président du Conseil d'administration pour la période 2010-11. Ce rapport est publié dans le *Compte rendu provisoire* n^o 1.

Je ne vais pas vous rendre compte point par point des activités du Conseil d'administration pour cette période, car le rapport contient déjà un résumé des travaux entrepris pendant l'année écoulée. De plus, j'ai pris la présidence du Conseil d'administration en mars, la présidence ayant été assumée au début par l'ambassadeur de Tunisie. L'honneur d'assumer la présidence du Conseil m'est échu à mi-mandat quand le groupe des ambassadeurs africains à Genève a demandé qu'un nouveau candidat originaire

d'un autre pays d'Afrique soit désigné pour assumer le reste du mandat.

Je vais néanmoins m'efforcer de souligner les faits les plus importants pendant toute la période couverte par le rapport.

S'agissant de la résolution concernant la discussion récurrente sur l'emploi, adoptée à la 99^e session du Conseil d'administration, le Conseil s'est acquitté de son mandat de contrôle et d'orientation des travaux de la dernière session de la Conférence en ayant une discussion très complète sur le suivi de cette résolution.

Ce suivi est guidé par quatre objectifs: premièrement, renforcer les activités en cours dans le domaine de la promotion de l'emploi; deuxièmement, répondre aux nouvelles priorités, et élargir notamment le champ des activités consacrées au cadre macroéconomique favorable à l'emploi et aux questions relatives au commerce et à l'investissement; troisièmement, promouvoir une meilleure cohérence entre les politiques économiques, financières, sociales et de l'emploi aux niveaux national et international; quatrièmement, modifier les méthodes de travail dans le sens d'une plus grande efficacité et d'une meilleure intégration des activités de soutien.

Le Conseil d'administration a tenu une discussion très complète et très riche sur ce sujet qui, bien sûr, englobait des aspects de la réponse de l'Organisation à la crise, l'application continue de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable ainsi que la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi. Le Conseil d'administration a approuvé l'approche proposée par le Bureau.

S'agissant de la recommandation (n^o 200) sur le VIH et le sida, 2010, vous vous souvenez bien sûr que la Conférence a adopté cette recommandation l'année dernière. Le Conseil d'administration a examiné l'action de suivi menée par le Bureau sur cet instrument et a reçu un rapport sur le plan d'action mondial en vue de promouvoir l'application de la recommandation. Le Conseil d'administration a appris que le Bureau avait élaboré un plan de travail détaillé fondé sur le plan d'action mondial et qu'il est en train de mettre au point un budget pour assurer pleinement sa mise en œuvre. Le Conseil d'administration, une fois encore, a noté que l'OIT, grâce à ses contacts directs avec les acteurs réels de l'économie et les lieux de travail partout dans le monde, est dans une position unique pour favoriser l'amélioration de la vie de ceux qui vivent et travaillent alors qu'ils souffrent du VIH et du sida.

S'agissant de la réponse de l'OIT à la crise, dans ses discussions le Conseil d'administration a noté que, bien que la reprise ait commencé dans certains pans de l'économie mondiale, elle varie beaucoup d'un secteur à l'autre et d'une région à l'autre et elle n'a pas engendré la croissance riche en emplois que visaient la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et le Pacte mondial sur l'emploi. Deux ans et demi après le début de la crise, il reste encore beaucoup à faire.

Naturellement, les aspects de la crise et la manière dont l'OIT pourrait agir au mieux pour en atténuer les effets négatifs ont été discutés dans de nombreuses instances du Conseil d'administration, et un grand débat s'est tenu à ce sujet en plénière du Conseil d'administration en novembre l'année dernière. Au cours de ce débat il a été noté que le Conseil d'administration a fait entendre avec force la voix de l'OIT au G20, ce dont on s'est réjoui, ainsi que du fait que le Pacte mondial pour l'emploi reste reconnu dans l'agenda du G20, avec un soutien au travail décent dans le cadre du programme de reprise.

Le Conseil d'administration a souligné que l'emploi devrait figurer au cœur de la reprise en tant qu'objectif macroéconomique essentiel. Il a observé avec intérêt la coopération multilatérale encourageante conduite par l'OIT avec l'ONU, le FMI et d'autres organisations, très nombreuses. Il a estimé que la cohérence des politiques entre les institutions multilatérales devrait être renforcée. En fait, il a estimé qu'il faudrait accorder plus d'importance à la cohérence des politiques aux niveaux national et mondial.

L'un des événements les plus intéressants pour le Conseil d'administration a été la visite, en novembre 2010, de M. Tayeb Louh, ministre du Travail de l'Algérie, qui a fait l'honneur au Conseil de présenter la réponse de son pays à la crise et notamment la forte promotion, assurée par son gouvernement, du dialogue social en tant que moyen de gérer les effets de la crise.

En mars 2011, à la suite des mouvements en faveur du changement qui ont eu lieu en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation a tenu des discussions sur le thème des défis et changements dans le monde arabe ainsi que sur la reprise après la crise. Le Conseil d'administration a vu que les exigences des peuples des pays arabes en matière de dignité, de droits, d'emplois et de justice sociale allaient tout à fait dans le même sens que l'Agenda du travail décent de l'OIT. Il a estimé que l'OIT devrait être un partenaire essentiel des démocraties émergentes dans la région et s'est réjoui de la réaffectation initiale de ressources à cette région, annoncée par le Directeur général. Il a demandé au Bureau de travailler plus étroitement avec les autres partenaires internationaux ainsi qu'avec les structures régionales et sous-régionales pour faire en sorte que la promotion du travail décent et le développement social fassent partie intégrante de la réponse internationale aux défis de la région.

S'agissant de la réforme du Conseil d'administration, au cours des deux années et demie écoulées, le Conseil d'administration a réexaminé son propre fonctionnement pour répondre au besoin d'une meilleure gouvernance de notre Organisation et pour la doter d'un organe exécutif mieux à même de traiter les problèmes auxquels est confronté le monde du travail au XXI^e siècle.

L'une des concrétisations les plus importantes du Conseil d'administration au cours de cette période a été l'adoption d'un paquet de réformes qui entrera en vigueur pour le nouveau Conseil d'administration élu lundi dernier. Je ne vais pas décrire ici le paquet de réformes parce qu'il en existe une brève description dans mon rapport, et vous avez davantage de documentation sur le site du Conseil d'administration. Je me bornerai à dire que cette réforme est un paquet équilibré qui reflète les vues de toutes les parties et qu'il est conforme à l'esprit de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008. Le Conseil d'administration, à sa session de juin, examinera les propositions préparées par le Bureau concernant des amendements au règlement du Conseil d'administration et d'autres textes pertinents pour donner effet au paquet de réformes sur le fonctionnement du Conseil d'administration. Cela complétera la procédure, mais le paquet de réformes prévoit également une période de suivi qui permettra d'introduire les éventuels ajustements nécessaires en novembre 2013.

Au passage, je tiens à saluer le président du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail, M^{me} Farani Azevêdo du Brésil, qui a remarquablement conduit les délibérations du groupe de travail et c'est à elle certainement que nous devons dans une large mesure le succès de ce projet de réformes. Le groupe de travail doit désormais s'attacher à l'amélioration du fonctionnement de la Conférence et des réunions régionales. Par conséquent les travaux continuent.

En ce qui concerne l'égalité entre hommes et femmes, vous savez que c'est l'une des valeurs essentielles de l'OIT et une question que le Conseil d'administration n'a pas cessé de surveiller étroitement cette année après les conclusions adoptées par la Conférence en 2009 sur le sujet et une mise à jour sur l'utilisation d'un audit participatif de genre pour évaluer les progrès accomplis en matière d'égalité. Le Conseil d'administration a également approuvé un projet de résolution concernant l'égalité entre hommes et femmes et l'utilisation d'un langage non sexiste dans les textes du BIT qui sera bientôt soumis à la Conférence pour adoption. Le projet de résolution est accompagné d'une note de l'éditeur sur un langage non sexiste qui sera annexée à la Constitution de l'OIT.

En ce qui concerne les normes internationales du travail, elles sont bien sûr une fonction essentielle de notre Organisation, et le Conseil d'administration s'est particulièrement attaché à l'application ou la promotion de plusieurs instruments importants. L'exécution par le gouvernement de la République de l'Union du Myanmar de la convention sur le travail forcé a été examinée aux sessions de novembre et de mars et des conclusions détaillées ont été rédigées par le bureau du Conseil d'administration à la suite des discussions.

Le Conseil a également reçu des rapports sur la préparation à l'entrée en vigueur de la convention du travail maritime, 2006, et sur les progrès accomplis concernant la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003.

Mon pays, l'Afrique du Sud, a été l'un des membres fondateurs de l'OIT et il a accompagné l'Organisation tout au long de son histoire, jusqu'à cette remarquable 100^e session de la Conférence internationale du Travail. L'Afrique du Sud est re-

connaissante à l'OIT pour toute l'aide technique qu'elle a reçue au fil des ans, et plus récemment dans le domaine du renforcement de son administration du travail, un thème qui fait également partie de l'ordre du jour de cette session. La délégation sud-africaine suit avec beaucoup d'attention les délibérations de la commission sur l'administration du travail. Plus tard, cette année, l'Afrique du Sud accueillera la douzième Réunion régionale africaine à Johannesburg et je vous assure que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour faire de cet événement un succès.

La raison pour laquelle je mentionne ces faits c'est qu'ils témoignent de la très haute estime dans laquelle la République sud-africaine tient l'Organisation internationale du Travail. Cela a été un honneur pour moi, et pour mon pays, de présider le Conseil d'administration et un honneur pour moi de m'adresser à la Conférence en cette 100^e session. Avant de conclure, je souhaite remercier le Directeur général de son soutien et de son orientation et aussi d'avoir si fermement défendu les principes pour lesquels se bat notre Organisation. Je remercie également mes partenaires au bureau du Conseil d'administration, M. Daniel Funes de Rioja et Sir Roy Trotman, pour leur expérience, leur sagesse et leur orientation. Sir Roy, le fils de la Barbade, le grand dirigeant des travailleurs, le grand internationaliste, a mis toute son énergie et sa sagesse au service de l'OIT et je lui souhaite bonne chance pour l'avenir. Je suis également très reconnaissant à l'égard du secrétariat qui a pris grand soin de moi au cours de ces derniers mois.

Au nom du gouvernement de l'Afrique du Sud, je réitère le soutien continu de mon pays à l'OIT, à ses principes, à sa vision et à ses valeurs.

C'est sur ces mots que je sou mets mon rapport à la Conférence et que je souhaite à chaque délégation ici présente de voir ses efforts couronnés de succès.

**RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL:
DISCUSSION**

*Original anglais: M. FUNES de RIOJA (Vice-président
employeur du Conseil d'administration du Bureau
international du Travail)*

Je dois dire au revoir au Président du Conseil d'administration et à mon homologue du groupe des travailleurs, M. Roy Trotman. Je tiens à exprimer, personnellement et au nom du groupe des employeurs, toute ma gratitude pour toutes ces années de collaboration.

C'est avec grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui au sujet du rapport du Directeur général à cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail, aussi bien en tant que Vice-président exécutif de l'Organisation internationale des employeurs qu'en qualité de vice-président employeur du Conseil d'administration.

Comme toujours, j'ai lu le rapport du Directeur général avec intérêt, mais vous ne serez pas surpris d'entendre que, si je partage certaines de ses préoccupations, j'ai un point de vue différent concernant l'analyse de la situation et quelques-unes de ses propositions d'action.

En fait, nous ne sommes pas aussi pessimistes que le rapport en ce qui concerne ces trente dernières années, et je vais m'expliquer.

On a assisté à des changements majeurs dans le monde, notamment en matière de création de ri-

chesses et d'atténuation de la pauvreté. La réalité, c'est que nous vivons dans un monde où les États-nations sont des plus divers, et ce pour des différentes raisons. Nous ne sommes pas tous les mêmes et ne pouvons pas l'être. Dire le contraire reviendrait à nier que nos sociétés sont différentes, à cause de l'histoire, la religion et les systèmes de croyance.

Comme je l'ai dit au sujet du budget-programme au nom du groupe des employeurs, cette Conférence est particulièrement importante, non seulement pour des raisons chronologiques et historiques, mais surtout parce que nous vivons dans un monde en pleine mutation, dans un monde qui a déjà muté. C'est là le défi que nous devons relever.

Ce n'est pas simplement vrai au niveau international, c'est aussi une réalité que nous vivons dans nos propres pays. La création d'emploi n'est pas simplement une question liée aux revendications et aux troubles sociaux, c'est aussi la condition *sine qua non* de la paix, du développement et de la justice. L'OIT a évidemment un rôle à jouer à cet égard. C'est pourquoi le groupe des employeurs réaffirme que promouvoir des entreprises durables dans le secteur privé, surtout les PME, en vue de créer des emplois est le meilleur moyen d'instaurer des sociétés inclusives.

Dans cette enceinte, nous sommes en mesure d'accompagner à ce processus en mettant en place un cadre d'action adéquat. Sur le plan politique, nous avons la Déclaration de 1998 sur les principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration sur la justice sociale de 2008 et le Pacte mondial pour l'emploi pour nous aider à relever le défi de l'emploi, qui est un enjeu pour nous tous.

Nous travaillons par ailleurs au sein d'un système multilatéral, et en particulier au sein du G20, pour promouvoir cet objectif. Il est évident que la coordination et la cohérence sont nécessaires, et nous appuyons les efforts menés dans ce sens par l'OIT sur une base tripartite au sein du Conseil d'administration et au niveau de la Conférence internationale du Travail.

En même temps, nous devons reconnaître également que les gouvernements ont un rôle légitime à jouer au niveau national, car ils sont les mieux placés pour apparier ressources et besoins, tâche qui fait partie intégrante de l'action gouvernementale. C'est au niveau national que les partenaires sociaux doivent continuer d'œuvrer avec les gouvernements en vue de renforcer les dispositifs démocratiques au moyen desquels les sociétés expriment leurs désirs et leurs aspirations.

N'ayant pas beaucoup de temps, je vais sans tarder passer à la manière dont les employeurs voient le BIT, que nous avons traitée dans un document intitulé *La vision des employeurs concernant l'OIT*. Je ne vais pas en exposer le contenu dans le détail, mais je vous en recommande la lecture.

Je me bornerai à aborder quelques points qui sont pertinents par rapport au rapport du Directeur général.

Premièrement, nous avons besoin d'une OIT qui soit une organisation-ressource pour ses mandants, qu'il s'agisse d'informations et de données mais aussi de coopération technique. Il importe plus que jamais de pouvoir compter sur une organisation rassembleuse de savoirs.

Deuxièmement, nous avons besoin d'une OIT neutre, qui respecte les responsabilités des gouvernements, des travailleurs, des employeurs, de ma-

nière à favoriser la création d'entreprises et d'emplois.

Troisièmement, nous avons besoin d'une OIT pour qui les divergences entre les Etats et les nations constituent non un problème mais une réalité. La gouvernance mondiale a ses limites et l'OIT doit le reconnaître en ce qui concerne sa propre mission. Il n'y a pas de solution toute faite. C'est pour cette raison que le BIT doit faire appel à des experts qui connaissent la réalité sur le terrain pour pouvoir aider les mandants à appliquer leur propre politique de développement.

Nous avons besoin d'une OIT objective, prête à répondre aux besoins de ses mandants. On parle beaucoup des normes internationales du travail, mais ce n'est pas simplement une course à la ratification; il faut encore avoir la volonté de remettre en question ses propres outils pour les adapter au monde moderne. S'il faut réviser les normes, il faut le faire ouvertement.

En tant que représentants du secteur privé, les employeurs veulent que leurs positions soient reconnues par l'Organisation et que celle-ci soit en mesure de comprendre en toute objectivité les réalités du commerce et de l'entreprise.

Nous avons besoin d'une OIT qui puisse s'exprimer dans les forums internationaux en tant qu'Organisation et non en tant que Bureau. Nous avons besoin de pouvoir nous reconnaître en elle, dans ses relations avec d'autres organisations internationales et dans la contribution qu'elle apporte au système multilatéral. Cela exige un engagement résolu en vue de la formulation du message de l'OIT. J'espère que la structure révisée du Conseil d'administration, qui a été approuvée le mois dernier, facilitera un tel engagement.

Nous avons besoin d'un vrai débat sur les questions les plus importantes qui intéressent le monde du travail, parmi lesquelles le chômage des jeunes et le chômage en général. Nous devons organiser les conférences et les réunions de l'OIT de manière à pouvoir mieux répondre à ces enjeux. Ce ne sera que l'année prochaine que la Conférence s'attaquera au sujet de l'emploi des jeunes: ce n'est pas assez.

Nous devons relever le défi de la cohérence des mesures, débat qui a déjà été lancé dans le cadre du G20; il nous faut non seulement parvenir à une cohérence interne au niveau de l'OIT, mais également à un consensus sur la marche à suivre.

Nous avons besoin que les relations puissent arriver à maturation. Les organisations des employeurs, des travailleurs et des gouvernements ne sont pas semblables. Comment mûrir dans nos travaux? C'est important car cela se reflétera au niveau national.

Et puis, pour finir, j'aimerais parler des territoires arabes occupés. Nous sommes heureux d'entendre le rapport de la mission de haut niveau et nous exprimons notre soutien au travail accompli pour relever les défis auxquels se heurtent les employeurs, les travailleurs et les gouvernements. Des partenaires sociaux solides sont un élément clé de ce processus d'engagement. L'objectif n'est pas seulement d'instaurer une paix durable dans la région mais aussi de mettre en place un secteur privé dynamique et solide qui permette de combattre le chômage et, partant, de soutenir la cohésion sociale.

Le PRÉSIDENT

Avant de lancer le débat général sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Di-

recteur général, je voudrais faire une déclaration au nom du bureau de la Conférence afin de vous rappeler les principes qui régiront notre discussion.

Ces principes ont été définis par le Groupe de travail sur le programme et la structure de l'OIT et après avoir été approuvés par le Conseil d'administration, ils ont été communiqués à la Conférence en 1967. Ils figurent aux paragraphes 54 à 58 du rapport du groupe de travail et sont rappelés dans le guide de la Conférence dont vous devriez tous avoir une copie.

Le bureau de la Conférence attire l'attention des délégués sur le contenu du paragraphe 58 qui indique que, pour défendre les valeurs de liberté et de dignité de l'homme proclamées dans la Constitution, dans des périodes de tension politique aiguë, la Conférence doit s'efforcer d'assurer le degré le plus élevé possible de collaboration dans la poursuite des objectifs de l'OIT. Chaque délégué a donc l'obligation de garder ces considérations constamment présentes à l'esprit et le Président de la Conférence a l'obligation de veiller à ce que la Conférence ne les perde pas de vue.

Il convient de rappeler que les débats de la Conférence internationale du Travail ne doivent pas empiéter sur les discussions propres au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale des Nations Unies, auxquels la Charte des Nations Unies confie certaines responsabilités des décisions politiques.

Je demande donc à tous les délégués de respecter ces principes; le bureau de la Conférence est, pour sa part, déterminé à les faire respecter.

J'ajoute que je compte sur vous tous pour que nos discussions se déroulent dans un esprit d'ouverture et dans la dignité qui siéent à l'organe suprême au niveau international dans le domaine des questions sociales et des questions relatives au travail.

La liberté d'expression est la vie même de l'Organisation internationale du Travail. Toutefois, pour que ce droit soit exercé dans le respect mutuel, il est extrêmement important que tous les délégués emploient un langage parlementaire, respectent la procédure d'usage, s'en tiennent aux points en discussion et évitent de soulever des questions étrangères au débat. Nous devons accepter une certaine discipline si nous voulons que nos travaux soient couronnés de succès.

Chaque délégué pourra exercer son droit de réponse s'il estime que son gouvernement a été mis en cause. Dans ce cas, avant la fin de la séance, le délégué concerné doit informer le Président de la séance qu'il souhaite exercer ce droit. Il doit pour cela venir à la tribune et présenter sa demande au Greffier, qui la transmettra au Président, lequel indiquera à la délégation concernée le moment auquel l'intéressé exercera son droit de réponse.

La réponse ne doit porter que sur le point en discussion. Elle ne doit pas dépasser deux minutes et doit être formulée dans un langage correct et parlementaire. Enfin, il n'est pas d'usage dans notre Organisation d'accorder un droit de réponse concernant une réponse antérieure.

Je vous fais également observer que la durée des interventions est fixée par le Règlement de la Conférence à cinq minutes. Notre programme étant extrêmement chargé, je ne doute pas que tous les délégués et les ministres qui participent à la Conférence tiendront compte de cette limite de cinq minutes lorsqu'ils prépareront leur discours et lorsqu'ils le prononceront. Au-delà de ce temps limite, le Président sera obligé de faire un rappel à l'ordre,

voire de retirer la parole aux orateurs avant la fin de leur intervention.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que ces dispositions rencontrent l'agrément de la Conférence?

(Il en est ainsi décidé.)

La discussion est maintenant ouverte.

Original grec: M. KYRITSIS (travailleur, Chypre)

Je voudrais dire que nous pensons que le rapport du Directeur général pour la 100^e session de la Conférence internationale du Travail traitera essentiellement de la nécessité d'ouvrir une nouvelle ère basée sur la justice sociale.

Nous sommes satisfaits de voir que le rapport souligne ce qui a conduit à cette crise, à savoir l'exacerbation des inégalités dues à la mondialisation, ainsi qu'aux perspectives actuelles qui surestiment la capacité du marché à s'autoréguler, minimisent le rôle de l'Etat et sous-estiment la valeur du travail.

Il a été prouvé, de manière indiscutable, que les recettes qui idéalisent le modèle néolibéral du développement économique ont été un échec, précisément parce qu'elles se basent totalement sur une philosophie selon laquelle un marché incontrôlé peut remplacer les politiques sociales et l'intervention sociale. Il y a dès lors un besoin urgent de trouver des réponses qui ne soient pas basées sur les termes de la mondialisation aujourd'hui, mais au contraire, sur un développement socio-économique viable, juste et durable.

Les travailleurs, les employeurs et la protection sociale doivent être au cœur de toutes les mesures socio-économiques. Pour que ces valeurs ne deviennent pas simplement un vœu pieux, l'OIT peut et doit remplir efficacement sa mission, qui se fonde sur la solidarité sociale, la négociation collective et la justice sociale. Toutefois, cela suppose une véritable rupture par rapport au néolibéralisme, et que l'on adopte des mesures qui privilégient l'accumulation des biens, de la société mondiale et les politiques du travail qui préconisent la distribution équitable des richesses.

A cette fin, le mouvement syndicaliste a un rôle décisif et créatif à jouer en étant en première ligne dans la bataille et la mobilisation des travailleurs contre l'exploitation et l'injustice sociale. Plus particulièrement, les organisations syndicales internationales ont un rôle important à jouer à cet égard. La Fédération pan-chypriote du travail de Chypre, qui fait partie de la Fédération syndicale mondiale et qui en est d'ailleurs un des membres fondateurs, œuvre pour l'unité et l'action commune au niveau international.

Je voudrais dire ici qu'il est nécessaire que l'OIT respecte les services fournis et les activités entreprises par la Fédération syndicale mondiale, qui a été la première organisation syndicale à devenir membre de l'OIT. Il est essentiel que la fédération soit traitée par l'OIT sur un pied d'égalité et ne soit pas l'objet de discriminations défavorables par rapport à d'autres organisations.

J'aimerais également revenir au rapport du Directeur général et à la partie qui traite de «la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés». Nous sommes satisfaits de voir l'énorme intérêt manifesté devant la persistance des violations des droits du travail et des droits de l'homme du peuple palestinien. Nous demandons à l'OIT de continuer à

suivre la situation jusqu'à ce que le droit international soit respecté et que les droits du travail et les droits sociaux et nationaux des travailleurs palestiniens soient pleinement réalisés.

Nous exprimons tout notre soutien et notre solidarité envers les populations qui affirment leurs droits démocratiques et leurs libertés, ces droits et libertés, qui sont les droits humains fondamentaux de chacun, doivent être respectés. Nous condamnons les effusions de sang et l'usage de la force contre les mobilisations populaires. En même temps, nous demandons que le droit international, les droits de l'homme, et en particulier l'indépendance et la souveraineté des Etats soient respectés. Les civils ne sont pas protégés contre les bombardements et l'escalade de la guerre.

Malheureusement, notre propre pays, Chypre, subit toujours l'occupation par les troupes turques d'une grande partie de son territoire depuis 37 ans, et cela malgré les décisions et résolutions de l'ONU. Le peuple chypriote a souvent demandé, par la voie du Forum syndical chypriote auquel presque toutes les organisations syndicales de notre pays, tant chypriotes que turques participent. Les travailleurs chypriotes grecs et turcs recherchent une solution bi-zonale, bi-communale et fédérale qui réunifiera notre pays, le libérera de la présence militaire étrangère et sauvegardera la liberté de circulation, une solution qui sauvegardera le droit de l'employeur à choisir librement les mêmes conditions d'emploi pour tous les Chypriotes, l'égalité sur le plan de l'assurance sociale et des droits sociaux, sans qu'il soit tenu compte de l'origine nationale, de la religion, de la langue, de la couleur ou du sexe.

Nous espérons recevoir l'assistance et le soutien de l'OIT afin que l'heure de la réunification et du travail digne pour tous arrive à Chypre le plus tôt possible. Je suis convaincu que les travaux de la Conférence seront fructueux et que les résultats obtenus contribueront à améliorer les conditions de vie et de travail partout dans le monde.

Original anglais: M. MUNYES (ministre du Travail, Kenya)

Le Kenya se félicite de participer à la discussion sur le rapport du Directeur général intitulé *Une nouvelle ère de justice sociale*.

Ce rapport souligne que la croissance mondiale est inefficace et se caractérise par des inégalités socio-économiques qui deviennent de moins en moins tenables.

Le Kenya pense lui aussi que le monde a besoin d'une nouvelle ère de justice sociale, ouverte par une conception du développement durable que seuls des programmes nationaux clairs et une cohérence des politiques au niveau international permettront de concrétiser. Le développement doit être juste et ne laisser personne sur le bord de la route. Il nous faut un développement qui sauvegarde la dignité et le respect des personnes vulnérables et des pauvres. Pour ce faire, l'OIT et ses mandants doivent renouveler leur engagement en faveur de la ratification des conventions, mais aussi de leur application.

L'avènement d'une nouvelle ère de justice sociale exige que l'on étudie l'incidence préjudiciable que les politiques d'ajustement structurel et le libre-échange ont eue sur la croissance industrielle, la création de richesses et l'emploi dans les pays en développement de manière à trouver des solutions équilibrées.

L'histoire montre qu'aucun pays n'est jamais devenu assez riche pour créer des emplois en ne faisant qu'exporter des matières premières, sans se doter d'une industrie développée. En effet, en exportant ces matières premières, les pays en développement exportent l'emploi et tous ses effets multiplicateurs.

L'histoire montre aussi que les pays émergents et les pays avancés ont d'abord protégé et développé leurs industries nationales avant d'ouvrir leurs marchés. Pour ouvrir une nouvelle ère de justice sociale, la première priorité de l'OIT devrait être d'étudier les relations qui existent entre les différentes conceptions du libre-échange, d'une part, et le développement industriel et la création d'emplois dans les pays en développement, d'autre part.

Le Kenya partage la conviction que le développement socio-économique et la protection de l'environnement sont étroitement liés entre eux et sont des éléments qui se renforcent mutuellement dans le processus de développement durable.

Ce principe est d'ailleurs affirmé dans la Constitution du Kenya, adoptée en 2010, qui consacre, entre autres, les droits socio-économiques, le droit à une rémunération et le droit à une protection sociale afin de garantir un modèle de croissance économique efficace et équitable ainsi qu'une véritable cohésion nationale.

A cet égard, nous remercions le BIT pour l'appui technique qu'il apporte au réexamen du programme par pays de promotion du travail décent à la lumière du nouvel ordre constitutionnel qui doit faciliter la réalisation des progrès escomptés.

Le Kenya est lui aussi d'avis que les petites entreprises sont les principaux vecteurs d'emplois, et notre gouvernement met actuellement sur pied un cadre législatif propre à garantir que les emplois créés par ces entreprises (plus de 80 pour cent du total des emplois créés) soient décents, productifs et durables, ainsi qu'à faciliter l'accès de ces PME aux financements, aux infrastructures et aux formations et à leur offrir plus de débouchés commerciaux.

Au paragraphe 60 du rapport, nous voyons que, dans l'ensemble, l'écart entre les salaires les plus élevés et ceux les plus faibles se creuse davantage dans les pays en développement et dans les économies émergentes que dans les pays industrialisés, ce qui est particulièrement préoccupant. Ce qui est encore plus préoccupant concernant les pays en développement, c'est l'absence totale de données, ou l'absence de données comparables, dont il est fait état tout au long du rapport. Nous en appelons donc à l'OIT afin qu'elle multiplie les efforts pour aider les pays en développement à recueillir et traiter les données de qualité nécessaires à la formulation de politiques pragmatiques permettant de remédier à ces inégalités qui vont croissant, notamment aux inégalités de rémunération entre hommes et femmes.

Nous relevons, au paragraphe 73, que, dans les pays en développement notamment, la productivité du travail a augmenté plus vite que les salaires et appelons de nos vœux un appui technique visant à renforcer la capacité des mandats de l'OIT de réaligner les salaires et la productivité. Conscient que le dialogue social est un élément important à cet égard, le Kenya a entamé un processus tripartite afin de mettre sur pied une politique salariale et renforcer le centre de productivité du Kenya.

Le Kenya partage la conviction que les politiques doivent s'attaquer à la croissance économique inef-

ficace, inéquitable et sans emplois que nous connaissons aujourd'hui, en prenant le mal à la racine. Nous devons abandonner le principe selon lequel la croissance entraîne automatiquement la création d'emplois. Il faut se fixer des objectifs économiques qui intègrent une dimension sociale et environnementale, et faire des marchés les moteurs du travail décent, du développement durable et de l'égalité des chances. Grâce au dialogue social et au tripartisme, l'OIT dispose d'un net avantage en la matière.

Enfin, le Kenya note avec plaisir les efforts accomplis par l'OIT pour trouver des solutions à la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. Notre plaisir est d'autant plus grand que la mission de haut niveau dans les territoires arabes occupés a bénéficié de la pleine coopération de toutes les parties, ce qui démontre clairement que celles-ci partagent les valeurs défendues par l'OIT. Le Kenya encourage la poursuite de cette coopération et soutient cet engagement en faveur de la paix et de la tranquillité dans cette région.

Original arabe: M. GHOBASH (ministre du Travail, Emirats arabes unis, s'exprimant au nom des Etats du Conseil de coopération du Golfe)

Je suis heureux de vous saluer dans cette assemblée mondiale annuelle qui nous réunit avec les partenaires sociaux pour discuter de la promotion du travail décent alors que nous célébrons la 100^e session de la Conférence internationale du Travail. Notre présence exprime l'intérêt mondial pour le rôle de notre Organisation dans la promotion de la dimension sociale de la mondialisation, des normes du travail décent et de la dignité humaine. J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du Conseil des ministres du Travail des Etats du Conseil de coopération du Golfe.

Je voudrais féliciter le Directeur général du BIT pour ses efforts continus pour promouvoir les principes et les objectifs de cette organisation et pour le rapport intitulé *Une nouvelle ère de justice sociale* qui vise à améliorer le monde du travail et à y favoriser les valeurs humaines.

Les Etats du Conseil de coopération du Golfe, désireux de développer leurs marchés respectifs du travail et d'adopter des politiques conformes aux normes internationales du travail, ont fait beaucoup de progrès au niveau de la législation et des normes. C'est ainsi qu'on peut observer que la ratification par nos pays des conventions fondamentales a doublé au cours de la dernière décennie, compte tenu du soutien offert par l'Organisation à nos pays. Ces derniers ont également modernisé leurs législations concernant l'organisation du marché du travail en conformité avec les normes internationales du travail.

Sur le plan national, nos Etats ont pris des mesures pour moderniser le marché du travail, assurer la protection des droits des travailleurs et promouvoir le travail décent. C'est ainsi que:

- Les Emirats arabes unis ont élaboré une nouvelle législation pour organiser le travail des agences d'emploi privées afin de protéger les droits des travailleurs de manière que la main-d'œuvre immigrée ne fasse l'objet d'aucune injustice. Par ailleurs et dans le cadre du développement du partenariat avec les pays exportateurs de main-d'œuvre, un séminaire a été organisé aux Emirats arabes unis sur les agences d'emploi privées à l'issue duquel ont été adoptés des principes directeurs devant

servir de cadre à une coopération entre les pays importateurs et exportateurs de main-d'œuvre. En outre, les Emirats arabes unis ont adopté un nouveau règlement concernant les déplacements de la main-d'œuvre qui garantit les intérêts des différentes parties, favorise la souplesse du marché du travail et améliore les conditions de travail.

- Malgré les conditions difficiles que traverse actuellement le Bahreïn, celui-ci a réussi à maintenir le taux de chômage dans des limites acceptables, à savoir 4 pour cent au maximum et ce, grâce aux projets mis en œuvre par le gouvernement pour développer les ressources humaines. C'est ainsi que l'assurance-chômage est devenue, comme le reconnaît le BIT, un exemple pour le reste des pays arabes.
- En Arabie saoudite, les efforts se poursuivent pour améliorer le milieu de travail et les rapports entre les partenaires sociaux. Des mesures ont été prises à cet effet notamment la mise en place de la Commission nationale des comités de travailleurs, l'adoption d'une aide aux chômeurs, la modernisation du système de protection des salaires, la mise en place d'un système électronique pour permettre aux usagers d'accéder de manière automatique aux services du ministère, la création de sociétés spécialisées en matière de services aux travailleurs et ce, dans le but d'améliorer le marché saoudien du travail.
- De son côté, le Sultanat d'Oman a adopté des programmes qui ont permis de fournir des possibilités d'emploi à 50 000 citoyens et citoyennes à la recherche d'un emploi. Le salaire minimum des travailleurs du secteur privé a été relevé. Par ailleurs, les établissements du secteur privé ont pris de nombreuses mesures visant à améliorer les conditions de travail au sein des entreprises parmi lesquelles l'augmentation des salaires, l'octroi d'allocations de vie chère et l'établissement de principes de base en matière de promotions, de salaires, d'incitations et de programmes de formation continue. Le sultanat examine actuellement avec les partenaires sociaux un projet de modification du Code du travail.
- Au Qatar, le premier plan stratégique de développement national a été lancé pour 2011-2016, lequel comprend «le plan stratégique du secteur du marché du travail» visant à promouvoir le capital humain et à assurer un marché du travail plus compétent pour réaliser l'équilibre entre l'offre et la demande dans les secteurs public et privé, fournir des possibilités de formation de grande qualité et faciliter la participation des citoyens au marché du travail. Une attention particulière est accordée aux travailleurs migrants et à leurs conditions de vie et de travail. Le Qatar a également créé un comité national de la sécurité et de la santé au travail.
- Au Koweït, un nouveau code du travail a été promulgué (n° 6/2010) conformément aux normes de l'Organisation internationale du travail. Ce code traite des droits fondamentaux des travailleurs et notamment de la durée et des conditions de travail, des salaires minima, de l'âge minimum et des conditions en ma-

tière de sécurité et de santé. Il s'applique aussi à la constitution de syndicats et de fédérations.

Nous félicitons également le Directeur général pour son rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés. Nous affirmons que la coopération technique en faveur des territoires arabes occupés est nécessaire pour répondre aux besoins urgents des palestiniens et mettre en œuvre les programmes nécessaires pour améliorer la situation des travailleurs et des employeurs, compte tenu de la détérioration de la situation économique résultant de l'occupation et des mesures arbitraires de celle-ci et des effets de la colonisation en matière de perte des ressources et de confiscation. Nous partageons l'avis du Directeur général sur le fait qu'il est nécessaire d'aider l'Etat de Palestine quand il verra le jour.

Original arabe: M. RAZZOUK (gouvernement, Liban)

La Conférence internationale du Travail à cette 100^e session s'est intitulée *Construire un avenir avec le travail décent*. Elle adopte donc des politiques, des programmes et des plans d'actions afin de faire face aux défis de la mondialisation, une mondialisation qui a conduit à une pauvreté accrue dans de nombreux pays et à une discrimination accrue entre les personnes, en particulier entre les hommes et les femmes, et est caractérisée par un chômage en croissance et une détérioration des conditions et des caractéristiques du travail décent.

C'est pourquoi cette Conférence est une pierre angulaire et une étape décisive dans l'histoire de l'Organisation internationale du Travail puisqu'elle est organisée dans un contexte international très compliqué qui connaît un ralentissement de la croissance économique, alors que le monde arabe vit des mutations très importantes constituant une période de transition vers la construction d'un avenir socio-économique empreint d'équité, après des périodes de récession et d'aggravation du chômage influençant de manière directe le principe du travail décent, et pouvant déstabiliser la relation basée sur la dimension tripartite de l'Organisation, source de sa force.

Ce qui caractérise la présente session de la Conférence, c'est la qualité et la signification des idées et des projets inscrits à l'ordre du jour, qui soulèvent à nouveau des questions s'imposant avec force et nécessitant le règlement de plusieurs points dans le fonctionnement de l'Organisation.

Le rapport du Président du Conseil d'administration est à la fois succinct et complet puisqu'il reprend les résultats des précédentes sessions du Conseil.

Le rapport du Directeur général aborde dans sa première partie des sujets relatifs au travail et aux travailleurs et des questions relatives au développement humain et au travail décent, alors que sa deuxième partie est consacrée à la Déclaration de l'OIT relatives aux principes et droits fondamentaux au travail.

Nous accordons la plus haute importance d'ailleurs au rôle que doit jouer l'OIT et les objectifs stratégiques qu'elle poursuit, en particulier la définition du cadre régissant la main-d'œuvre et l'emploi, de la protection sociale et du renforcement du dialogue social, ainsi que le cadre de l'application des normes, des principes et des droits fondamentaux au travail.

Le Liban n'épargne aucun effort pour poursuivre le travail menant à la ratification de la convention n° 87. Celle-ci fait d'ailleurs l'objet de discussions au niveau des administrations, notamment concernant les travailleurs du secteur public et leur droit syndical. Je voudrais rappeler que mon pays, le Liban, a ratifié un grand nombre de conventions et il œuvre incessamment à lutter contre les pires formes du travail des enfants et nous avons créé une unité ministérielle spécifique pour lutter contre le travail des enfants, conformément à la convention n° 182.

En ce qui concerne le droit des travailleurs domestiques au travail décent, c'est un aspect auquel nous accordons une priorité absolue puisqu'il y a des milliers de travailleurs domestiques dans notre pays, et le Liban a pris des mesures décisives en vue de leur garantir le travail décent, et parmi elles:

1. Nous avons créé un contrat de travail type qui régit les relations contractuelles entre employeurs et travailleurs domestiques et qui définit les détails, objectifs, droits et obligations de chacune des parties et qui est déjà appliqué sur tout le territoire de la République libanaise.
2. Par ailleurs, nous avons établi un manuel en langue arabe mais aussi dans sept autres langues en fonction des nationalités des travailleurs, qui comporte des conseils et des informations permettant aux travailleurs domestiques de mieux connaître leurs droits et leurs devoirs vis-à-vis de leurs employeurs.
3. Nous avons également présenté au Parlement un projet de loi spécifique aux travailleurs domestiques afin d'être discuté et adopté dans le cadre de la législation du travail, puis mis en application.

La mise en place de ces trois mesures a été parachevée par une commission élargie englobant le ministère du Travail et de l'Emploi et les autres ministères concernés ainsi que la société civile et les organisations internationales, et notamment le bureau régional de l'OIT à Beyrouth.

Concernant la direction et l'inspection du travail, les mesures prises par notre gouvernement ont également permis de multiplier le nombre d'inspecteurs et de les diversifier entre directeurs, médecins et ingénieurs, ce qui a permis d'élargir le mandat de l'inspection du travail et de régler les différentes questions et accomplir les tâches lui incombant.

Quant à l'objectif stratégique de la protection sociale (la sécurité sociale) et le suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, notre gouvernement en a fait un point clé dans les mesures prises pour renforcer la protection sociale. Le débat prend une ampleur nationale et englobe toutes les parties concernées en vue de l'adoption d'une loi et d'un système de retraite et de protection sociale.

Pour conclure, il est bon de rappeler que le Liban qui est membre de l'OIT respecte les principes relatifs aux droits fondamentaux et leur renforcement, notamment:

- la liberté syndicale et la reconnaissance du droit de négociation collective;
- l'élimination de toutes les formes du travail forcé;
- l'élimination effective du travail des enfants;
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Original anglais: M^{me} OLIPHANT (ministre du Travail, Afrique du Sud)

L'Afrique du Sud se félicite du rapport que le Directeur général a établi pour cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail. Il contient un aperçu de l'économie mondiale et des injustices sociales et économiques apparues qui donne à réfléchir. Il est grand temps pour l'OIT d'en prendre acte et de réfléchir à la voie à suivre.

En 2019, dans huit ans à peine, l'OIT célébrera son centième anniversaire. À cette occasion, elle devra être forte et solide et, d'ici-là, relancer la croissance économique afin qu'elle devienne plus juste, plus équilibrée et plus égalitaire.

Le rapport du Directeur général montre bien que si l'Organisation ne renforce pas son cadre de principes bien établis, l'économie mondiale prendra une forme et une direction nouvelles, sans se soucier de l'OIT. Comme il est dit dans le rapport, «le centre de décision économique, qui était précédemment entre les mains des pays du G8, est en train de se déplacer avec l'essor de grandes économies émergentes qui forment de nouveaux groupements tels que le G20, les BRIC, l'ASEAN + sept et le Groupe pour la gouvernance mondiale (3G)».

Les pays connus sous le nom de BRIC constituent un nouveau bloc dont fait à présent partie l'Afrique du Sud. Selon un rapport du FMI les pays du BRIC représenteront plus de 60 pour cent de la croissance mondiale d'ici à 2014. Ils représentent aussi 3 milliards de personnes dans le monde, soit près de la moitié de la population mondiale. Selon *The Economist*, six des économies ayant accusé la plus forte croissance entre 2000 et 2010 se trouvent en Afrique subsaharienne. Selon les projections, ce chiffre devrait passer à sept d'ici à 2015. Ce sont donc des réalités que l'OIT doit examiner et auxquelles elle doit réagir.

Comme le Directeur général le dit également dans son rapport, les inégalités dans le monde s'aggravent, le chômage massif des jeunes perdure, l'exploitation des travailleurs et l'emploi occasionnel gagnent du terrain, la servitude existe encore dans de nombreuses parties du monde, les salaires restent bas tandis que la productivité et les primes que s'octroient ceux qui sont en haut de l'échelle augmentent. Et la liste ne s'arrête pas là.

Nous ne pouvons pas être les otages du passé, nous devons absolument choisir une autre voie. Ainsi nous avons constaté que la capacité des marchés à s'autoréguler était un leurre. L'erreur la plus grave qu'ont commise les gouvernements dans le monde entier a été de sous-estimer le rôle de l'Etat, en particulier dans les pays en développement qui ont le plus souffert des dogmes de la libéralisation des marchés.

Comme le Directeur général l'a dit dans son rapport, allons-nous encore longtemps considérer que certaines entreprises sont «trop grosses pour faire faillite» et que nos populations sont «trop petites pour compter». Les changements climatiques sont bien là, témoignant du peu de respect que nous avons réservé à l'environnement dans nos efforts de développement. Nous en payons aujourd'hui le prix et nos arrières petits enfants continueront à le faire. C'était hier qu'il fallait agir, pas aujourd'hui ni demain. Nos peuples s'impatientent, ils ne peuvent plus attendre. On le voit dans de nombreuses régions du monde où les affrontements perdurent. Il faut donc trouver une voie qui convienne aux riches

comme aux pauvres, aux pays développés comme aux pays en développement, aux hommes comme aux femmes, et aux êtres humains de toutes les races. C'est la voie qu'a choisie mon pays en 1955 lorsqu'il a décidé que chacun devait avoir son mot à dire, sa part des richesses du pays et les mêmes droits, qu'il y aurait du travail et de la sécurité pour tous et que la paix et l'amitié devaient prévaloir. C'est la voie que nous avons confirmée en 1996 en adoptant la Constitution de l'Afrique du Sud libre, dont le préambule prévoit que le gouvernement sera issu de la volonté du peuple.

Original espagnol: M^{me} SIFUENTES de HOLGUÍN (travailleuse, Pérou)

Depuis l'instauration de la démocratie au Pérou, le principe de la non-discrimination au travail a été un élément absent de la politique de l'Etat et peu encouragé par la législation et les pratiques appliquées dans notre pays, dans une situation marquée par les luttes pour les ressources naturelles et la souveraineté nationale.

Il n'y a guère eu de progrès dans la reconnaissance des droits sociaux et du travail, en particulier pour les femmes et leurs responsabilités familiales, et dans la protection des travailleurs migrants et des travailleurs porteurs du VIH, ainsi que des travailleurs handicapés.

Alors que nous sommes au début de la présente décennie, les conditions de travail des femmes péruviennes sont loin d'avoir atteint les niveaux d'égalité reconnus par la loi. Les inégalités et la discrimination marquent tout le parcours de la vie professionnelle des femmes, depuis leur accès au marché du travail jusqu'à leur retraite.

Obtenir l'égalité des droits des femmes implique, sans aucun doute, de transformer radicalement une société qui avait relégué les femmes au domaine privé.

La restriction des droits individuels et collectifs des femmes, qui étaient déjà extrêmement limités pour le reste de la population, se poursuit. Alors que cela fait dix-huit ans que la nouvelle Constitution a été adoptée, il existe encore de profondes carences démocratiques qui affectent plus particulièrement les femmes, nécessitant la mise en place continue par les pouvoirs publics et l'ensemble des institutions de programmes visant à l'égalité des opportunités dans tous les domaines de la vie sociale et de la vie professionnelle.

Au Pérou, ma patrie, l'emploi et le salaire sont des domaines où les inégalités sont criantes pour les femmes. D'après les chiffres de l'Institut national des statistiques de 2009, les femmes représentent 51 pour cent de la population totale. Les hommes représentent en moyenne 57 pour cent de la population active, avec une tendance à la régression, alors que les femmes représentent en moyenne 43 pour cent de la force de travail.

Bien que le taux de chômage des femmes représente presque le double du taux de chômage des hommes, seulement 43,9 pour cent des femmes en âge de travailler ont un emploi, par rapport à 68,5 pour cent des hommes. Cependant, la population féminine active urbaine est plus jeune que la masculine.

D'après l'enquête sur les ménages de l'Institut national des statistiques, 20 pour cent des foyers péruviens vivent des seules ressources économiques apportées par les femmes mères de famille, c'est-à-dire qu'une femme sur cinq est chef de famille.

Cependant, l'appartenance à un syndicat réduit les différences des salaires mensuels entre les hommes et les femmes. Dans le secteur privé, les travailleuses syndicalisées reçoivent en moyenne un salaire équivalent à 90,4 pour cent du salaire des hommes. Dans le secteur public, bien que les ressources moyennes de la population active syndicalisée soient inférieures à celles de la population active non syndicalisée, les travailleuses syndicalisées du secteur public reçoivent un salaire moyen équivalent à 93,7 pour cent du salaire des hommes.

Ceci est vrai dans l'ensemble de l'économie péruvienne. La réduction des différences de salaires entre les hommes et les femmes est associée à une réduction du salaire de la population active masculine et non à une augmentation du salaire de la population active féminine.

Il faut continuer à avancer dans la voie visant à réduire le nombre de femmes vivant dans une pauvreté extrême, augmenter les revenus par habitant dans les foyers dans lesquels le chef de famille est une femme, reconnaître le travail domestique non rémunéré dans les comptes de l'Etat, augmenter le nombre de femmes pouvant accéder à des postes de direction, et reconnaître la fonction sociale de la maternité et de la responsabilité familiale partagée.

Pour la CGTP, l'absence de mesures politiques garantissant l'égalité d'opportunités entre hommes et femmes dans la société péruvienne en général, et dans le monde du travail en particulier, est un élément pernicieux dans les relations de travail.

Pour les Péruviens, les défis sont immenses, en particulier avec les possibilités d'aboutir à un véritable changement, en espérant l'élection d'un nouveau gouvernement. Nous ferons notre possible pour que notre lutte ne soit pas vaine.

Enfin, je voudrais exprimer ma solidarité avec les travailleurs mexicains et tous les travailleurs d'Amérique latine, ainsi que les travailleurs grecs et ceux de l'Union européenne.

En tant que Confédération générale des travailleurs du Pérou, nous réclamons l'inclusion de la Fédération syndicale mondiale dans le Conseil d'administration, s'agissant de l'un des membres fondateurs de l'OIT, et parce que notre confédération syndicale y est affiliée.

Original anglais: Mgr. TOMASI (Nonce apostolique, Saint-Siège)

Il s'agit d'une période difficile pour les pays en développement qui sortent lentement d'une crise financière sans précédent dont les conséquences sont manifestes dans tous les secteurs de la société.

Les anciennes recettes de reprise et de croissance économiques semblent avoir atteint leurs limites dans un environnement économique mondial intégré et dans de nombreux cas, les gouvernements n'ont pas été capables de trouver une formule de croissance économique qui permette de relancer l'emploi et de créer de nouvelles possibilités d'embauche pour les millions de personnes qui cherchent du travail.

Aux taux de chômage élevés et persistants vient s'ajouter un autre facteur critique dans l'environnement économique actuel: l'absence d'une croissance soutenue de l'emploi. Bien qu'elle progresse à un rythme constant, l'économie mondiale n'est pas en mesure de créer un nombre d'emplois suffisant. Il s'agit d'un problème structurel qui avait déjà été identifié et cela bien avant le début de la crise. On parlait alors de croissance sans emploi. Il nous

faut faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter à nouveau ce scénario.

L'impact du chômage sur les jeunes dans les divers pays du monde est un grand sujet de préoccupation. Il est paradoxal de constater que les économies postindustrielles, qui se caractérisent par le vieillissement de leurs sociétés ne soient pas en mesure de créer des emplois décents pour répondre aux besoins et aux attentes des jeunes qui représentent un faible pourcentage de la population.

Le chômage des jeunes a des conséquences plus graves qui touchent la société dans son ensemble. Il est en effet prouvé que les chômeurs, les travailleurs licenciés ou encore les personnes qui ne trouvent pas d'emploi au début de leur vie professionnelle, sont facilement démoralisés, perdent souvent confiance en l'avenir et en leurs capacités et sont particulièrement exposés à l'exclusion sociale.

Lorsque cette situation d'incertitude face à l'avenir devient endémique, cela crée de nouvelles formes d'instabilité psychologique qui empêchent bien souvent les jeunes d'élaborer des plans de vie cohérents et d'envisager, notamment, le mariage. Les hommes perdent ainsi leur dignité tandis que la société gaspille ses ressources essentielles.

Les femmes constituent la deuxième catégorie vulnérable car leur activité ne se limite pas au travail salarié. Le travail qu'elles exercent, qui n'est pas rémunéré et qui ne figure pas dans les statistiques du PIB, contribue pourtant de manière fondamentale au bien-être des nations, des sociétés et des personnes.

Il doit être rappelé – et ces propos n'ont rien de rhétorique – que les ressources humaines sont les ressources les plus précieuses dans l'économie. Le rôle économique des femmes doit être pris plus au sérieux que par le passé. Ainsi, la société doit aider les femmes à contribuer au bien-être économique et social en mettant à leur disposition des facilités dans le domaine de la flexibilité du travail, du partage du travail, de la protection parentale et de la maternité et en leur permettant d'accéder à des structures financièrement abordables en matière de garde d'enfants. Elle doit également s'interroger sur ce qu'est le bien commun et sur la contribution des femmes à sa propre perpétuation. Par leur contribution, les femmes permettent aux jeunes générations de découvrir la beauté de la vie et de donner un sens à leur existence. Ces deux sentiments sont essentiels car ce sont eux qui permettent à la société de s'acheminer sur la voie du progrès, de l'innovation et du développement économique et social.

Les travailleurs domestiques constituent un autre groupe qui mérite une attention toute particulière. L'OIT a réagi à temps sur cette question en élaborant à leur intention un nouvel instrument de protection judicieusement conçu qui est, pendant cette session, soumis à la Conférence pour approbation. L'adoption d'une nouvelle convention sur les travailleurs domestiques est indispensable dans la mesure où ces travailleurs sont toujours privés des protections élémentaires en matière de travail.

Dans de nombreux pays, les travailleurs domestiques vivent dans des conditions misérables. Ils ne sont souvent pas couverts par le Code du travail et les conventions collectives. Leur exclusion du système de protection sociale les prive de la sécurité qui va de pair avec tout travail décent. La situation des travailleuses domestiques migrantes qui laissent leurs familles pour les aider économiquement est encore plus problématique. Ces femmes s'occupent

des enfants ou des personnes âgées vivant chez leurs employeurs en échange d'un salaire leur permettant d'améliorer la qualité de vie de leurs propres familles, familles auxquelles elles ne rendent que rarement visite. Cette situation a pour effet de mettre en place une chaîne mondiale de prise en charge structurellement fondée sur l'interruption des relations familiales de base des femmes concernées. Les conséquences à long terme de cette interruption méritent davantage d'attention si l'on doit aborder la situation économique des femmes sous l'angle relationnel et nous savons bien que les familles jouent un rôle essentiel dans la mesure où elles fournissent un capital social au développement humain et économique, notamment dans les pays à faible revenu.

Lors de cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail, nous devons réaffirmer l'importance d'une nouvelle gouvernance fondée sur les principes de subsidiarité et de tripartisme, des principes qui donnent à l'OIT un avantage comparatif certain lorsqu'il s'agit d'intégrer les connaissances du monde réel sur l'emploi et le travail dans un système financier mondialement intégré qui se caractérise par la rapidité, la mobilité et la flexibilité. Dans le contexte actuel, il est essentiel que la voix de ceux qui protègent et qui défendent les travailleurs et leur dignité soit entendue.

Comme l'a dit le Pape Benoît XVI, à l'époque de la mondialisation, l'économie pâtit de modèles de compétition liés à des cultures très différentes les unes des autres et elle a besoin de lois justes et de formes de redistribution guidées par les politiques ainsi que d'œuvres qui soient marquées par l'esprit du don. C'est ce défi que doivent relever tous les acteurs du secteur public et du secteur privé qui sont chargés de veiller à ce que notre système économique en plein essor et en perpétuelle évolution adhère à des principes fondamentaux de justice. Ces principes, rappelons-le, exigent que nous répondions en priorité aux besoins des plus vulnérables et que nous garantissons le respect des activités de l'individu et de l'entreprise en nous inspirant de ce principe primordial qu'est le bien commun du monde.

Original arabe: M. HAMADEH (employeur, Liban)

Au nom des employeurs du Liban, de mon pays, je souhaiterais tout d'abord remercier notre Organisation qui nous a donné l'occasion de nous réunir ici, dans une structure tripartite et de parler des problèmes du travail et de la promotion des principes et droits fondamentaux au travail en vue de parvenir à la justice, à l'égalité et à la paix sociale et économique.

Nous remercions le Directeur général pour son rapport qui présente en détail les problèmes que nous rencontrons et les solutions proposées. Nous nous félicitons aussi de l'effort constant et fructueux qu'il déploie pour élaborer des politiques sociales susceptibles de réaliser la justice et la paix sociales.

Nous fêtons cette année le 100^e anniversaire de la Conférence internationale du Travail et nous entamons une nouvelle ère issue des transformations soudaines et successives qui se sont produites. Nous sommes tenus, malgré toutes les difficultés que nous rencontrons pour choisir nos priorités, de rechercher les moyens de réaliser un milieu de travail convenable pour nos travailleurs et nos enfants afin de parvenir à la prospérité sociale. Et comme le Di-

recteur général l'a souligné dans son rapport, nous devons admettre que la donne politique mondiale est en train de changer rapidement, là, devant nos yeux: essor du populisme en Europe et aux Etats-Unis, révolte et révolution dans le monde arabe, doutes au sujet des fondamentaux sur lesquels reposent tant l'euro que le dollar, montée de confiance en Asie et en Amérique latine mais persistance des inégalités.

En ce qui concerne le marché du travail, les répercussions de la crise économique mondiale continuent à se faire sentir sur la situation de millions de personnes qui ont perdu leur emploi ou dont le niveau de vie a considérablement baissé, ou qui risquent de subir les conséquences des mesures d'austérité qui ne manqueront pas de se produire à l'avenir. La situation actuelle nous inquiète en tant qu'industriels et exportateurs car nos besoins et nos objectifs ne font plus partie des priorités des politiques gouvernementales. Les crises politiques et économiques, et l'effondrement des régimes, ainsi que leurs répercussions, peuvent représenter la fin de nos institutions. Nous posons donc aux personnes concernées la question suivante: où allons-nous? Si vous le savez c'est grave, et si vous ne le savez pas, c'est encore plus grave.

Nous partageons l'avis du Directeur général au sujet du rôle de l'OIT dans le cadre du programme de promotion du travail décent pour réduire la pauvreté, améliorer la stabilité et développer l'économie. Nous avons ainsi pour objectifs de: réaliser des politiques économiques judicieuses, augmenter le volume des investissements et créer du travail décent, promouvoir des marchés du travail équitables sur lesquels sont appliquées les normes internationales du travail, mettre le système financier au service de l'économie réelle et rattacher les salaires à la productivité.

En ce qui nous concerne, nous vous assurons que nous travaillons à réaliser les objectifs stratégiques suivants:

Dans le domaine de l'emploi, nous cherchons par l'intermédiaire du développement global générateur d'emplois à faire bénéficier les femmes et les hommes de davantage d'emplois productifs et décents, et à développer les qualifications qui améliorent la capacité de concurrence des entreprises et augmentent les possibilités d'emploi.

Dans le domaine de la protection sociale, nous avons pour but de donner la possibilité à un plus grand nombre de travailleurs d'accéder aux prestations de la sécurité sociale, et d'accorder aux hommes et aux femmes des conditions de travail égales et équitables.

En ce qui concerne le dialogue social: notre but est que les employeurs et les travailleurs bénéficient d'organisations qui les représentent, qui soient fortes et indépendantes et que les administrations du travail appliquent des législations du travail modernes et efficaces.

En ce qui concerne les principes et droits fondamentaux au travail, nous œuvrons pour l'application du droit syndical et de la négociation collective, et pour l'élimination du travail forcé et du travail des enfants.

Nous croyons, en tant qu'employeurs, que la reprise économique, le travail décent et le bien-être social exigent sans aucun doute des niveaux plus élevés d'emplois et de salaires. Cependant, les salaires ne doivent pas dépasser la productivité même

s'il existe des possibilités de gains et d'investissements.

Pour ces raisons nous poursuivrons notre action en vue de développer notre économie grâce au travail productif et décent.

Nous avons besoin de votre aide à vous tous pour réaliser la stabilité politique et sociale dans notre région et réclamons en particulier la création de l'Etat palestinien pour résoudre le problème palestinien.

M. RAMADAN (*ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Prévoyance sociale, République centrafricaine*)

L'élection à la présidence de la Conférence de Son Excellence le ministre Nkili, dont nous connaissons la compétence et la rigueur, est un hommage rendu à l'Afrique tout entière et nous sommes convaincus qu'il mettra sa grande expérience au service de notre Organisation afin de mériter la confiance que nous avons placée en lui.

Comme l'a si bien souligné le Directeur général du BIT dans son excellent rapport intitulé *Une nouvelle ère de justice sociale*, c'est un mémoire important dans la vie de notre Organisation, nous allons saisir cet instant pour faire une pause afin de pouvoir réfléchir sur ce qui a été réalisé au fil du temps et surtout aux défis qui nous attendent et à ce qu'il convient de faire pour les relever.

Plus que jamais, notre monde a besoin d'une nouvelle ère de justice sociale fondée sur un idéal de développement durable. A cet égard, nous devons tout mettre en œuvre pour qu'il devienne une réalité. Notre Conférence se tient dans un contexte mondial marqué par l'impératif de construire l'avenir avec le travail décent.

Les événements qualifiés de «Printemps arabe» sont là pour nous rappeler, si besoin en était, que sans la priorisation dans nos politiques des objectifs stratégiques du travail décent, la poudrière sur laquelle nous sommes assis risque fort d'exploser si nous n'y prenons pas garde.

La République centrafricaine, mon pays, depuis son adhésion en 1960, a fait sienne les valeurs prônées par l'Organisation internationale du Travail qui, à n'en point douter, contribue à la promotion de la justice sociale par la recherche d'une grande garantie de l'emploi et d'une réduction des tensions.

La finalité de notre action dans un tripartisme actif est la recherche de la paix sans laquelle aucun développement n'est possible. En effet, dans sa déclaration de politique générale, le 18 mai 2011, devant l'Assemblée nationale, le Premier ministre a pris un certain nombre d'engagements et de mesures aux plans politique, économique et social en vue de promouvoir un développement durable.

Dans la droite ligne de la vision de Son Excellence François Bozizé Yangouvonda, Président de la République, chef d'Etat, Premier ministre, a intégré dans sa feuille de route les orientations contenues dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté, et a mis en exergue, de façon spécifique, les axes prioritaires en matière d'emploi, de formation professionnelle et de sécurité sociale.

Les indications appellent à ce que les textes juridiques et institutionnels soient révisés, que les capacités opérationnelles du ministère de l'Emploi et de la Formation soient renforcées, qu'un dispositif de collecte, de traitement et de diffusion des données sur l'emploi et la formation professionnelle soit mis en place, qu'une base de données sur l'emploi et la formation professionnelle soit créée.

Pour ce faire, les récentes révisions du Code du travail et du Code de sécurité sociale, ainsi que la ratification par la RCA de toutes les conventions fondamentales de l'OIT, traduisent à suffisance la volonté du gouvernement et des partenaires sociaux d'œuvrer à mieux adapter son cadre juridique aux mutations du marché du travail.

C'est dans ce contexte de grandes réformes que le gouvernement poursuit les préparatifs des travaux du premier Forum national sur le travail décent à l'issue duquel les options sur les axes majeurs de la politique nationale en matière d'emploi et de formation professionnelle, ainsi que de protection sociale, seront définies et adoptées.

Eu égard à l'importance de ce forum, le gouvernement a sollicité l'appui du PNUD ainsi que l'appui technique du BIT pour accompagner le processus de promotion de l'emploi en tant qu'instrument de lutte contre la pauvreté.

Au cours du forum, nous réfléchissons également sur le système existant de sécurité sociale car de nombreux facteurs ont contribué à sa détérioration.

En effet, le gouvernement vient de finaliser la restructuration de l'organisme de sécurité sociale. Nous veillerons à ce que la nouvelle Caisse nationale de sécurité sociale puisse garantir une meilleure gouvernance grâce à la composition tripartite des organes de prise de décisions.

Le gouvernement est conscient qu'aucune administration du travail ne peut remplir ses objectifs de manière satisfaisante ni avoir suffisamment de poids si elle ne dispose pas de moyens matériels et financiers appropriés, ni d'un personnel dûment qualifié et formé.

Ainsi, avec l'appui du projet ADMITRA au BIT, plusieurs sessions de renforcement des capacités des cadres de l'administration et de l'inspection du travail, ainsi que des partenaires sociaux ont été organisées.

Grâce à ce projet, la République centrafricaine dispose aujourd'hui d'un guide méthodologique de l'inspection du travail servant de base unique de travail. Il s'agit d'un pas important dans l'approche du travail.

Pour relever tous ces défis et promouvoir une nouvelle ère de justice sociale, nous sommes conscients que nous n'y arriverons pas seuls. C'est pourquoi nous comptons sur les échanges d'expérience et sur la coopération internationale.

Original portugais: M. PENA COSTA (employeur, Portugal)

Alors que nous célébrons la 100^e session de la Conférence internationale du Travail, l'OIT doit être félicitée pour son long parcours et, comme l'a dit le Directeur général dans son rapport intitulé *Une nouvelle ère de justice sociale*, «des moments tels que celui-ci sont importants pour toute institution et, en particulier, pour la nôtre [...]. Ils nous offrent l'occasion de faire une pause pour réfléchir à ce qui a été réalisé au fil du temps et surtout aux défis qui nous attendent...»

Le rapport reconnaît que le tripartisme apporte une contribution positive au changement, aujourd'hui largement reconnue par la communauté internationale, qui oriente les travaux de l'OIT avec les différents Etats Membres, y compris pour appuyer les notions de respect universel des principes et des droits fondamentaux du travail, d'une mondialisation juste, d'entreprises viables qui sont essentiels dans une économie véritablement produc-

tive et pour la mise en place d'un socle de protection sociale pour les plus vulnérables.

L'ordre du jour de la 100^e session de la Conférence internationale du Travail comprend un grand nombre de questions très importantes, et je voudrais commencer par mentionner son rapport sur l'administration du travail et l'inspection du travail. Il est indéniable que «les conditions dans lesquelles l'administration du travail fonctionne ont radicalement changé au cours des dernières décennies», ce qui l'a amenée à revoir son organisation, son rôle et son mode de fonctionnement. Dans ce contexte difficile, les administrations du travail doivent adopter une stratégie de changement, régie par une bonne gouvernance et la transparence et une plus grande responsabilisation, en particulier en ce qui concerne les services publics de l'emploi qui doivent être davantage débureaucratisés. Il doit y avoir une coopération étroite avec le secteur privé, en utilisant d'une manière plus appropriée toutes les ressources existantes, y compris les technologies de l'information et de la communication.

Nous partageons le sentiment que les administrations du travail doivent rechercher une collaboration plus étroite avec le secteur privé dans le cadre de véritables partenariats.

Nous partons de la constatation que l'avenir des ministères du travail et de leur influence sur les grandes orientations politiques dépendra de leur capacité de maintenir des partenariats fructueux avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, et de continuer à être au sein des gouvernements, le principal vecteur et promoteur du dialogue social.

Dans ce domaine, nous pensons qu'il est essentiel que l'inspection du travail et l'administration du travail mettent l'accent sur des approches préventives et pédagogiques par la promotion de politiques qui allient, de manière équilibrée, la prévention et la sanction.

Dans ce contexte, nous constatons avec appréciation que le rapport décrit des approches nouvelles et des stratégies d'inspection du travail qui allient des méthodes traditionnelles avec l'emploi des nouvelles technologies. Il faut également qu'elle lance de nouvelles campagnes qui font intervenir les partenaires sociaux et les inspecteurs spécialisés, ainsi que les médias.

Par ailleurs, le rapport intitulé *La sécurité sociale pour la justice sociale et une mondialisation équitable* présente une série de conclusions qui méritent l'approbation de la délégation des employeurs portugais, notamment pour ce qui est de la nécessité de conjuguer les instruments et les politiques. Seuls des niveaux d'emploi élevés permettent d'aspirer à un financement durable des systèmes de protection sociale. C'est la raison pour laquelle il est fondamental d'offrir aux entreprises des conditions favorables à leur croissance et, par conséquent, à la création d'emplois. Nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut continuer à accroître la protection sociale des travailleurs. C'est essentiel pour garantir une meilleure cohésion sociale sur le plan mondial, mais c'est aussi très important pour renforcer la compétitivité des entreprises européennes.

Les systèmes de sécurité sociale représentent un coût considérable non seulement pour l'Etat mais aussi pour les entreprises et pour les travailleurs. Ce n'est pas par hasard que l'un des débats auquel on assiste au Portugal concerne une éventuelle réduction de l'impôt des entreprises au profit de la sécuri-

té sociale comme solution pour améliorer la compétitivité des entreprises. En ce qui concerne le financement des pensions de retraite, nous pensons qu'il faudra s'acheminer vers un système mixte, à la fois par répartition et par capitalisation.

Il nous semble tout à fait positif que le rapport insiste sur l'intervention des partenaires sociaux dans la mise en place de systèmes de protection sociale durables. Au Portugal, d'ailleurs, les partenaires sociaux ont participé au débat sur les principales réformes du système de protection sociale mais ils ne participent pas suffisamment à sa gouvernance.

Un dernier mot pour conclure sur un autre thème pertinent qui a été abordé au cours de la Conférence et qui concerne le rapport intitulé *Un travail digne pour les travailleurs domestiques*.

Les travaux qui ont mené à l'adoption d'un instrument normatif dans le domaine du travail domestique ont suscité, dès le départ, un engagement enthousiaste de la part des partenaires sociaux et des employeurs portugais en faveur de la défense des droits des travailleurs domestiques. Il faudrait tenir compte d'un vaste éventail de fonctions, mais il faut pour cela que tous les partenaires sociaux participent à ce rapport. Nous sommes convaincus que le résultat final de la discussion, cette année, sur les travailleurs sociaux permettra d'améliorer les relations de travail dans ce domaine.

Original anglais: M^{me} GUWATUDDE KINTU (gouvernement, Ouganda)

Le thème de cette année, intitulé: «Construire l'avenir avec le travail décent», est un appel retentissant à l'ensemble de la communauté mondiale à travailler de concert pour juguler la crise de l'emploi. Le travail décent est un droit de l'homme fondamental. C'est le fondement essentiel de la paix, de la sécurité alimentaire et du développement humain.

Le rapport global sur l'emploi de 2011 prévoit un taux de chômage de 6,1 pour cent, ce qui équivaudra à 203 millions de chômeurs. Le taux de chômage des jeunes est encore plus alarmant. Soixante-dix-huit millions de jeunes étaient sans emploi en 2010. Le chômage parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans était de 12,6 pour cent en 2010, soit 2,6 fois le taux de chômage des adultes.

La lente reprise qui a suivi la crise financière globale prolonge l'incapacité de l'économie mondiale à assurer des perspectives de travail décent pour tous les jeunes. La situation mondiale en matière de chômage est une menace contre la stabilité politique et met en évidence le besoin de repenser nos politiques normatives macroéconomiques pour que la création d'emplois de qualité et le travail décent deviennent les objectifs principaux des politiques macroéconomiques. Les exemples d'instabilité politique causée par le chômage sont très présents dans nos esprits, notamment en raison des événements récents qui ont eu lieu en Afrique du Nord et dans certaines régions du Moyen-Orient.

L'économie de l'Ouganda a enregistré une croissance d'un taux moyen de 7 pour cent par an pendant ces dix dernières années. Dans une économie où 4,4 millions de personnes sont employées dans le secteur informel et seulement 0,6 pour cent de la population active travaille dans le secteur formel, et où plus de 390 000 jeunes qui s'intègrent chaque année au marché du travail possèdent des compétences limitées, la création d'emplois décents et durables pour tous représente un défi majeur.

Le gouvernement de l'Ouganda a par conséquent pris de nouvelles mesures qui comprennent le lancement du plan quinquennal de développement national 2010. Ce plan cible la croissance, l'emploi et la transformation socio-économique pour favoriser la prospérité de tous. La mise en place d'un environnement propice à la création d'emplois, aux opportunités d'emplois décents et au développement du capital humain est l'un des principaux objectifs du plan national de développement. Une politique nationale de l'emploi pour l'Ouganda, dont le thème est l'accroissement des opportunités d'emplois décents et de la productivité de la main-d'œuvre pour une transformation socio-économique, a été inaugurée cette année le 1^{er} mai 2011, jour de la fête du travail. Ces mesures ont été développées sur la base de consultations élargies. En ce qui concerne la main-d'œuvre agricole, le programme du gouvernement pour la modernisation de l'agriculture a pour objectif d'augmenter les revenus des travailleurs agricoles qui constituent 80 pour cent de la population active. Ce programme a pour objectif que, chaque année, 30 000 agriculteurs deviennent des petits producteurs commerciaux. Les foyers ainsi transformés tiendront lieu d'exploitations modèles pour leur communauté.

Par ailleurs, un programme de protection sociale à deux volets a été lancé l'année dernière: le premier concerne une politique de l'information et le deuxième, la fourniture d'allocations sociales aux ménages vulnérables. Cela devrait définir le rythme de développement du cadre de protection sociale nationale.

Ma délégation note que le *Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail* est centré sur l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession, ce qui est en effet la base pour la réalisation des objectifs d'égalité et de travail décent pour tous.

La mondialisation entrave les pays isolés dans la résolution des problèmes d'emploi. Ma délégation, par conséquent, demande à l'OIT et à d'autres partenaires du développement de conjuguer leurs efforts avec ceux des gouvernements nationaux pour aider ces derniers à trouver le financement nécessaire à la mise en œuvre de leur politique nationale.

Pour conclure, au nom de la délégation de l'Ouganda, je souhaite réaffirmer l'engagement du gouvernement de la République de l'Ouganda à l'égard des objectifs de l'OIT, de la *Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable* et de l'Agenda du travail décent.

Original anglais: M. MAVRIKOS (représentant, Fédération syndicale mondiale)

Cette année, au moment où nous célébrons la 100^e session de la Conférence internationale du Travail, des syndicalistes sont assassinés au Guatemala, en Colombie et dans d'autres pays.

En Lybie, des travailleurs et des civils sont assassinés. En Palestine, des travailleurs souffrent de l'agressivité et de l'agression d'Israël. En Grèce, au Portugal, en Irlande, en Espagne et dans d'autres pays, les droits du travail sont en train de disparaître.

Au Mexique, 44 000 travailleurs affiliés au syndicat SME, continuent à être licenciés. Il y a quelques jours au Sri Lanka, un syndicaliste a été tué et 300 manifestants ont été blessés. Ceci est la réalité.

Il y a deux-trois ans, lorsque la nouvelle crise du système financier est apparue, nous avons entendu plusieurs analystes essayer de nous convaincre qu'il fallait accuser certains golden boys de cette crise. Puis, les mêmes analystes ont essayé de nous convaincre et essayent encore de nous convaincre qu'il fallait rejeter la faute sur les mauvais travailleurs grecs, sur les mauvais travailleurs portugais, qu'il fallait rejeter la faute sur le peuple espagnol, les citoyens italiens, les Irlandais, les Belges, etc.

Toutes ces analyses ont un seul et même but: cacher la vérité aux travailleurs. Cacher le fait que cette crise est une crise profonde du système capitaliste et qu'elle multiplie les rivalités intercapitalistes et interimpérialistes pour le contrôle de nouveaux marchés, pour la redistribution des frontières, pour le contrôle des sources de production et de la richesse.

Ceci est la vérité. J'en veux pour preuve les conflits entre l'euro et le dollar. J'en veux pour preuve les conflits en Afrique du Nord, la barbarie contre le peuple libyen et la stratégie des Etats-Unis et de l'Otan pour le «nouveau» Moyen-Orient et pour l'intervention en Syrie.

Nous, membres et amis de la FSM, avons organisé, il y a deux mois à Athènes, le seizième congrès syndical mondial et nous avons débattu de toutes ces questions essentielles. Huit cent vingt-huit délégués de 101 pays ont analysé de façon démocratique et militante les contradictions qui caractérisent notre monde contemporain.

Nous avons le devoir de résister, de lutter et d'unir tous les travailleurs, sans tenir compte des différences, car tous les travailleurs appartiennent à la même classe sociale, et nous pouvons lutter ensemble.

En Europe et dans le monde, on voit qu'il y a de l'indignation, de la colère, mais il y a en même temps des opportunités et les rassemblements de jeunes, par l'intermédiaire de Facebook ou par Internet, sont pour nous un signe positif car nous ne rejetons aucune lutte, aucun mouvement qui descend dans la rue et sur les places du monde.

La fédération, la FSM, appelle tous les jeunes à rejoindre les syndicats. Notre mouvement syndical ne peut pas ne pas aider les jeunes dans ce sens.

Ici, au sein de l'OIT, nous devons tenir des débats démocratiques, ouverts et justes, et approfondis sur tous ces problèmes épineux. Nous pensons malheureusement que le monopole qui prévaut au sein du Conseil d'administration et que l'exclusion non démocratique de la FSM ne le permettent pas.

Malheureusement, aujourd'hui, à l'heure de la 100^e session de la Conférence internationale du Travail, nous assistons encore à des discriminations contre les organisations syndicales, comme par exemple au Guatemala, à Djibouti, et dans d'autres pays.

Pour aller contre ces phénomènes négatifs, les cadres syndicaux de la FSM, des affiliés, et d'autres syndicats indépendants ont le devoir de lutter contre ces phénomènes. Nous devons lutter contre la corruption pour un mouvement syndical fondé sur des valeurs et des principes, cela est notre devoir à tous.

M. GUIRO (*travailleur, Sénégal*)

Qu'il soit permis en introduction de notre propos d'adresser au Président nos sincères et chaleureuses félicitations pour le choix porté sur votre personne pour conduire les travaux de cette historique et symbolique session, choix qui fait la fierté de toute

l'Afrique. Tous nos vœux de réussite et de succès vous accompagnent dans l'accomplissement de votre noble et exaltante mission.

Notre présente session se déroule pour la quatrième année consécutive dans un contexte de crise et de développement des luttes populaires pour dire non à la dictature, à la mal-gouvernance et au chômage, surtout des jeunes.

Du haut de cette tribune, le Mouvement syndical sénégalais réitère son soutien et sa solidarité à tous les peuples du monde qui réclament, par la lutte, l'abandon pur et simple des politiques néolibérales, politiques à l'origine de l'aggravation de la pauvreté et de l'accroissement des inégalités sociales.

Pour stopper le désespoir croissant des peuples, en lieu et place des politiques néolibérales, d'autres choix économiques et sociaux sont possibles, pour un monde meilleur, pour plus de progrès, de dignité et de justice sociale. C'est l'occasion de saluer le travail remarquable effectué depuis plusieurs années par le Bureau international du Travail, sous la conduite de son Directeur général, M. Juan Somavia, pour assurer la promotion, la vulgarisation et l'adoption du paradigme «travail décent» dans toutes les institutions et instances internationales.

C'est pourquoi notre confédération se félicite du choix et de la pertinence du thème central de cette présentation: «Construire l'avenir par le travail décent».

Notre pays, le Sénégal, avec l'appui technique et financier du Bureau sous-régional de l'OIT pour le Sahel, est en train d'élaborer dans un cadre tripartite son programme par pays pour un travail décent (PPTD), programme qui sera essentiellement axé sur deux priorités: la création d'emplois et le renforcement et l'extension de la protection sociale.

Les travailleurs souhaitent vivement que le gouvernement du Sénégal place les priorités définies par le PPTD au cœur du document de politique économique et sociale, en cours d'élaboration, et affecte, avec le soutien des partenaires bilatéraux et multilatéraux, d'importantes ressources financières pour la réalisation des objectifs de ce programme.

Dans le cas de la promotion du travail décent, depuis l'année dernière, nous avons ciblé une des couches sociales les plus fragiles et les plus vulnérables du monde du travail, à savoir les travailleuses et travailleurs domestiques. La classe ouvrière attend avec espoir l'adoption d'une convention et d'une recommandation sur le travail domestique pour marquer le caractère historique de notre présente session.

Et, ainsi, dans le cadre de nombreuses initiatives pour la promotion du travail décent, la Confédération nationale du travail du Sénégal (CNTS) a inauguré le 28 mai dernier, en présence d'une délégation de la Confédération syndicale internationale (CSI) et des partenaires hollandais, un centre d'écoute pour les travailleurs domestiques.

Du haut de cette tribune, nous réitérons au BIT notre demande d'appui pour le développement de ce centre d'écoute qui polarise l'espoir de cette frange importante de notre société.

Le Sénégal vient d'organiser, le 20 avril dernier et pour la première fois de son histoire, des élections générales de représentativité des centrales syndicales de travailleurs. La publication des résultats par la Commission électorale nationale confirme la CNTS comme la centrale la plus représentative de notre pays. Le résultat de ces élections offre une meilleure grille de lecture et d'analyse de ses nom-

breuses forces en présence sur le terrain syndical fortement morcelé.

La CNTS formule à nouveau son souhait de voir une nouvelle recomposition du Mouvement syndical sénégalais autour des centrales les plus représentatives sur des meilleures prises en charge des nombreuses préoccupations des travailleuses et des travailleurs sénégalais.

Appréciant la confiance renouvelée des travailleurs, nous affirmons ici et assumerons toutes nos responsabilités pour une meilleure prise en charge des revendications légitimes de nos mandants.

M. COSTACHE (*employeur, Roumanie*)

Au nom de la délégation des employeurs de Roumanie, j'ai l'heureux plaisir de vous adresser notre salut à l'occasion de la 100^e session de la Conférence internationale du Travail qui, cette année, a lieu sous la devise qui affirme que nous pouvons construire l'avenir avec le travail décent.

Le concept du travail décent a été établi par les mentors de la Constitution de l'OIT et est basé sur l'idée que le travail est une source de dignité personnelle, de stabilité familiale, de paix de la communauté et de progrès économiques, ce qui va augmenter les opportunités du développement entrepreneurial et la productivité du travail.

Je désire vous assurer que la délégation des employeurs de Roumanie va tout faire pour transposer ce concept en pratique et déployer en même temps tous les efforts et collaboration avec les gouvernements et les travailleurs qui vont organiser leurs activités dans l'esprit des conventions et recommandations de l'OIT.

Les employeurs de Roumanie ont comme objectif de récupérer avec rapidité les emplois perdus suite à la crise économique que nous traversons dans notre pays et, ensemble avec nos partenaires sociaux, nous sommes très attentifs à la manière d'élaborer les programmes pour relancer les secteurs d'activités qui rendent possible l'apparition de nouveaux emplois.

Nous considérons que l'effet de la crise économique et financière avec une manifestation globale devait être diminué et effacé par une action coordonnée au niveau des organismes internationaux, avec les efforts des organismes nationaux.

Les organisations des employeurs sollicitent avec un caractère urgent le gouvernement pour qu'il s'implique, avec les autorités dans le domaine de l'investissement structurel, tant directement qu'à travers le partenariat public-privé.

Les effets de la crise économique en Roumanie ont frappé aussi bien les intérêts des employeurs que ceux des travailleurs. C'est pourquoi les employeurs ont proposé comme un des objectifs les plus importants de diminuer l'effet de la crise et de recommencer le développement économique en utilisant le développement de l'économie structurelle et du partenariat public-privé, qui est la base d'un travail décent.

La paix sociale est aussi un des objectifs des partenaires sociaux en Roumanie et, nous, les employeurs, sommes conscients de l'importance de cette paix pour que nos affaires se déroulent sans conflits sociaux.

C'est la raison pour laquelle nous considérons que le seul organisme de dialogue tripartite, le Conseil économique et social de la Roumanie, doit devenir plus impliqué dans l'élaboration et l'approbation des documents élaborés en vue d'établir des straté-

gies pour dépasser les effets de la crise dans toutes les directions d'activité, entraînant les membres de la société civile et du milieu académique et scientifique.

En soutenant les efforts des partenaires sociaux pour dépasser les effets de la crise, nous pouvons aussi citer l'adoption par le gouvernement de la Roumanie du nouveau paquet de lois sociales qui visent à réglementer et mobiliser le marché du travail. On a adopté le Code du travail et la loi sur le dialogue social, dont l'application a mené à un engagement plus facile des ressources humaines.

Les employeurs de Roumanie considèrent que le développement du dialogue social et la création d'une législation du travail plus flexible ne sont pas suffisants pour rendre plus facile la vie des employeurs; nous avons aussi besoin d'allègements fiscaux, spécialement au regard des taxes liées aux ressources humaines, et aussi d'une stabilité du Code fiscal menant à une stabilité des affaires.

Nous demandons aux organismes financiers internationaux d'établir une stratégie menant les banques ayant des filiales en Roumanie à appliquer pour les investisseurs roumains les mêmes réglementations que dans les pays d'origine au regard de la facilité d'accorder des crédits.

Nous sommes convaincus que les discussions, les conclusions et les recommandations de l'actuelle Conférence vont devenir des arguments très importants pour chaque délégation, pour que l'activité qui se développera dans le futur commence avec le principe de la construction de l'avenir avec le travail décent.

Original anglais: M. RAMBI (ministre du Travail et des Relations professionnelles, Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Je ressens de l'humilité devant cette importante occasion qui m'est donnée de présenter la réponse de mon pays au rapport du Directeur général intitulé *Une nouvelle ère de justice sociale*, alors que l'Organisation a élaboré au cours d'une centaine de sessions des initiatives mondiales importantes, qui transcendent les frontières et les régions.

Le problème persistant de l'égalité au travail, qui est étudié de manière approfondie dans le rapport global de cette année, dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, est très important pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et cela signifie qu'une centaine de sessions de dialogue continu ont mis en lumière un nombre croissant de problèmes, dans ce monde du travail en perpétuelle évolution.

Une centaine de sessions, cela signifie beaucoup d'endurance, d'engagement et de responsabilité afin que le monde du travail devienne un lieu décent. Mon pays a rejoint officiellement l'OIT en 1976, un an à peine après avoir obtenu son indépendance, en 1975. Après 36 sessions, nous avons constaté une amélioration continue dans nos politiques nationales qui concernent le travail et les aspects socio-économiques de la vie. Nous saluons les efforts que déploie l'OIT pour trouver la meilleure façon d'aller de l'avant, d'une manière durable, dans la réalisation du travail décent partout dans le monde.

Les problèmes de l'égalité au travail sont bien réels. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est également confrontée à la difficulté de promouvoir l'égalité des chances pour ses travailleurs, en s'efforçant de parvenir à un travail décent et productif dans la liberté, l'égalité, la sécurité et la dignité humaine, face à l'existence de diverses formes de discrimina-

tions. L'essor de l'activité économique impose des exigences considérables à nos lois et pratiques nationales qui régissent l'emploi, la sécurité sociale, l'égalité et l'équité au travail, ce qui a incontestablement exposé nos citoyens à un traitement inéquitable et à des conditions de travail inacceptables.

En 2010, nous avons annoncé à la 99^e session de la Conférence internationale du Travail que notre économie était stable, face à la crise mondiale de l'emploi. Grâce à l'investissement étranger, nous n'avons pas subi les effets de la crise de l'emploi. La Papouasie-Nouvelle-Guinée connaît un développement considérable et progressif qui, dans une certaine mesure, soulève des défis potentiels pour l'exercice des droits fondamentaux de ses citoyens. Tel est le défi que nous nous engageons à surmonter pour assurer un équilibre entre la prospérité économique et la dignité humaine. Je suis heureux d'annoncer que la Papouasie-Nouvelle-Guinée va dans la bonne direction pour atténuer les aspects visibles de la discrimination à grande échelle.

Mon gouvernement a ratifié en 2000 la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, et la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et de profession), 1958, afin de s'engager à lutter contre la discrimination sur le lieu de travail. Au niveau national, des réformes du travail ont été mises en place, parmi lesquelles une nouvelle loi sur les relations professionnelles, qui sera adoptée prochainement par le Parlement, concernant les nouvelles tendances et pratiques en matière de relations professionnelles dans le pays. En collaboration avec le Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique, nous avons commencé à travailler sur l'emploi; les principaux aspects de l'inégalité et de la discrimination sur le lieu de travail seront pris en considération dans le processus de réforme. Sur le plan économique, nous avons établi des partenariats équitables avec des amis internationaux qui participent énormément au processus de développement de mon pays. Les diverses approches de partenariat de mon gouvernement ont été couronnées de succès: il y a eu une hausse des investissements étrangers, au cours des dernières années.

La vision d'un développement durable pour la justice sociale est complexe. Ce qui compte, c'est l'équilibre socio-économique, et les efforts de nos compatriotes sont incessants, dans le cadre des engagements que nous avons pris à l'échelle de la nation. Nous sommes prêts à utiliser ce rapport comme une plate-forme qui sera utile pour étayer notre action, dans la réalisation de la justice sociale pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Notre gouvernement s'engage à faire du travail décent une réalité en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Original anglais: M. ATWOLI (travailleur, Kenya)

Je voudrais féliciter le Directeur général du BIT d'avoir soumis un rapport si bien ciblé, dont on doit reconnaître la pertinence et la validité. Ce rapport intitulé *Une nouvelle ère de justice sociale* est un rappel à la réalité pour les États Membres et les mandants, destiné à leur dire que nous n'avons pas encore fini de subir les conséquences du modèle de croissance inefficace qui sous-tend le consensus de Washington suivi pendant ces trente dernières années.

L'Organisation centrale des syndicats du Kenya (COTU-Kenya) est d'accord avec la thèse du rapport selon laquelle l'action soutenue et concertée des gouvernements, des travailleurs, des em-

ployeurs et des institutions régionales ainsi que multilatérales, constatée pendant ces deux dernières années, est de toute évidence nécessaire pour surmonter complètement les effets de la crise.

Le COTU-Kenya salue donc l'invitation faite par ce rapport à réaliser un changement fondamental qui entraîne la construction des bases d'un nouveau modèle de croissance incluant les valeurs de l'OIT: l'équité, la non-exclusion, l'impartialité et la justice sociale; en bref, une croissance partagée qui met les aspirations et les besoins des personnes au centre de sa stratégie.

Tout en soutenant la mise en œuvre d'un nouveau modèle de croissance, nous sommes d'accord avec le rapport du Directeur général sur le fait que beaucoup d'acteurs qui jusqu'ici ont contribué de manière active à limiter les ramifications de la crise, commencent à revenir à leurs vieilles habitudes avec les signes positifs de reprise économique. Cela compromettra les efforts déployés pour organiser les changements nécessaires et c'est inacceptable.

Nous devons rester résolus à soutenir les mesures convenues lors du G20 et du Pacte mondial pour l'emploi pour surmonter pleinement la crise.

Dans le même esprit, tandis que l'OIT et ses mandants continuent à faire pression sur les véritables acteurs de l'économie pour aller vers un modèle de croissance équilibrée basé sur des résultats positifs pour les personnes, le COTU-Kenya a constaté un retour à une situation antérieure où le gouvernement, au lieu de donner l'exemple, encourageait la précarisation et l'externalisation.

Le recrutement de professeurs qualifiés et diplômés en tant que stagiaires, et les contrats hors normes offerts aux infirmières par le gouvernement ont été avancés par beaucoup d'employeurs comme étant une raison suffisante pour employer à titre précaire ou même garder des employés dans une situation précaire. Le gouvernement fait la même chose. Nous souhaitons demander l'interruption immédiate de cette politique, car elle est en décalage avec le Pacte mondial pour l'emploi.

Le COTU-Kenya a dit ouvertement son opposition à la mécanisation de l'entreprise tant que son but n'était pas de produire une valeur ajoutée, mais de réduire la main-d'œuvre afin de maximiser le profit du capital. C'est ce que l'on voit dans les plantations de thé de certaines régions du Kenya et nous demandons que cela cesse afin de contribuer au développement d'entreprises durables et à une croissance accessible à tous.

Dans ce contexte, l'arrestation et le licenciement de 30 délégués syndicaux qui ont participé aux grèves des travailleurs contre la mécanisation dans les plantations de thé au Kenya, en octobre 2010, doivent être condamnés et sanctionnés, non seulement parce que cela va à l'encontre des droits du travail mais également de la Constitution, qui accorde le droit de grève.

La restriction de la liberté des travailleurs, comme je l'ai dit plus haut, est une manifestation de la force avec laquelle l'ordre ancien est inscrit dans notre système. Pour des pays comme le Kenya, qui ont révisé la législation relative au travail et la Constitution afin d'y inscrire les droits des travailleurs, l'aide de l'Organisation sera sans doute requise pour l'établissement d'institutions solides qui défendent l'exercice de ces droits.

Le COTU-Kenya demande pour cela que le BIT apporte une assistance technique au gouvernement et aux partenaires sociaux pour accélérer la mise en

œuvre de ces institutions et la réalisation de leurs objectifs.

La nouvelle Constitution prévoit également qu'une commission des salaires et des rémunérations soit mise en place. Bien qu'elle soit bienvenue, son mandat doit être défini afin de ne pas empiéter sur le mandat fondamental et internationalement reconnu des syndicats, la négociation collective. En effet, seul un réel élargissement du champ d'application des conventions collectives est capable de produire un équilibre entre la façon dont le travail et le capital sont rémunérés, puisqu'il est évident que les profits tirés de la productivité dépassent de beaucoup les salaires des travailleurs, dans les pays développés comme dans les pays en développement.

Avec ces remarques, l'Organisation centrale des syndicats du Kenya salue et soutient le rapport du Directeur général qui est notamment à l'origine de la définition d'une nouvelle perspective de croissance efficace sous-tendue par une croissance équilibrée des entreprises et du travail.

Original anglais: M. AHMED (délégué des travailleurs, Pakistan)

Nous approuvons sans réserve l'ordre du jour, notamment l'adoption d'une convention sur les travailleurs domestiques ainsi que les conclusions sur la protection sociale et l'administration du travail.

Nous apprécions le travail effectué par le BIT sous la direction éclairée de M. le Directeur général, lui-même secondé par une équipe admirable, et nous nous félicitons de son rapport, intitulé *Une nouvelle ère de justice sociale*. Ce rapport met justement en lumière les inégalités qui se creusent aux niveaux national et international: les 61 millions de personnes les plus riches disposent du même revenu que les 3,5 milliards d'individus les plus pauvres. Au rythme actuel, il faudrait encore 88 ans pour éradiquer l'extrême pauvreté, et 75 pour parvenir à une véritable égalité entre les sexes. Pendant ce temps, un secteur non productif, celui de la spéculation financière a vu sa part de bénéfices passer de 25 à 42 pour cent. Une telle situation plaide en faveur d'une réforme de cet ordre économique injuste, source d'inégalités dans et entre les pays.

Notre Conférence se réunit ici alors que des soulèvements se produisent un peu partout dans le monde, conséquences du capitalisme et de la politique de déréglementation et de privatisation pro-

mue par le FMI et la Banque mondiale, qui foulent aux pieds les droits fondamentaux. Il nous faut aussi faire face à divers mouvements extrémistes, c'est pourquoi notre pays lutte activement au sein de l'alliance internationale contre le terrorisme.

Il sera impossible de relever tous ces défis sans un ordre économique international équitable. Il faut notamment que les règles commerciales soient justes pour les pays en développement, de sorte que ceux-ci puissent avoir accès aux marchés, aux connaissances et aux technologies. Ils seront ainsi en mesure d'atténuer la pauvreté et de donner pleinement effet aux principes du travail décent défendus par l'OIT.

Au Pakistan, nous sommes à un tournant décisif: le mouvement syndical essaye de mettre en place une société égalitaire, affranchie du terrorisme et, en même temps, vise un esprit de collaboration avec les employeurs pour accroître la productivité et le bien-être des travailleurs et pour lutter, en parallèle, contre le chômage et la pauvreté. Cela ne sera possible que par un renforcement de la démocratie, en conformité avec les conventions n^{os} 87 et 98 de l'OIT.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour signaler qu'une augmentation des salaires et des pensions a eu lieu mais qu'elle doit encore être étendue au secteur privé. Nous nous efforçons également d'obtenir une amélioration de la législation; un amendement récent à la Constitution a récemment privé les organisations syndicales nationales de leur raison d'être. Nous avons soulevé cette question et demandons aux pouvoirs publics de mettre la législation en conformité avec les recommandations formulées par le Comité de la liberté syndicale au sujet du cas n^o 2799.

J'en profite également pour rappeler que nous défendons activement le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance.

Nous approuvons le budget présenté par le Directeur général, qui tend à renforcer les activités de l'Organisation.

La justice sociale doit être réalisée à la lumière des principes de la Déclaration de Philadelphie, à savoir que la pauvreté constitue un danger pour la prospérité et que le travail n'est pas une marchandise.

(La séance est levée à 12 h 50.)

Quatrième séance

Mercredi 8 juin 2011, 14 h 35

Présidence de M. Hernández Sánchez et de M. Lima Godoy

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous reprenons cet après-midi la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général. J'aimerais demander à tous les orateurs de bien vouloir se limiter au temps imparti.

M. NDIAYE (ministre du Travail et des Organisations professionnelles, Sénégal)

Les points inscrits à l'ordre du jour de cette 100^e session, touchant notamment aux normes internationales, à la protection sociale, au travail domestique et à l'administration du travail, revêtent un grand intérêt pour le gouvernement du Sénégal, très soucieux de relever les défis sociaux et de répondre à la demande sociale.

La présente Conférence internationale du Travail constitue un moment idéal pour apprécier à sa juste valeur l'action de l'OIT qui s'est confirmée, dans le contexte actuel de globalisation et de mondialisation, comme un instrument indispensable à la régulation et à la justice sociale.

C'est le lieu pour féliciter et rendre hommage au Directeur général, M. Juan Somavia, à qui je transmets mes chaleureuses salutations de Son Excellence M. Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal. En effet, grâce à son engagement et malgré la crise mondiale, il œuvre inlassablement afin que l'OIT puisse toujours assurer la promotion des idéaux et valeurs qui sont à l'origine de sa création.

Je voudrais, à cet égard, réitérer l'adhésion de notre pays à la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation juste, adoptée en 2008, ainsi qu'au Pacte mondial pour l'emploi que la Conférence internationale du Travail a adopté en juin 2009 et qui, fondé sur l'Agenda du travail décent, constitue la réponse la plus appropriée à la crise économique actuelle.

Eu égard aux enjeux importants qui s'y attachent, notre pays a tenu du 24 au 26 mai 2011, en rapport avec le BIT, son atelier de formulation du programme par pays pour la promotion du travail décent (PPTD).

Le Sénégal, en retenant la protection sociale et l'emploi comme les deux principaux piliers du PPTD, ambitionne de résorber progressivement, avec l'appui du BIT, les déficits notés dans les quatre axes du travail décent.

A cet égard, il me plaît de rappeler la prise en compte effective de ces problématiques dans la finalisation du document de politique économique et sociale du Sénégal pour la période 2011-2015 qui est en chantier.

En ce qui concerne le respect des normes internationales du travail, notamment la lutte contre le travail des enfants, le Sénégal adhère au principal objectif qui est de parvenir à une ratification universelle des conventions n^{os} 138 et 182 et à l'éradication des pires formes de travail des enfants d'ici à 2016.

Je voudrais, pour terminer, réitérer l'engagement du Sénégal à promouvoir les idéaux et l'action de l'OIT et à œuvrer aux côtés de toute la communauté internationale à la matérialisation de l'initiative lancée par l'ONU consistant à la mise en place d'un socle minimum de protection sociale, afin que les effets de la crise économique et sociale soient jugulés et que triomphent dans nos Etats la justice sociale et le développement durable pour une véritable paix universelle.

Original anglais: M. VARELA (employeur, Philippines)

A l'exception de quelques pays qui luttent encore avec les retombées des récentes perturbations économiques qui secouent le monde, on peut dire avec une prudente confiance que nous sommes sortis de l'œil du cyclone et que l'effondrement de la plus forte économie du monde a été évité grâce au sauvetage des institutions financières en difficulté à Wall Street, qui sont considérées par des économistes conservateurs comme étant «trop grandes pour faire faillite».

Alors que certains pensent que les affaires économiques ont repris leurs cours normal et agissent en conséquence, l'inquiétude demeure dans certains secteurs, aux niveaux international et régional. Même l'OIT, par l'intermédiaire de son Directeur général, exprime son inquiétude au sujet de ce retour à la normale et les répercussions négatives qu'il peut impliquer.

La mondialisation n'a rien perdu de son élan: les obstacles au commerce sont levés, les transactions commerciales sont conduites à une vitesse électronique, le paysage économique mondial se transforme avec l'entrée d'un nombre croissant de pays dans la «cour des grands». L'indicateur de succès relatif est le niveau du PIB. Les signes de la croissance économique sont visibles un peu partout, il est vrai, mais derrière le progrès, il existe une disparité très préoccupante entre la minorité de riches et la majorité de pauvres. Ceci est vrai au sein des

pays et dans différents secteurs de toute société. On constate malheureusement que la croissance économique est atteinte à un coût social élevé. La justice sociale en pâtit. Nous sommes entièrement d'accord avec le Directeur général, lorsqu'il écrit dans son rapport, présenté à la 100^e session de la Conférence internationale du Travail, que le monde a besoin d'une nouvelle ère de justice sociale, inspirée par une vision de développement durable.

La justice sociale est inscrite dans la loi fondamentale des Philippines. Le Préambule de la Constitution affirme que les Philippins ont l'obligation solennelle de créer une société juste et humaine. Notre Constitution stipule que l'État doit promouvoir la justice sociale à toutes les phases du développement national.

Notre perception de la teneur de la justice sociale a été influencée dans une large mesure par la pensée morale et philosophique du regretté José P. Laurel, juge de la Cour suprême des Philippines, telle qu'elle est exposée dans l'une de ses décisions. Le juge Laurel a défini la justice sociale comme étant l'humanisation des lois et l'harmonisation des forces économiques et sociales par l'État, afin que l'on se rapproche le plus possible d'une conception rationnelle et laïque de la justice.

Dans l'ensemble des couches sociales, aux Philippines, on reconnaît que la croissance économique mesurée par le PIB n'est pas suffisante et que la croissance, pour être satisfaisante, doit être équitable et bénéficier à tous.

C'est dans cet esprit que nous soulignons la nécessité de revoir le postulat qui sous-tend la philosophie de l'économie de marché et de redéfinir les indicateurs de la croissance économique afin d'inclure les dimensions morales et sociales. La grave crise qui a secoué Wall Street a démontré de manière saisissante qu'une déréglementation qui n'est pas guidée par des principes moraux pouvait être un processus très destructeur. La main invisible de la concurrence qui est censée agir comme facteur d'égalisation sur un marché libre est un leurre. La déréglementation peut libérer des forces créatives et productives mais, livrée à elle-même, elle engendre cupidité et irresponsabilité. L'enjeu pour les différentes économies, quelle que soit leur étape de développement, est de savoir comment utiliser les mécanismes de régulation sans freiner l'initiative privée et la créativité.

La justice sociale peut et doit devenir une réalité en faisant participer toutes les parties prenantes au bien-être général des habitants d'un pays et en cherchant ensemble la voie à suivre pour que cela se traduise par des actes. La pratique du tripartisme aux Philippines est un bon début. Cependant, le tripartisme doit être élargi pour couvrir un sujet de préoccupation plus vaste, comme un large consensus multisectoriel dans la conception des politiques économiques nationales.

En tant que corollaire du développement, nous sommes convaincus que l'Agenda pour le travail décent de l'OIT peut contribuer à atteindre une croissance performante. Ce qui nous préoccupe, cependant, c'est que le rapport crée une croissance inopérante, la flexibilité des marchés du travail étant associée à des inégalités de revenus et à la précarité de l'emploi. En outre, la dérégulation systématique est aussi critiquée en partie pour son incapacité à produire des investissements élevés dans l'économie réelle. A notre avis, il peut exister un équilibre entre des marchés du travail ouverts à tous

et équitables, en ce qui concerne le travail décent, et un environnement favorable à l'investissement dans l'économie réelle.

L'ouverture d'un véritable dialogue tripartite sur des questions qui touchent aux revenus, à la productivité et à l'emploi s'est révélé un outil efficace et transparent. Nous pensons également que des liens institutionnels plus solides entre le secteur financier et les entreprises aideront à créer de nouveaux débouchés commerciaux et de nouvelles possibilités de revenus.

En conclusion, nous pensons que la conclusion générale du rapport est bien argumentée: elle dit que des politiques macroéconomiques saines, y compris une politique fiscale progressive et la cohérence des politiques multilatérales qui favorise des synergies entre les objectifs économiques et sociaux, ouvriraient la voie à une croissance bénéfique à tous, un besoin absolu dans une nouvelle ère de justice sociale. Ce sont les valeurs, les principes et les normes de l'OIT, que doivent appuyer les gouvernements, les travailleurs et les employeurs, qui deviendront de plus en plus importants comme point de référence pour les débats politiques dans le monde entier.

Original anglais: M. MENSAH (ministre du Travail et du Bien-être social, Ghana)

La session de cette année de la Conférence est très importante, non seulement parce qu'il s'agit de la 100^e session de la Conférence internationale du Travail, mais surtout parce qu'elle marque un chapitre important dans l'histoire de l'OIT à qui l'on demande, plus que jamais, d'ouvrir la voie vers une nouvelle ère de justice sociale.

Tel que signalé par le Directeur général dans son rapport, le moment est venu pour la communauté internationale de changer ses manières de procéder et de s'engager dans une nouvelle voie pour permettre une croissance mondiale fondée sur l'équité et la justice sociale.

Les inégalités croissantes dues aux dysfonctionnements du commerce mondial et aux déséquilibres socio-économiques continuent à poser d'énormes problèmes pour les pays africains où l'on essaie de réduire la pauvreté, ainsi que d'autres facteurs qui continuent de perpétuer la marginalisation de l'Afrique dans les affaires mondiales.

Depuis l'époque de l'esclavage et du colonialisme, l'Afrique continue de faire face à d'énormes problèmes qui ont entravé son progrès, parmi lesquels les maladies, la pauvreté, un niveau élevé d'analphabétisme, le chômage des jeunes et le sous-développement, que le continent doit surmonter pour pouvoir jouer à armes égales sur la scène internationale.

Nos entreprises ont besoin d'une plate-forme adaptée pour travailler et se développer, afin de leur permettre de créer des emplois et d'offrir des salaires décents et de bonnes conditions de travail aux travailleurs. Comme l'a souligné le Directeur général, on ne peut pas attendre la justice sociale si le monde continue de se développer en laissant en arrière les pays en voie de développement.

La récente instabilité sociale connue par certains pays confirme notre conviction que la paix et la cohésion sociale dépendent du bien-être socio-économique de la population, de l'accès à un niveau de vie décent et des possibilités de trouver un emploi décent.

Nous félicitons l'OIT pour son engagement à résoudre ces problèmes depuis des années mais nous lançons également un appel à l'Organisation pour qu'elle renforce son rôle de sensibilisation afin de promouvoir un commerce international équitable et équilibré, et de soutenir les efforts de l'Afrique pour développer et transformer son économie fragile au bénéfice de sa population.

A cet égard, il est important de signaler que nos discussions dans les commissions de cette Conférence ont mis en évidence le besoin urgent de soutenir l'économie informelle qui représente plus de 80 pour cent de l'activité économique dans les pays en voie de développement. Il est important, en effet, de reconnaître le potentiel de l'économie informelle qui est colossale en Afrique et de mettre au point des stratégies destinées à freiner sa marginalisation. A cet égard, le rôle des ministères du Travail ne doit pas être sous-estimé.

Malheureusement, dans beaucoup de pays en voie de développement, les ministères du Travail font souvent l'objet de ce que j'appelle une injustice budgétaire. Lorsque nos gouvernements doivent réduire les dépenses publiques, les ministères du Travail sont souvent les premiers à en souffrir.

Pour conclure, je lance un appel à l'OIT afin qu'elle renforce son travail de sensibilisation auprès des gouvernements pour que l'on donne priorité aux questions de travail dans les plans de développement stratégique au niveau national.

Original arabe: M^{me} HAMADY (ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Modernisation de l'administration, Mauritanie)

Mon pays, dont le rapport de l'examen périodique a été approuvé en mars dernier par le Conseil des droits de l'homme, s'est fixé comme objectif de poursuivre la mise en place des fondements d'un Etat de droit en garantissant les libertés politiques et les libertés civiles. Mon pays, animé par la volonté et le programme du Président de la République, M. Mohamed Ould Abdel Aziz, poursuit son chemin vers l'instauration de la démocratie, la justice sociale et les droits de l'homme, qui se reflète dans les plans et les programmes du gouvernement mauritanien, et à la réalisation de laquelle œuvrent tous les responsables mauritaniens.

Monsieur le Président, je voudrais vous dire combien je suis heureuse de pouvoir participer à cette session qui est investie de l'examen du rapport du Directeur général.

Le respect par mon pays des recommandations et des conventions de l'OIT se concrétise par: la ratification des conventions fondamentales de l'OIT; la mise en place de législations et de mesures nécessaires, comme la loi portant sur le Code du travail et la sécurité sociale, ainsi que leurs différents textes d'application, dont fait partie le texte définissant les conditions générales de l'emploi des travailleurs domestiques dans notre pays; le renforcement de la culture du dialogue social à travers l'organisation de négociations collectives à laquelle participent toutes les organisations professionnelles des partenaires sociaux, considérées comme une approche sûre et un moyen efficace d'atteindre les objectifs établis par le programme du Premier ministre M. Moulay Ould Mohamed Laghdaf; le renforcement des capacités des structures dédiées à l'emploi, la sécurité sociale et la médecine du travail afin de rapprocher leurs services des utilisateurs. A cet égard, plus de quarante contrôleurs et inspecteurs du travail vont

finir leur formation dans moins d'une semaine, et viendront renforcer les capacités humaines de ces corps d'inspection afin de les aider à s'acquitter des tâches d'inspection et de contrôle en vue de préserver les droits des travailleurs.

Nous songeons également à créer de nouveaux services d'inspection du travail et élargir les services de la caisse nationale de la sécurité sociale et la mise en place par le bureau national de la médecine du travail d'une stratégie quinquennale visant à améliorer la santé au travail dans notre pays.

Ce cadre général a permis d'élargir la couverture générale relative à l'emploi, de renforcer la prévention sociale, d'instaurer la multiplicité syndicale dans notre pays, et nous nous apprêtons cette année, grâce à la coopération fructueuse avec le BIT à organiser des élections syndicales libres et transparentes, afin de définir le niveau de représentation des syndicats.

Les travaux de cette conférence permettront sans doute l'analyse de plusieurs questions relatives aux conditions de travail et de vie des travailleurs, et d'enrichir les instruments juridiques internationaux en matière de travail, pour garantir une meilleure protection.

Finalement, je voudrais remercier le BIT de tous les efforts qu'il a déployés et qu'il déploie pour améliorer ce secteur ainsi que pour l'appui technique qu'il nous a plus spécifiquement fourni. Je vous souhaite plein succès dans vos travaux.

Original russe: M. NADRAHA (gouvernement, Ukraine)

La loi sur le dialogue social en Ukraine, adoptée par notre Parlement en décembre 2010, a permis de renforcer l'efficacité du dialogue social, les partenaires sociaux jouant un plus grand rôle dans l'élaboration des politiques socio-économiques et la législation dans de nombreux domaines.

Dans son message annuel au Parlement, le Président de l'Ukraine, Viktor Ianoukovitch, a indiqué que, à l'heure de la mondialisation des conditions uniques ont été créées pour la communication sociale, mais que la concurrence pour obtenir le droit au développement et assurer des niveaux décents de bien-être pour la population s'est accrue.

Parmi les objectifs pour cette année figure l'établissement d'un programme complet de réforme de la politique sociale en Ukraine, y compris des initiatives pour lutter contre la pauvreté et créer un régime de retraite et de prestations sociales équitable.

Dans un contexte de reprise, la meilleure protection sociale de la population, c'est l'accès à un travail et à un salaire décents. Pour améliorer les revenus, il est essentiel de relever le niveau des salaires. Depuis 2009, le salaire minimum est fixé au niveau du minimum vital nécessaire à un citoyen apte au travail.

En mai de cette année, à l'invitation du gouvernement de l'Ukraine, une mission de l'OIT est venue observer la mise en œuvre par l'Ukraine des dispositions de la convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949. Le gouvernement a beaucoup apprécié les travaux de cette mission, dont les résultats préliminaires ont déjà servi de base à l'élaboration de directives.

Le rapport du Directeur général, *Une nouvelle ère de justice sociale*, rappelle que la meilleure forme de protection sociale, c'est l'investissement dans le capital humain. Le gouvernement de l'Ukraine s'efforce d'augmenter le taux d'emploi et de faire

reculer le sous-emploi. Les moyens pour ce faire incluent des programmes publics et régionaux de promotion de l'emploi, l'accord général entre le gouvernement et les partenaires sociaux, et plus de 100 accords sectoriels et régionaux. Des efforts sont déployés pour informer et motiver les gens à améliorer leurs compétences professionnelles et leurs connaissances tout au long de leur vie.

Pour améliorer les aptitudes des travailleurs et augmenter leurs chances de trouver un emploi, un réseau des centres étatiques de formation a été créé. Il existe déjà des centres dans une dizaine de régions. Après une formation dans ces centres, les chances de trouver un emploi s'élèvent à 86 pour cent. Grâce à ce type de programme, près d'un million de personnes ont pu retrouver une activité rémunérée chaque année.

Pour améliorer notre législation, le gouvernement, avec l'aide des partenaires sociaux, a élaboré un nouveau projet de loi sur l'emploi. Nous serions reconnaissants au BIT de bien vouloir examiner ce projet de loi et de nous dire s'il est conforme aux normes juridiques internationales.

Il y a, à l'œuvre en Ukraine, une dynamique du développement social avec, entre autres, une embellie sur le marché du travail, un relèvement des standards sociaux et de l'assistance sociale. Les réformes économiques et sociales menées à l'initiative du Président Viktor Ianoukovitch créent de solides perspectives de réforme du secteur des services sociaux en vue d'améliorer la qualité des services, de créer plus d'emplois et d'améliorer les chances qui s'offrent aux entreprises sociales. Etant donné l'importance de ces programmes, l'Ukraine compte sur l'assistance technique du BIT.

Le 27 avril 2011, en Ukraine, dans le cadre d'une conférence nationale tripartite organisée avec l'appui de l'OIT, a eu lieu la présentation du rapport sur le profil national de l'Ukraine en matière de travail décent; 21 indicateurs ont été utilisés, qui reflètent les principales données juridiques et statistiques et les défis actuels pour la promotion du travail décent en Ukraine. Aujourd'hui, nous travaillons dans un cadre tripartite à l'élaboration du programme relatif au travail décent pour 2012-2016.

En présentant le programme du Président «L'Ukraine pour les gens», le gouvernement s'est fixé pour objectif de créer un Etat où prévaudra le travail décent.

Je saisis cette occasion, au nom du gouvernement de l'Ukraine, pour remercier l'OIT pour l'assistance technique qu'elle nous fournit pour le règlement des problèmes et la transformation des relations sociales et des relations professionnelles, et je réaffirme l'intérêt que nous portons à la poursuite de la coopération pour la promotion du travail décent en Ukraine.

Original anglais: M. BENYDIN (travailleur, Maurice)

Il est rassurant de constater que la 100^e session est centrée autour du thème *Construire l'avenir avec le travail décent*. A un moment où, dans le monde entier, les travailleurs opèrent constamment sous pression et dans le stress, hantés par le spectre de l'emploi précaire et du chômage qui gagnent du terrain, il est absolument nécessaire de tout mettre en œuvre pour promouvoir l'Agenda du travail décent, et en particulier l'adoption d'une convention sur les travailleurs domestiques. Les efforts déployés et les politiques adoptées, à l'heure actuelle, pour atteindre l'objectif stratégique de la protection

sociale et sortir les travailleurs de la pauvreté, sont également des thèmes prioritaires qui sont largement commentés.

A Maurice, le programme de promotion du travail décent pour la période 2011-2013 sera très bientôt signé par les mandants tripartites et nous notons que, de son côté, le gouvernement a inclus dans son programme une politique nationale de l'emploi. En raison de ces deux projets, le mouvement syndical espère que le dialogue social et l'application de la législation et des règlements visant à éliminer les pratiques abusives et la discrimination sur le lieu de travail deviendront des domaines d'action prioritaires. Tous les syndicats de Maurice sont d'avis qu'il faut modifier en profondeur les deux dernières lois concernant le travail car elles n'instituent aucun véritable filet de sécurité ni aucune protection effective contre les licenciements abusifs, et notamment les licenciements de dirigeants syndicaux, pas plus qu'elles n'abordent un certain nombre de questions afférant aux conditions de travail (à savoir les horaires de travail, les allocations chômage, les indemnités de licenciement, les droits à pension transférables).

Il est inacceptable que, dans une société démocratique comme celle de Maurice, une entreprise publique ait licencié une dirigeante syndicale en raison de sa responsabilité alléguée dans la distribution d'une lettre anonyme mettant en cause la direction. Nous sommes d'avis qu'il faut immédiatement introduire des amendements afin d'éviter tout abus et toute décision arbitraire de la part de tels employeurs. La législation actuelle permet de licencier des travailleurs sans donner de justification. Les syndicats insistent pour qu'un organisme ou un mécanisme adapté soit mis en place afin de déterminer si les licenciements économiques sont justifiés.

Pour que les travailleurs puissent connaître une vie décente, le mouvement syndical demande l'instauration d'un salaire minimum national. A cet égard, nous remercions le BIT et ACTRAV en particulier pour toute l'aide qu'ils nous ont apportée dernièrement dans le cadre d'une étude, menée par un consultant de l'Université de Maurice, portant sur une politique de salaire minimum. Les syndicats ont proposé que le salaire minimum ne soit pas inférieur à 15 000 roupies. Le Forum tripartite national, un mécanisme administratif créé l'année dernière pour promouvoir le dialogue social autour de différentes questions – indexation des salaires, sécurité et santé au travail, relations professionnelles, création d'emplois, développement des capacités et formation – en est encore à ses balbutiements, et aucun effort ne devrait être épargné pour assurer son bon fonctionnement et son succès.

Il est regrettable qu'en novembre de l'année dernière le gouvernement, par le truchement du ministre des Finances, n'ait pas permis la tenue de négociations collectives au cours des débats portant sur le paiement d'une compensation salariale destinée à redonner du pouvoir d'achat aux travailleurs. Finalement, une compensation dérisoire, d'environ six dollars, a été imposée et les travailleurs continuent de supporter la hausse des prix alors que le coût de la vie est déjà élevé. Cela n'est pas conforme aux prescriptions de l'Agenda du travail décent. Sur les lieux de travail, stress, pressions, brutalités sont de plus en plus fréquents. Ces problèmes sont d'une ampleur telle que l'administration du travail et les services d'inspection devraient s'en saisir de toute urgence. Les brutalités, qui affectent

la santé physique et mentale des travailleurs, les insultes, la surveillance exclusive, les intimidations, les pressions exercées sur les travailleurs pour qu'ils prolongent leur journée de travail, sont quelques-unes des pires pratiques qui ont été rapportées aux syndicats. Le décès récent d'un fonctionnaire haut placé, à cause d'une allégation de harcèlement, a causé de graves controverses à Maurice et une enquête est en cours à ce sujet.

Voilà donc les défis et les problèmes croissants auxquels se trouvent confrontés les travailleurs. Nous attendons beaucoup de l'aide de l'OIT pour faire régner la justice.

Original anglais: M^{me} MPARIWA (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Zimbabwe)

Je tiens pour commencer à indiquer que le Zimbabwe fait grand cas du rapport très structuré et très précis du Directeur général intitulé: *Une nouvelle ère de justice sociale*. Ce rapport montre clairement que les inégalités persistent dans le monde du travail et dans le monde en général. Pour ma délégation et pour tous les Zimbabwéens, la parution de ce rapport est particulièrement bienvenue, à l'heure où nous mettons tout en œuvre pour assurer une véritable égalité, et cela à tous les niveaux.

Le Zimbabwe a ratifié les conventions principales de l'OIT qui visent à promouvoir l'égalité et à éliminer la discrimination dans le domaine de l'emploi et du travail. Mon pays a ensuite inscrit dans sa législation les dispositions nécessaires pour donner plein effet à ces conventions, notamment celles qui figurent dans les articles du chapitre 28.0.1 de la loi sur le travail.

Le Conseil des ministres a adopté divers dispositifs, dont la politique nationale en matière d'égalité des sexes et le cadre national des politiques de l'emploi, pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes du Zimbabwe.

Le rapport du Directeur général aborde les problèmes liés au chômage, qui ne cessent d'entraver les efforts de développement à travers le monde. Le Zimbabwe fait partie des nombreux pays en développement qui doivent gérer les conséquences d'un chômage massif. Suite à l'adoption par le Conseil des ministres du cadre national pour les politiques de l'emploi, en 2010, le gouvernement du Zimbabwe et les partenaires sociaux ont franchi une étape supplémentaire en instituant le Forum national pour l'emploi, véritable espace de dialogue où les principaux acteurs pourront échanger leur point de vue et formuler des stratégies concrètes pour la promotion de l'emploi.

Le Zimbabwe, qui se consacre activement à la promotion du travail décent, est l'un des premiers pays africains à avoir mis au point, en 2005, un programme de promotion du travail décent. Le gouvernement et les partenaires sociaux ont récemment mis sur pied un Comité directeur national, qui est chargé de suivre et d'évaluer le travail accompli par les mandants tripartites au service des objectifs nationaux prioritaires. Je tiens à cet égard à saluer l'enthousiasme, la détermination et la bonne volonté dont font preuve nos partenaires sociaux. A l'heure où notre pays s'efforce d'assurer la reprise de son économie, le soutien des partenaires sociaux s'est révélé particulièrement précieux; c'est la raison pour laquelle je tiens à rendre hommage à leur engagement résolu et à exprimer l'espoir que notre collaboration pourra se poursuivre.

Le rapport du Directeur général montre très bien que les inégalités persistent, malgré les appels lancés par l'OIT en vue de rendre la mondialisation plus équitable en la dotant d'une véritable dimension sociale. Le rapport nous apprend que, partout dans le monde, la progression des salaires est totalement déconnectée de la hausse de la productivité. Si la productivité a augmenté, au niveau mondial, on ne peut pas en dire autant des salaires. C'est cet état de fait, des plus inquiétants, qui a suscité dans le pays un débat sur la manière dont les pouvoirs publics et les partenaires sociaux pourraient intervenir pour remédier au mieux à ces inégalités salariales. Le débat sur cette problématique engagé au sein de nos structures de dialogue social devrait apporter les éléments qui permettront d'élaborer une politique nationale sur les revenus.

Le rapport montre que les inégalités dans le travail salarié perdurent; en ce qui concerne l'Afrique subsaharienne, les écarts entre les femmes et les hommes sont très prononcés dans le domaine de l'emploi salarié, où l'effectif masculin est supérieur à 20 pour cent et celui des femmes inférieur à 10 pour cent. Le rapport montre par ailleurs que, dans cette région, le pourcentage de femmes employeurs est infime par rapport à celui des hommes. Il en résulte que les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à exercer une activité familiale non rémunérée. Face à de telles inégalités, la mise en œuvre des principes et des valeurs de l'OIT en matière d'égalité, notamment d'égalité de chances entre les femmes et les hommes, semble bien difficile.

S'agissant de la protection sociale, le rapport montre bien que celle-ci est à la fois un investissement dans l'être humain et un outil de redistribution. Ma délégation se félicite à cet égard que la discussion récurrente soit consacrée à l'objectif stratégique de la protection sociale. Notre participation active aux travaux de cette commission témoigne de la volonté de notre gouvernement et des partenaires sociaux de collaborer activement pour tenter de résoudre les difficultés – notamment en matière de couverture et de financement – qui restent à surmonter pour que nous soyons en mesure d'assurer à la population une véritable protection sociale.

Le Zimbabwe continuera à plaider en faveur d'une plus grande égalité au sein des institutions économiques et sociales et des structures décisionnelles. Nous reconnaissons l'importance de l'OIT pour garantir la cohérence des politiques entre les institutions multinationales et nous invitons instamment tous les pays à définir cette cohérence et à la rendre effective. Je tiens pour conclure à remercier le Directeur général pour la qualité de son rapport et à confirmer le soutien de mon gouvernement au travail de l'OIT, à l'heure où nous avançons tous ensemble vers une nouvelle ère de justice sociale.

M^{me} AWASSI ATSIMADJA (employeuse, Gabon)

Le rapport du Directeur général, *L'égalité au travail: un objectif qui reste à atteindre*, nous est présenté. Ce rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail est composé de quatre parties essentielles. De nombreuses thématiques y sont abordées. Je me concentrerai sur le concept de discrimination, le rôle des employeurs dans la recherche de pistes et de solutions pour la construction d'organisations d'employeurs et pour des entreprises membres qui soient durables, productives

et offrant un environnement non discriminatoire, ainsi que sur le besoin de renforcement des capacités des employeurs d'Afrique dans la promotion des femmes qui sont, telles qu'identifiées dans ce rapport global, l'un des groupes de notre société souffrant le plus de discriminations diverses et variées, y compris le type de discrimination couvert par la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, et la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951.

Dans le résumé du rapport, page ix (version française), en parlant du fait d'amortir les effets de la crise mondiale, il est dit que la discrimination est déterminée par le comportement des employeurs. Je ne partage pas ce point de vue. Je reste d'avis que dans un tel important rapport institutionnel, une telle assertion générique n'est pas productive car ce document sera utilisé par les mandants tripartites comme référence et porte, par conséquent, préjudice aux employeurs et les discrimine dans cette analyse.

Je souhaiterais à présent faire ressortir deux concepts rencontrés dans notre rapport, à savoir celui de la discrimination directe et celui de la discrimination indirecte, et introduire, en ce qui concerne mon analyse, la notion de discrimination invisible. Un exemple, dans le document qui porte la cote 5B du *Compte rendu provisoire*, premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, sous la rubrique «Délégués et conseillers techniques accrédités», nous pouvons lire, et je cite:

«En ce qui concerne les résolutions sur la participation des femmes aux réunions de l'OIT [...], il y a 131 femmes parmi les 650 délégués titulaires, soit 20,2 pour cent du nombre total des délégués titulaires accrédités. [...] En outre, parmi les 2 293 conseillers techniques accrédités, 689 sont des femmes, soit 30 pour cent. Le nombre total des femmes accréditées à la Conférence s'élève à 820, ce qui représente 27,9 pour cent du nombre total des délégués et conseillers techniques, contre 27,7 pour cent l'année dernière.»

La commission note donc avec regret que la proportion des femmes parmi les délégués titulaires est en baisse. Elle regrette que la participation globale des femmes à la Conférence ne permette toujours pas d'atteindre l'objectif des Nations Unies fixé en 1990 de porter à 30 pour cent au moins la proportion de femmes dans les organes de décision et d'élaboration des politiques, même si cette participation est en légère augmentation cette année.

Ce rapport de la Commission de vérification des pouvoirs nous indique clairement que l'ensemble des femmes ne sont pas prises en compte de manière équitable dans les désignations à la CIT. Pour ce qui est des organisations d'employeurs de l'Afrique, mon continent, je classe cet oubli dans la discrimination invisible.

Cette discrimination pourrait être causée par les femmes elles-mêmes, qui peut-être méconnaissent leurs droits et potentiels, et manquent d'être plus volontaristes à cause de leurs responsabilités familiales, etc., ainsi que par les personnes, hommes ou femmes, en charge de la facilitation de l'accès à des positions d'experts ou de responsabilités au sein des organisations d'employeurs et/ou des entreprises de ces OE africaines qui permettraient aux femmes de participer ainsi à la CIT en plus grand nombre.

Une piste de solution, Monsieur le Président, dont les principaux facilitateurs seraient l'OIT et ACT/EMP, en tandem avec l'OIE et l'IPEC, et agiraient dans le cadre stratégique du BIT et des pro-

grammes par pays de promotion du travail décent dans lesquels les employeurs doivent s'investir aux côtés du gouvernement et de leurs collègues travailleurs, ceci pour le renforcement des capacités des organisations d'employeurs de leurs entreprises membres.

Ce renforcement des capacités permettrait aux organisations d'employeurs de cartographier de manière précise les potentiels féminins sous-utilisés dans leurs organisations respectives et au-delà. Des bases de données ainsi constituées augmenteraient le retour sur investissement quant aux femmes instruites bien formées mais par ailleurs sous-employées. Un retour sur investissement accru améliorera sans l'ombre d'un doute la rentabilité, la productivité et donc la plus-value dans nos organisations d'employeurs africaines, avec des retombées positives sur les entreprises membres qui sont nos premiers clients.

La Confédération patronale gabonaise a, pour sa part, sous le leadership de M. Henri-Claude Oyima, augmenté le nombre de ses vice-présidents femmes ainsi que le nombre de personnes ressources femmes dont je fais partie depuis quelques années. Nous venons par ailleurs de nommer une secrétaire général femme.

J'en profite en terminant ce passage pour féliciter le nouveau membre tripartite du Conseil d'administration du BIT et remercie à mon tour tous mes collègues employeurs qui m'ont élue membre suppléant dans cette nouvelle mandature. Les six dernières années passées au Conseil comme membre adjointe ont été pour moi une expérience productive de formation tout au long de la vie, ce que nous avons tous appelé de nos vœux.

Enfin, le rapport nous rappelle que, et je cite, «depuis sa fondation en 1919, l'OIT a toujours considéré que l'élimination de la discrimination au travail était l'une de ses missions fondamentales. L'importance capitale de cette mission est rappelée dans la Déclaration de Philadelphie de 1944, la Déclaration de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et le Pacte mondial pour l'emploi de 2009.»

Les femmes d'Afrique doivent s'approprier cette vision d'entreprises durables et de travail décent et productif, y compris dans le cadre des PME et continuer le dialogue pour l'émergence de leur visibilité professionnelle, en se formant et en exprimant leurs ambitions dans leurs organisations d'employeurs respectives, sectorielles, nationales, sous-régionales, régionales, panafricaines et internationales.

Original anglais: M. HAKUYU (gouvernement, Zambie)

Ma déclaration va pour l'essentiel aborder trois questions: le travail décent pour les travailleurs domestiques, l'administration et l'inspection du travail et la protection sociale.

La Zambie met en œuvre un programme par pays de promotion du travail décent depuis 2007. Entre autres activités, ce programme a entrepris de réviser les politiques et les lois en vigueur et d'en formuler de nouvelles pour renforcer l'Agenda du travail décent. Jusqu'à cette année, notre législation du travail ne couvrait pas les travailleurs domestiques. Le gouvernement et les partenaires sociaux ont reconnu que cette lacune allait à l'encontre de la politique de travail décent qu'ils s'emploient à mettre en œuvre, et en janvier de cette année une loi réglementant le

salair minimum, l'âge minimum et les heures de travail des travailleurs domestiques a été adoptée.

Il est donc bon que cette Conférence dispose non seulement de rapports qui permettent de mieux comprendre la tâche complexe de promouvoir un travail décent pour les travailleurs domestiques mais aussi d'une commission spéciale qui examine la question en détail et recommande des mesures que la Conférence pourrait adopter.

En raison de l'intensification de l'activité économique en Zambie, notre système d'inspection du travail a dû faire face à certaines difficultés telles que, notamment, le manque de personnel, l'échange insuffisant d'informations entre partenaires sociaux en vue de définir des interventions appropriées permettant d'améliorer la santé et la sécurité au travail, et l'inadéquation des programmes de formation des travailleurs et des employeurs. Ma délégation aimerait donc que l'OIT axe davantage ses travaux sur le renforcement du dialogue social, des capacités des institutions de l'administration du travail et des dispositifs de formation et recherche destinés aux partenaires sociaux.

Nous nous félicitons du rapport du Directeur général intitulé *Une nouvelle ère de justice sociale* et nous sommes également d'avis que les pays peuvent enregistrer une croissance performante grâce à un assortiment de politiques mettant l'accent sur une politique macroéconomique judicieuse, l'augmentation du volume d'investissement et la création de travail décent dans l'économie réelle par le biais d'entreprises viables. Nos efforts nous ont amenés à adopter un plan quinquennal de développement national qui vise à générer une croissance économique durable et à lutter contre la pauvreté. Le gouvernement a d'ailleurs adopté une politique de développement des petites et microentreprises pour aider les acteurs du secteur informel à faire face à leurs difficultés.

Afin de renforcer la protection sociale des groupes vulnérables, mon gouvernement a pris un certain nombre de mesures et notamment les suivantes: étendre à 10 districts au lieu de 5 actuellement le programme social de transferts en espèces pour les ménages qui manquent cruellement de moyens; mettre en place un programme d'allocations familiales destiné aux ménages pauvres ayant des enfants de moins de cinq ans, et étudier la création d'un régime de pensions à l'échelle nationale.

Ma délégation espère que cette session de la Conférence adoptera des positions qui mettront clairement en lumière les actions qu'il est nécessaire d'entreprendre dans les domaines très importants qui figurent à notre ordre du jour.

Enfin, je tiens à remercier les pays Membres de l'OIT qui ont soutenu la candidature de la Zambie en tant que membre titulaire du Conseil d'administration du BIT représentant la région d'Afrique australe. Nous allons bien sûr faire de notre mieux pour agir dans l'intérêt de tous et promouvoir la collaboration entre notre région et l'OIT.

M. TRENCH (travailleur, Bulgarie)

Aujourd'hui, c'est la centième fois que les Etats Membres de l'OIT démontrent leur engagement et leur volonté d'améliorer le mécanisme de la concertation tripartite, ainsi que de discuter des problèmes les plus importants en appliquant l'esprit des principes et les idées universelles inscrits dans les documents fondateurs de l'Organisation.

Le Pacte mondial pour l'emploi adopté par la 98^e session de la Conférence internationale du Travail est la preuve que l'institution internationale la plus ancienne et unique par sa nature a su formuler sa réponse directe aux défis provoqués par la crise financière et économique.

Au cours de l'année passée, le monde a commencé lentement et péniblement à sortir de la crise, mais malheureusement, en Bulgarie, la crise est toujours présente. Les salaires ont subi les plus lourdes conséquences du *collapse*, avec une perte de plus de 20 pour cent d'emplois et une stagnation de leurs revenus.

Force est de constater que le présent gouvernement de la Bulgarie n'a pas réussi à faire face au défi d'une si grave crise. Le manque d'expérience et de compétences à gérer les ressources financières a conduit à la nécessité d'actualiser le budget 2010 et à une réduction considérable des dépenses pour les plus importants systèmes sociaux.

Les organisations syndicales en Bulgarie ont élaboré et proposé au gouvernement un paquet avec des mesures anticrise en faveur de l'emploi, des ménages, de l'industrie, et surtout des entrepreneurs. Nous regrettons profondément que notre gouvernement n'ait pas réussi à mettre en œuvre environ 80 pour cent de ces mesures.

Dans le cadre des difficultés considérables de la conjoncture actuelle, le gouvernement, en consensus avec les partenaires sociaux, a demandé l'assistance technique du Bureau international du Travail pour une analyse complète et approfondie sur la performance macroéconomique de l'emploi, des revenus, et des politiques sociales dans le cadre du Pacte mondial pour l'emploi.

L'analyse effectuée par les centrales syndicales bulgares et les analyses du Bureau international du Travail démontrent une unanimité complète concernant les évaluations et la vision pour une politique de cohérence qui doit réunir (ou rallier) les efforts et les préconditions pour une croissance économique durable basée sur l'emploi.

Je suis heureux de vous informer que l'analyse et le paquet avec des mesures anticrise proposés par les syndicats bulgares ont été hautement appréciés par le Secrétaire général de la Confédération syndicale internationale.

Dans le cadre de la nouvelle approche entre l'OIT, le FMI et la CSI, orientée vers des efforts conjoints dans la lutte contre la pauvreté, le chômage et la limitation des droits sociaux, la Bulgarie est un des dix pays pilotes et l'unique pays européen.

Je me sens obligé, encore une fois, d'exprimer mon profond désespoir, provoqué par la politique passive du gouvernement bulgare sur la ratification des conventions de l'OIT qui sont extrêmement importantes pour la Bulgarie: n^{os} 135, 154 et 158.

Je dois aussi vous informer que les organisations syndicales représentatives ont déjà conclu, avec les organisations des employeurs, deux accords très importants sur le travail à domicile et sur le télétravail, mais pour le moment nous n'avons pas réussi à trouver un consensus sur l'accord pour les agences de travail temporaire.

Le gouvernement de la Bulgarie a gelé les revenus des salaires dans le secteur public et les retraites depuis 2010 jusqu'à la fin de son mandat. En pratique, le gouvernement n'a pas une politique appropriée sur les revenus, étant donné que 60 pour cent des ménages vivent dans la misère et la pauvreté,

que les Bulgares ont les salaires et les retraites les plus bas en Europe et que, les cinq premiers mois de 2011, le taux de l'inflation a pris des dimensions très graves.

La situation dans le pays devient explosive. C'est avec une profonde tristesse que je suis obligé de souligner que nous avons pu utiliser seulement 10 pour cent des fonds communautaires. Les employeurs continuent à négliger la qualité des ressources humaines, en considérant que les investissements pour augmenter leurs compétences et formations supplémentaires sont inutiles.

Le gouvernement de la Bulgarie continue, pour sa part, à poursuivre sa stratégie d'attirer des investissements étrangers en pratiquant les impôts les plus bas et les salaires les plus bas, sans se rendre compte que l'investisseur demande aussi du bon et correct service administratif, sans corruption.

Avec la venue du dernier gouvernement de la Bulgarie, le dialogue social s'est développé avec un succès variable. Ainsi, en 2009 et 2010, lors de la période la plus grave de la crise, nous avons soutenu le gouvernement avec tout notre potentiel, notre expertise et la pleine capacité de notre expérience politique, mais 2011 marque une rupture dans la forme de communication.

Pour conclure, je voudrais souhaiter un travail fructueux à la Conférence internationale du Travail qui, je l'espère, réussira à trouver des solutions appropriées aux questions soulevées.

Original espagnol: M. CENTENO (employeur, Equateur)

Cela fait quatre années que l'ordonnance constitutionnelle n° 8 a interdit et supprimé la sous-traitance de l'intermédiation en matière de travail et toute forme de précarisation des relations professionnelles en promouvant un lien direct et bilatéral entre employeurs et travailleurs. De même, un certain nombre de législations ont été adoptées par notre Assemblée nationale et à la demande du gouvernement de l'Equateur. Il est temps de faire le bilan et de voir quelles ont été les conséquences de cette ordonnance et quels objectifs elle, et les autres dispositions juridiques, ont rempli.

On peut se demander: cette ordonnance n° 8 a-t-elle bien atteint l'objectif pour lequel elle avait été rédigée? La relation entre employeurs et travailleurs doit être encadrée par une législation claire, sûre et propice aux deux parties ainsi qu'à l'Etat. Cela incitera la productivité, réduira les conflits et surtout permettra d'éviter la terreur de tout gouvernement: le chômage d'une grande partie de la population active.

Après toutes ces années d'expérimentations politiques, de tentatives pour améliorer la législation en la matière dans notre pays, le brouhaha politique persiste et porte avec lui les énormes contradictions et vides juridiques qui engendrent de l'insécurité juridique et en conséquence, la peur des investisseurs nationaux et étrangers. Cela découle de l'inquiétude compréhensible résultant de l'absence de règles claires qui permettent de mesurer les risques et de prévoir des bénéfices possibles pour les investisseurs, et surtout d'offrir de la stabilité aux travailleurs.

Il faut souligner que notre Code du travail est ancien et contient des lois obsolètes et un cadre juridique qui n'est plus applicable à notre époque. Il faut parvenir à un nouveau consensus avec l'appui des secteurs productifs et employeurs, qui sont la source du travail dont notre pays manque tellement.

Il n'est pas possible qu'en raison d'un désaccord ou d'une controverse juridique, qui n'a pas lieu uniquement dans le domaine du travail, mais aussi dans d'autres domaines d'importance, deux ou trois interprétations ou critères différents soient mis en avant. Avec cette défaillance juridique, les travailleurs seront toujours insatisfaits et répondront aux manquements du secteur employeur par des exigences de tout type, parfois des ambitions millionnaires, qui, ajoutées à la mauvaise administration de la justice, génèrent une atmosphère propice à une agitation permanente, entrave logique à l'augmentation de la productivité de notre pays.

Il est donc urgent qu'une politique de l'Etat vise à supprimer les lois caduques, obsolètes, contraires, contradictoires et inapplicables car elles engendrent le doute et, pire, elles sont appliquées de façon élastique pour être adaptées en fonction des besoins et utilisent des interprétations dont les intentions sous-jacentes ne sont pas toujours les meilleures.

Les pays modernes ont une législation claire et des procédures faciles à appliquer. Il est donc urgent que notre pays prenne pour référence les bons exemples, qui nous permettront de sortir du sous-développement socio-économique dans lequel nous nous trouvons. Le cadre juridique de ces pays n'est pas aussi rigide que celui que l'ordonnance n° 8 a donné à notre pays. La modernité exige aujourd'hui une plus grande flexibilité du travail qui permette de dynamiser les relations professionnelles et d'accroître la productivité, tout en mettant en œuvre les contrôles nécessaires qui permettront une application juste des contrats pour les deux parties.

Cela est tellement vrai qu'avec la suppression du travail à l'heure, un grand nombre de travailleurs qui tiraient parti de ce type d'emploi, comme les étudiants ou les personnes qui comptaient sur la possibilité d'avoir un travail autre que leur emploi stable, n'ont plus aujourd'hui l'occasion de le faire. Dans certains cas, des postes de travail ont été perdus et ces personnes sont aujourd'hui au chômage.

Le secteur que je représente – le secteur du bâtiment – a démontré aux pouvoirs publics que, conformément à la législation actuelle, il est impossible d'ajuster les contrats de travail existants à la réalité quotidienne de notre secteur d'activités. Ceci n'est pas uniquement vrai pour le secteur du bâtiment mais également pour la floriculture, l'agriculture, l'aquaculture et d'autres secteurs très importants pour l'économie de notre pays.

L'engagement des employeurs de notre secteur consiste à appliquer la réglementation, ce qui nous représente de plus dans les processus et concours auxquels nous participons.

Néanmoins, la difficulté qui se pose à nous ne nous touche pas seulement parce qu'il n'existe pas de modalité adéquate d'application de la législation, mais aussi parce qu'il n'existe pas de forme juridique applicable aux périodes où il n'y pas de chantier ou lorsque nous n'avons pas de contrat. Il nous est donc impossible de maintenir une quantité importante de personnel permanent, qui n'est utilisé qu'à certaines étapes de la construction.

Un autre problème, important et délicat, que nous rencontrons dans notre volonté permanente de suivre la législation, est le fait que la loi nous oblige à donner 4 pour cent des postes de travail à des personnes handicapées. Dans notre secteur, il est bien sûr très important d'inclure des personnes handicapées dans nos activités mais il doit être possible de concilier cela avec le type de travaux qu'elles peu-

vent réaliser, tout en respectant la sécurité et la santé au travail.

Par exemple, si l'on applique la loi actuelle, il faudrait pouvoir embaucher 40 personnes handicapées sur 6 000 travailleurs. Mais quand ces personnes ne peuvent pas accomplir des tâches propres à la construction, en raison de leur handicap, il est impossible de donner des postes administratifs à toutes ces personnes.

Nous avons donc le souhait de respecter la loi mais en tant qu'employeurs, nous devons assumer les risques professionnels et nous devons garantir un milieu de travail optimal, la sécurité au travail et la protection nécessaire. Nous devons garantir le meilleur fonctionnement possible du matériel de travail (appareils, machines, installations et autres) et nous sommes responsables de la prévention des risques en général. Les lois ne peuvent donc pas être imposées sans prendre en compte la réalité du terrain car elles risquent de devenir inapplicables. Elles peuvent encore moins l'être si nous sommes menacés de devoir payer des amendes importantes alors que la législation est inapplicable pour nous, car elles deviennent ainsi injustes.

Par ailleurs, tous ceux qui travaillent dans les activités de la construction doivent être formés. Il faut donc renforcer le Conseil national de formation professionnelle et le Service équatorien de formation professionnelle (Servicio Ecuatoriano de Capacitación Profesional - SECAP) pour pouvoir offrir cette formation spécialisée dont ont tant besoin les travailleurs de notre pays.

Je représente la Chambre de la construction de Guayaquil et la Fédération équatorienne des chambres de la construction et dans notre cas, nous avons créé l'Institut équatorien de la construction qui a pour objectif d'apporter aux travailleurs des connaissances techniques applicables dans notre secteur d'activités et qui pourront être transmises par les travailleurs même du secteur. Il faudra davantage d'efficacité juridique, mais aussi de l'habileté et des opportunités car les employés du secteur de la construction tournent beaucoup et il n'est pas possible que les enregistrements, les inscriptions ou les contrats demandent tant de temps pour être établis. Parfois, les travailleurs que nous avons embauchés terminent leur contrat sans avoir reçu les documents correspondants de la part de l'administration du travail.

Il faudra également réformer la sécurité sociale pour que les nouvelles modalités de travail applicables à la construction correspondent parfaitement à la réalité du terrain et puissent être prises en compte dans le système de prévention sociale.

Enfin, je conclurai en disant qu'avec une législation adéquate, une sécurité juridique et une justice souple et pertinente, nous parviendront aux aspirations qui sont communes aux États, aux employeurs et aux employés, c'est-à-dire l'accroissement maximum de la productivité de notre pays dans l'harmonie des relations professionnelles, afin de remplir le rêve de tous les peuples: l'épanouissement total de nos nations.

Original anglais: M. RACHMAN (employeur, Indonésie)

Le thème choisi pour la Conférence de cette année *Construire l'avenir avec le travail décent* constitue la principale préoccupation de l'Association des employeurs de l'Indonésie (APINDO) qui accorde la plus haute importance aux quatre droits fondamentaux au travail, à savoir la liberté syndicale, le

droit de se syndiquer, l'interdiction de la discrimination et l'interdiction du recours à des travailleurs en dessous de l'âge légal. Ces quatre droits fondamentaux constituent, à chaque occasion, les principales préoccupations sur lesquelles nous nous basons pour définir de nouvelles politiques et des actions visant à promouvoir la prospérité des travailleurs et la pérennité de leurs entreprises.

Monsieur le Président, l'APINDO met l'accent, dans la définition de ses politiques, sur la création d'un travail décent et la sécurité du travail. L'APINDO déploie à cette fin, tous les efforts nécessaires pour promouvoir les investissements étrangers et par la même occasion promouvoir la poursuite du développement économique.

L'APINDO, avec le gouvernement et les syndicats de travailleurs, essaie de créer un climat de travail favorable à travers l'encouragement du fonctionnement tripartite national visant à promouvoir la réglementation du travail, pouvant conduire à la création d'emplois et à la prospérité nationale basée sur la productivité du travail, afin que la nation indonésienne soit préparée à relever les défis futurs.

L'APINDO déploie tous les efforts nécessaires pour renforcer les compétences des travailleurs. Nous avons, pour ce faire, créé un centre de formation dont la mission est de devenir un centre d'excellence pour le développement des ressources humaines en Indonésie.

L'amélioration des compétences des travailleurs indonésiens ne dépend pas uniquement de la réforme des lois relatives au travail, mais aussi de la mise en place de stratégies de développement des compétences, que ce soit par le biais d'une approche formelle ou informelle.

Ces développements des compétences méritent l'intention de toutes les parties impliquées. L'APINDO tente d'appuyer l'extension des écoles secondaires professionnelles afin de répondre à la demande du marché pour une main-d'œuvre préparée au marché du travail.

L'approche informelle sera appliquée par des programmes d'autonomisation pour les petites et moyennes entreprises. Par le biais de ces approches, nous pourrions être compétitifs aux niveaux national et international, avec des produits de qualité compétitive et des prix concurrentiels.

L'APINDO encouragera ses membres, de manière constante et continue, à améliorer la qualité des ressources humaines, que ce soit par le biais de l'amélioration de la qualité des ressources humaines sur le plan interne, ou par le biais de la responsabilité sociale des entreprises envers la communauté, en mettant en œuvre le programme d'éducation et d'amélioration des compétences, qui permettra, on l'espère, de remplacer la politique du 70-30 par une approche basée sur le marché, afin de déterminer quelle est la bonne proportion entre la formation professionnelle dans l'enseignement et l'enseignement général, et promouvoir des relations plus solides avec les futurs employeurs. Voilà l'effort que nous faisons pour participer à la prospérité de notre nation.

L'APINDO encourage le gouvernement à améliorer la qualité de l'éducation afin d'améliorer les compétences des travailleurs et d'actualiser, avec le gouvernement, l'idée de la création de nouveaux emplois qui répondent à la demande et à la concurrence du marché, encourageant le secteur informel à soutenir l'économie nationale. De telles conditions peuvent devenir réalité, si nous travaillons ensemble

dans le cadre d'un programme structuré et mesurable ayant un objectif bien défini.

Nous pensons que cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail sera l'occasion de multiplier les efforts en matière d'apprentissage, ouvrira de nouvelles opportunités et fournira davantage de soutien dans la perspective du travail décent, apportant la prospérité à tous les travailleurs du monde.

Nous espérons qu'à travers les mesures stratégiques précitées, les investissements afflueront en Indonésie et apporteront la prospérité non seulement au peuple indonésien, mais aussi à la communauté du monde du commerce toute entière.

L'APINDO, avec le gouvernement et les syndicats de travailleurs, continuera à coopérer pour créer des relations industrielles harmonieuses afin d'améliorer les opportunités de travail, la qualité du travail et un climat favorable aux investissements, à travers une participation active dans le développement de l'Indonésie vers un avenir meilleur.

Original anglais: M. RØNNEST (employeur, Danemark)

J'interviens au nom des délégués des employeurs des pays nordiques: le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède.

Les objectifs et les aspirations de l'Agenda du travail décent ne peuvent être réalisés que si nous avons conscience que nous parlons de personnes réelles et de l'existence de chacune d'elles.

Si nous souhaitons améliorer les conditions de vie des individus et leur donner la possibilité de jouir de la prospérité, il faudra alors adopter des politiques destinées à créer des conditions propices pour toutes les parties prenantes, y compris les entreprises privées, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes.

Les individus comme les entreprises réagissent aux incitations qui leur sont proposées et non pas aux idéaux ou aux déclarations d'intention des politiciens, qu'ils interviennent sur la scène nationale ou internationale.

Dans *A Singular Woman*, une biographie récente d'Ann Dunham, la mère du Président Barack Obama, écrite par Janny Scott, cette phrase d'Ann Dunham est citée par l'un de ses amis: «Ne tirez pas de conclusion avant d'avoir compris et, une fois que vous avez compris, ne jugez pas.»

C'est sans nul doute une observation très sage, qui s'applique également aux individus et aux organisations, qu'elles soient grandes ou petites.

«Ne tirez pas de conclusion avant d'avoir compris et, une fois que vous avez compris, ne jugez pas.»

Je crains que cela n'ait pas toujours été le cas à l'OIT. Ce devrait pourtant l'être, non seulement parce que c'est une attitude juste, mais également parce l'OIT serait beaucoup plus efficace dans la réalisation de ses objectifs.

Pour comprendre avant de tirer une conclusion, il nous faut reconnaître que des changements sont intervenus et accepter le fait que d'autres changements interviendront encore et que les remèdes et les outils traditionnels ne sont plus efficaces, acceptables ou pertinents.

Ces vingt dernières années, nous avons été témoins de changements considérables: d'innombrables innovations technologiques ont modifié chaque industrie et chaque secteur, mais aussi le mode de vie de chaque personne. Des économies libéralisées ont ouvert leurs marchés et offert de formidables occasions de réduire la pauvreté.

Nous devons avoir une idée claire et précise de ce que l'OIT peut offrir en matière de conseil et d'assistance pour résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés. L'OIT jouit d'une position unique, elle a des responsabilités tout à fait spécifiques qu'elle ne partage avec aucune autre organisation. Je crois que cela donne à l'OIT un grand nombre de possibilités d'influencer et de modeler le développement mais je crois aussi que notre responsabilité serait lourde si nous devions échouer dans ce rôle.

Nous offrons, l'OIT offre, aux entreprises un bon environnement de travail qui leur permet d'investir, de produire, de croître et de créer des emplois.

Il est nécessaire de reconnaître le rôle qui revient au secteur privé si nous souhaitons avoir une croissance riche en emplois ou, en l'occurrence, une croissance tout simplement durable. Les emplois ne se créent pas automatiquement. Les politiques devront soutenir la croissance par la modernisation des marchés du travail et des régimes de sécurité sociale et par le renforcement de l'employabilité.

Dans chaque pays, le gouvernement reste le seul acteur légitime pour procéder à l'équilibrage social et politique requis pour répondre aux besoins politiques d'une société. Nous ne partageons pas tous la même histoire, la même religion ou le même niveau de développement. Il n'y a pas une seule et même solution pour tous. Nous devons éviter les réponses politiques indifférenciées qui sont monnaie courante dans cette Organisation.

Pour réaliser sa mission, l'OIT doit aider les pays à créer des emplois, pour créer de la richesse et offrir une protection sociale à tous – l'ordre est important car sans emplois, pas de richesse ni de sécurité sociale.

L'OIT doit offrir à chacun des conseils et des solutions en matière de politiques fondés sur des faits et sur une analyse solide, et éviter à tout prix les raisonnements idéologiques et les vœux pieux.

L'OIT doit être vraiment tripartite. Elle ne peut réussir si elle ne tient pas pleinement compte du point de vue de l'ensemble de ses mandants.

L'OIT doit être une véritable organisation des connaissances plutôt qu'une organisation soucieuse de donner son avis. Elle doit donc comprendre davantage et juger moins.

Original anglais: M. FOLLO (travailleur, Ethiopie)

Tout d'abord, je souhaite exprimer ma gratitude à l'OIT au nom de la Confédération des syndicats éthiopiens et, en mon nom propre, de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole lors de cette Conférence importante.

La Confédération des syndicats éthiopiens est l'un des partenaires tripartites de l'OIT en Ethiopie. Etant le seul garant et le seul syndicat qui a été constitué afin de remplir ses obligations en vue du bien-être des travailleurs éthiopiens, elle s'efforce de faire ratifier et appliquer les normes des conventions de l'OIT en Ethiopie. A cette fin, l'Ethiopie a ratifié environ 22 conventions de l'OIT, y compris les huit conventions fondamentales mais la mise en œuvre de ces conventions pose des problèmes. Afin de résoudre ces problèmes, la Confédération des syndicats éthiopiens fait de son mieux dans le cadre du forum tripartite.

Le gouvernement a lancé son nouveau plan quinquennal de croissance et de transformation et il s'est engagé à soutenir les petites et micro-industries afin de créer un environnement favorable à la mise en

œuvre du Pacte mondial pour l'emploi et du programme par pays de promotion du travail décent.

Le plan quinquennal de croissance et de transformation du gouvernement éthiopien qui prévoit de nombreux projets tels que la construction du réseau ferroviaire ou de centrales hydrauliques, a également un grand potentiel de création de travail décent.

De plus, le gouvernement éthiopien travaille à fournir des mesures de protection sociale de base aux travailleurs. Cela inclut l'introduction d'une assurance sociale de santé pour tous les travailleurs et l'extension du régime de pension aux travailleurs qui sont employés dans les secteurs public et privé.

La Confédération syndicale éthiopienne a une mission nationale pour améliorer les conditions de vie et de sécurité de ses membres durant et après leur vie active. Du fait d'un manque de formation financière adéquate et de possibilités d'accès aux finances, les travailleurs accumulent peu d'avoirs durant leur vie active, et vivent dans des situations financières difficiles.

Nous apprécions l'initiative du programme de finance solidaire de l'OIT pour aider les travailleurs éthiopiens à comprendre la valeur de l'épargne, l'importance d'emprunter à des fins productives et utiles et la micro-assurance. Nous aimerions voir se poursuivre ce programme grâce à la formation aux bases de la gestion financière. Pour la première fois nous sentons que nous pouvons bénéficier de l'aide de l'OIT d'une façon réelle et pratique, ce qui améliorera le niveau de vie des travailleurs; nous espérons la poursuite urgente du travail commencé par ce programme de finance solidaire.

Tout cela a été rendu possible par le plein soutien du directeur régional de l'OIT pour l'Afrique, M. Charles Dan, et c'est pourquoi je tiens à le remercier au nom de tous les travailleurs éthiopiens et à l'exhorter à continuer ce programme essentiel. Je tiens également à remercier les instances du BIT pour leur soutien global et j'en appelle à l'OIT pour qu'elle renforce son appui financier et technique. Je souhaite plein succès à cette Conférence.

(M. Lima Godoy prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M^{me} GHANI (gouvernement, Afghanistan)

Le programme par pays de promotion du travail décent de l'Afghanistan, donc le PPTD, a été créé après consultation avec nos partenaires tripartites dans des domaines prioritaires avec trois domaines clés, le dialogue social et l'égalité entre hommes et femmes. A cela s'ajoutent les trois priorités, à savoir la promotion d'un emploi productif par des informations sur le marché du travail et le perfectionnement, la promotion et l'application des normes internationales du travail, en mettant l'accent sur la ratification des conventions fondamentales de l'OIT, le renforcement des mécanismes de l'inspection du travail, ainsi que des organisations fortes et représentatives d'employeurs et de travailleurs qui contribuent à l'élaboration de politiques nationales et de relations industrielles améliorées.

Le PPTD a également eu un certain nombre de résultats clés: la création de capacités permettant de générer et d'analyser les informations sur le marché du travail, l'augmentation des possibilités de formation et d'emploi, l'égalité des chances pour les hommes et les femmes, la construction d'un envi-

ronnement propice aux micro et petites entreprises et le renforcement de l'autonomie économique des groupes vulnérables.

Les autres objectifs comprennent le renforcement des politiques de l'emploi, l'application des normes internationales du travail, l'amélioration de l'administration du travail, aux niveaux national et provincial, et le renforcement des capacités de l'Afghanistan à développer des politiques de sécurité sociale et le fait de permettre aux organisations d'employeurs et de travailleurs de prendre part à l'élaboration de politiques nationales, grâce à la création de mécanismes de dialogue social et de relations industrielles. Nous espérons que l'aide technique et financière de l'OIT, ainsi que celle des pays amis et des pays donateurs permettront de continuer à améliorer la mise en œuvre de ce programme en Afghanistan.

Notre ministère du Travail et des Affaires sociales, des Martyrs et des handicapés a commencé à réformer le pays, il y a plusieurs années, et récemment, le système des pensions dans notre pays par la révision des nouvelles législations relatives aux pensions, et nous avons informatisé le système pour que les retraités soient mieux servis.

L'une des plus grandes réalisations au cours de l'année écoulée a été la Conférence de Kaboul, qui suivait la Conférence de Londres. Lors de cette conférence, la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de l'Afghanistan a été débattue et est devenue une priorité. Faciliter un travail décent pour tous était l'un des thèmes centraux de la conférence.

Récemment, nous avons été en mesure d'organiser des ateliers tripartites et plusieurs sessions afin de renforcer les capacités des organisations de travailleurs et d'employeurs dans les domaines liés au travail. Cela a donné lieu à des discussions fructueuses qui ont fixé de nouvelles priorités. A Kaboul, un comité travaille d'arrache-pied sur la question en ce moment.

L'année dernière, nous avons ratifié les conventions n^{os} 182, 138, 144 et 159 et nous travaillons maintenant à la mise en œuvre de ces conventions. Nous envisageons également de ratifier les conventions n^{os} 29, 81, 122 et 181 et nous rendrons dûment compte de ces ratifications.

Dans le cadre de notre programme de promotion du travail décent, le projet de l'administration du travail va être mis en œuvre, avec la coopération technique de l'OIT. Ce projet permettra de renforcer l'administration du travail dans le pays. La révision du droit du travail afin de le mettre en conformité avec les normes internationales du travail sera également entreprise dans le cadre de ce projet.

La création de centres de services pour l'emploi et d'un service chargé de la collecte et de l'analyse des informations sur le marché du travail constituent également des priorités de notre ministère.

Les compétences nécessaires pour trouver un emploi sont également au centre de nos activités; de ce fait, le ministère, par le biais de son programme national de perfectionnement, forme des personnes sous-employées et sans travail. Cette formation s'adresse aux hommes, aux femmes et aux jeunes, ainsi qu'à ceux qui ont abandonné l'école et n'ont aucune formation. Les ex-combattants, les femmes vivant dans une pauvreté chronique, les handicapés et ceux qui reviennent du front peuvent ainsi acquérir une formation qui leur permettra de trouver un travail décent.

Le ministère envisage également la création d'un institut du travail dans le pays, grâce à la coopération de l'OIT.

Le chômage reste l'un des plus graves problèmes sociaux de l'Afghanistan qui, dans bien des cas, déstabilise la sécurité en Afghanistan.

Pour terminer, je voudrais remercier l'OIT et toute la communauté des donateurs qui nous aident dans cette phase de reconstruction du pays, et je remercie en particulier le coordinateur principal dans le pays, Hervé Berger, pour sa coopération avec notre gouvernement.

Original russe: M. PETRIASHVILI (travailleur, Géorgie)

La crise économique mondiale, les événements et la série de révolutions qui se sont déroulés dans les différents pays du monde ont confirmé une fois de plus que la voie vers le bien-être de la société et vers une solide indépendance dépend de la qualité de la démocratie. La base de la société civile est la classe moyenne, c'est-à-dire l'ensemble des travailleurs libres ayant un travail décent. Au moment où la crise économique se fait encore ressentir, la création d'emplois décents est devenue la tâche la plus importante. A une époque où les pauvres deviennent plus pauvres et les riches plus riches, j'espère que l'OIT, comme elle l'a fait de nombreuses fois dans le passé, continuera à prendre des mesures de façon à protéger les droits des travailleurs et à garantir la paix sociale et l'équilibre dans la participation de toutes les parties intéressées.

Le sentiment d'instabilité économique et sociale pèse de tout son poids sur la Géorgie actuelle. En dépit de conclusions assez dures de la Commission d'experts du BIT, des recommandations du Comité de la liberté syndicale, de l'évaluation du Comité gouvernemental chargé de la Charte sociale européenne et des conclusions préliminaires de la Commission européenne, la Géorgie n'a toujours pas modifié son Code du travail, qui accorde à l'employeur des pouvoirs unilatéraux illimités, alors que les travailleurs n'ont que des obligations et que leur liberté syndicale est gravement restreinte. Le Code du travail encourage la discrimination, y compris la discrimination fondée sur l'affiliation syndicale, et donne à l'employeur la possibilité de licencier sans avertissement et sans mentionner de motifs.

A la suite du soutien et de l'assistance du BIT en 2009, la Géorgie a créé une Commission tripartite de partenariat social. Il y avait de grands espoirs et de fortes attentes que cet organe puisse contribuer au développement d'une culture du dialogue social et aider les partenaires sociaux à résoudre les confrontations par des négociations, tout en promouvant la négociation à tous les niveaux dans l'ensemble du pays.

Malheureusement, la Commission tripartite de partenariat social n'a jusqu'ici pas pu devenir un organe effectif disposant d'un pouvoir de décision. En mai de l'année dernière, à la réunion de la commission tripartite, à laquelle ont participé des représentants de haut rang du BIT, le gouvernement géorgien a promis que, dans le cadre de commission tripartite, un train de mesures modifiant très légèrement le Code du travail serait élaboré. Jusqu'à présent, ces promesses n'ont pas été tenues.

Au lieu de mettre en conformité le Code du travail avec les conventions de l'OIT, le gouvernement géorgien continue de s'ingérer grossièrement dans les activités des syndicats indépendants. A la suite

d'une action concertée entre différents organes gouvernementaux, deux grandes organisations – membres de la confédération des syndicats de Géorgie, à savoir, le syndicat des enseignants, et l'Union professionnelle des cheminots – ont été paralysées et sont menacées de disparaître rapidement. Les membres des syndicats continuent de subir des menaces de licenciement, des intimidations, des persécutions et du chantage de la part de leurs employeurs. D'autres organisations, également membres de la confédération ont également subi le même sort. Il s'agit des syndicats respectant les droits des travailleurs dans les secteurs de l'agriculture, la santé, la formation et la protection sociale.

En dépit du Code du travail en vigueur en Géorgie et les politiques libérales suivies par le gouvernement, ces unions professionnelles tentent de rester fidèles à leurs politiques et ont recours à tous les moyens légaux possibles pour défendre les intérêts légaux et les droits des travailleurs. Le Code du travail applique toujours des normes médiévales de travail et il n'existe aucun programme gouvernemental dédié à l'emploi. Le niveau de pauvreté atteint 28 pour cent et le système de santé est inaccessible pour la majorité de la population. On constate une augmentation catastrophique du nombre d'accidents du travail. Les gens sont persécutés en raison de leur appartenance syndicale. L'inspection du travail a été arrêtée. Le droit à la négociation collective, le droit syndical et le droit à la grève ont été limités.

Sur ce fond de dure réalité, alors que l'Etat géorgien doit faire face aux menaces et dangers extérieurs, le gouvernement doit s'acquitter des obligations prises. Il doit garantir la paix sociale et la participation des différents groupes dans les processus socio-économiques. Il a pour obligation de promouvoir la création d'emplois de façon à éviter la marginalisation des différents groupes de la société et éviter les conflits et les bouleversements sociaux.

Au moment où, dans beaucoup de pays du monde, le produit intérieur brut par habitant ne dépasse pas un dollar et que le monde est confronté à des défis tels que le réchauffement de la planète, la pollution, le désastre du réacteur nucléaire de Fukushima et d'autres catastrophes, ainsi que le chômage et les problèmes s'y rattachant, les gouvernements, y compris celui de Géorgie, ne doivent pas détourner l'attention de la population et les occuper à juste subvenir à leurs besoins. Ils doivent réaliser des réformes économiques effectives, assurer une répartition équitable des richesses pour que les défis mondiaux auxquels est confrontée l'humanité puissent être relevés, grâce aux efforts conjoints de la communauté internationale et l'implication de chaque citoyen de notre planète.

Original anglais: M. JENNINGS (représentant, Union Network International)

Au nom d'UNI, nous saluons l'appel du Directeur général à une nouvelle ère de justice sociale pour cette 100^e session de la Conférence.

Mais ce qu'il nous faut, c'est une nouvelle ère de responsabilité pour les entreprises. Trois ans après le crash financier, tout est redevenu comme avant. Les primes des PDG flambent, la spéculation repart de plus belle, forçant les gouvernements à abandonner les citoyens les plus nécessiteux, les agences de notation sont complices, les bénéfices explosent, les salaires sont au plus bas et les banquiers sont sauvés

de la faillite par des gens qui ont perdu leurs emplois, leurs écoles, leurs lits d'hôpitaux, leur prospérité et leurs droits. Le FMI et la BCE pressent les travailleurs comme des citrons et l'Union européenne essaie maintenant de s'en prendre à la négociation collective.

La convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, sont battues en brèche par l'austérité. La Grèce tourne le dos à l'OIT et fait obstruction à une de ses missions. En Irlande, on baisse le salaire minimum.

Nous sommes en colère parce que personne n'assume la responsabilité de ce qui se passe. L'amende de 550 millions infligée à Goldman Sachs, le soi-disant banquier de Dieu, n'a même pas entamé le fonds destiné aux primes.

Aucun contrôle n'est exercé sur ces primes. Pour nous, la mondialisation signifie que c'est le gagnant qui rafle la mise. Union Network est à l'avant-garde d'un nouveau monde du travail. Il existe un nouveau marché du travail des services, une nouvelle main-d'œuvre dans les services, un nouveau lieu de travail qui est dépouillé de toute dignité et basé sur la précarité. Nous travaillons tous les jours à recruter et à organiser des travailleurs. Notre but est de changer les règles du jeu pour faire advenir une nouvelle ère de responsabilités. Trop souvent, le monde des entreprises se considère comme intouchable. Nous attendions mieux de la part des multinationales.

Nous en attendions mieux en Colombie, on sait très bien que les travailleurs vivent encore dans la peur car les assassinats continuent, mais les entreprises exploitent la misère, s'en prennent aux syndicats et pratiquent les contrats de travail à deux vitesses. Nous comptons bien poursuivre nos contacts avec nos membres et avec le Vice-Président de ce pays. Nous en attendions mieux au Pakistan, où Pakistan Telecom a licencié plus de 300 personnes et en a mis à pied 200 autres pour voir mené une action syndicale. Nous les soutenons.

Nous attendions mieux de T-Mobile en Allemagne, où des travailleurs siègent au conseil d'administration, mais qui conteste les résultats d'une élection syndicale à New York. Quelle ironie que le jour où la Chancelière allemande est reçue dans la roseraie de la Maison-Blanche, T-Mobile USA utilise des briseurs de grève à New York.

Nous attendions mieux de Deutsche Post, DHL, où il y a aussi des travailleurs au conseil d'administration, mais où on utilise des détecteurs de mensonge pour repérer les sympathisants des syndicats.

Nous attendions mieux d'Ikea, où il y a aussi des travailleurs au conseil d'administration mais où on ne respecte pas toujours les règles. Les normes sont respectées pour les kits de montage et pour les boulettes de viande mais pour les travailleurs, c'est deux poids deux mesures.

Nous attendions plus de TeliaSonera, qui, en Suède, a des travailleurs au conseil d'administration mais dont le patron pour la Lituanie a tweeté: «On a enfin commencé à parler de la futilité des syndicats et c'est au niveau de l'Etat que cet égoïsme, cette plaie, doit être combattu.»

Nous devons parvenir à faire en sorte que les entreprises prennent leurs responsabilités.

C'est possible. La semaine dernière, nous avons signé un accord mondial avec le Banco do Brasil à

Brasilia, qui emploie 120 personnes. Cela porte à plus de 40 les accords que nous avons négociés dans le monde et qui concernent plus de 10 millions de travailleurs.

Nous avons proposé la même chose à Wal-Mart, premier briseur de grève d'Amérique. Wal-Mart a lancé un safari africain en achetant Massmart, société sud-africaine qui est implantée dans toute l'Afrique. Wal-Mart doit respecter la liberté syndicale et la négociation collective et nous exigeons un accord mondial pour le garantir.

Nous voulons que l'OIT renforce ses exigences pour que s'ouvre une ère de responsabilité des entreprises. La création d'un «helpdesk» pour les multinationales n'est qu'un tout petit pas. Nous avons les nouvelles directives de l'OCDE en matière de droits de l'homme; nous attendons des directives de John Ruggie sur les entreprises et les droits de l'homme.

Nous voulons davantage de ressources et davantage de visibilité pour les accords mondiaux. Pourquoi ne pas en faire le thème d'une prochaine Conférence?

Cette année, c'est l'année des centenaires. C'est le centenaire d'IBM. Son cadeau au personnel: 140 000 salariés précarisés.

C'est bientôt le 100^e anniversaire de l'incendie de l'usine Triangle à New York, qui a coûté la vie à 62 jeunes femmes. Un témoin a raconté: «On ne nous a pas laissées sortir par la porte principale mais, une par une, par la porte de service, qui s'ouvrait vers l'intérieur.»

A l'heure où se tient cette 100^e session de la Conférence, il est temps que les travailleurs passent par la grande porte, avec dignité et avec un travail décent. C'est ce que font à présent les travailleurs canadiens qui sont en grève.

Pour conclure, laissons-nous inspirer par le Printemps arabe. C'est une nouvelle génération qui réclame la justice, la démocratie, le travail décent. Nous sommes résolus à mettre en place des syndicats dans ces pays, à travailler avec les jeunes, à travailler avec les jeunes femmes, à mettre en place des structures.

L'OIT doit garantir le respect de ses normes fondamentales dans toute la région. Depuis sa première conférence jusqu'à aujourd'hui, l'OIT a eu à cœur de promouvoir la paix.

L'année dernière, notre congrès s'est tenu à Nagasaki. Je suis ambassadeur de la paix pour Nagasaki. Je vous transmets le message de Nagasaki pour la paix, la justice sociale et un monde sans armes nucléaires.

Il est temps pour l'OIT qu'adviennent la justice et la responsabilité sociales, chaque jour, partout dans le monde et pour tout un chacun.

Original espagnol: M. NAVARRO (travailleur, Cuba)

Nous apprécions que l'OIT continue à exprimer sa préoccupation et cherche des solutions objectives et durables pour faire face à la grave situation que connaît le monde actuel, du fait de la crise complexe et totale du système capitaliste dominant. Cette crise reflète l'échec d'un modèle dont les principaux responsables sont les grands centres du pouvoir financier et politique qui, par une offensive brutale menée au cours des dernières années, ont augmenté les inégalités et multiplié le nombre de chômeurs, ce qui a généré une plus grande injustice vis-à-vis des travailleurs et de leurs familles, en par-

ticulier les jeunes, dont les taux de chômage sont supérieurs à ceux des adultes.

La situation est encore plus menaçante et dangereuse du fait que des gouvernements irresponsables, sous prétexte de défendre les droits de l'homme et de la population, décident de lancer des guerres et des bombardements brutaux contre des objectifs civils dans des pays où les populations sont massacrées, les femmes et les enfants assassinés et la population menacée par une occupation militaire. Ceux qui agissent ainsi ne peuvent pas parler de justice sociale et de paix.

C'est ainsi que nous avons vu, alors que l'Europe a désigné l'année 2010, «Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale», que la cruelle réalité est celle de ces centaines de milliers de travailleurs descendus dans la rue pour protester contre la hausse du chômage, les baisses des salaires et la réduction des dépenses publiques.

Toutes ces réalités nous montrent bien que le modèle dominant actuel a échoué et que nous, travailleurs et syndicats, nous devons jouer un rôle plus actif pour lutter contre ceux qui continuent à creuser le fossé entre les classes sociales.

Nous rejetons la recherche de solutions à la crise par le biais de la conciliation avec les représentants des grands organismes mondiaux qui nous imposent des plans d'ajustement truffés de restrictions, de baisses salariales, de mesures contre la sécurité sociale et d'autres mesures brutales affectant surtout les travailleurs et leurs familles.

Dans ce contexte, il est frappant de voir qu'environ 80 pour cent de la population mondiale n'a pas accès à la sécurité sociale. C'est pourquoi nous pensons que l'OIT doit jouer un rôle plus actif et exiger de ceux qui n'en ont pas la volonté politique de mettre un frein à la situation actuelle. Si nous voulons, à l'avenir, des sociétés véritablement justes et durables, il faut que les organismes internationaux ne fassent pas prévaloir leurs intérêts sur ceux des travailleurs et de la population en général.

L'Amérique latine n'échappe pas aux effets de la crise, mais ceux-ci sont atténués par la volonté politique de plusieurs de nos gouvernements.

Les Cubains souffrent également des effets de cette crise qui génère de grandes difficultés alors que nous continuons à faire des efforts pour reconstruire notre pays après les énormes dommages infligés par trois ouragans, ainsi que par la sécheresse, en plus du cruel blocus qui est imposé depuis cinquante ans à notre pays, un blocus qui est maintenu, voire étendu dans certains domaines, malgré le discours apparemment conciliateur et prometteur du nouveau gouvernement américain dont les actions ressemblent beaucoup plus à celles des précédents gouvernements qu'à leurs grandes déclarations de campagne électorale.

À Cuba, malgré cette situation, nous cherchons des solutions par le biais d'un dialogue social vaste et inclusif auquel participent non seulement les partenaires sociaux, mais également tous les travailleurs et la population en général.

C'est ainsi qu'une nouvelle législation sur la sécurité sociale est entrée en vigueur, augmentant les prestations sociales et les pensions de retraite, et englobant de nouveaux secteurs de la population.

Grâce à ce dialogue auquel ont participé plus de huit millions de personnes, des consultations populaires ont été organisées pour introduire de nouvelles mesures dérivées de la modernisation de notre modèle économique afin de faire face aux ef-

fets de la crise et afin de rendre notre société plus juste et durable.

Nous souhaiterions enfin exprimer notre volonté de continuer à travailler et à collaborer avec l'OIT, mais non sans réitérer, avec tout notre respect, notre appel pour que l'Organisation tienne compte de la réalité plurielle du mouvement syndical international dans lequel interagissent différents courants syndicaux, certains étant privilégiés par rapport à d'autres, ce qui crée des différences visibles avec des conséquences préjudiciables pour l'OIT.

Original anglais: M^{me} MUGO (employeuse, Kenya)

La Fédération des employeurs du Kenya se félicite du rapport du Directeur général présenté à la 100^e session de la Conférence internationale du Travail.

Le rapport procède à un examen critique des politiques et modèles de croissance des dernières trente années et propose l'idée que la solution réside dans l'adoption de l'Agenda du travail décent. Il n'y a pas de solution unique étant donné qu'il est nécessaire de tenir compte de la situation spécifique de chaque pays.

La vision du développement durable au service de la justice sociale est vraie pour le contexte kényen où le défi du chômage des jeunes et la crédibilité des politiques et institutions publiques sont un mirage en mouvance.

Nous avons quelque 16 millions de jeunes qualifiés qui sont frustrés en raison du manque d'emplois disponibles. Ironiquement, il y a aussi apparemment une inadéquation ou un écart: les diplômés qui sortent des universités ne possèdent pas les qualifications exigées par les employeurs, ce qui contribue à l'aggravation du chômage et à un sentiment de désespoir.

L'OIT doit aider les entreprises à devenir plus efficaces et productives par des programmes d'éducation, de développement des compétences et de formation ciblés sur les compétences nécessaires, compte tenu des conditions économiques et sociales en évolution du XXI^e siècle.

Un autre thème clé souligné dans le rapport est la capacité pour les mandants tripartites de l'OIT de faciliter le changement collectivement. Le tripartisme peut être renforcé par le gouvernement qui joue un rôle d'équilibrage, créant un environnement propice qui encourage une contribution effective et conjointe des partenaires sociaux dans la formulation des politiques nationales et dans la mise en œuvre de ces politiques. La priorité doit être donnée au respect du tripartisme et du dialogue social de façon à réaliser des approches équilibrées face aux problèmes de société complexes. Le temps est venu d'éviter le jeu des blâmes et de montrer un leadership responsable qui respecte le rôle de tous les partenaires sociaux.

Le rapport indique que six des économies qui connaissent la croissance la plus rapide se trouvent dans l'Afrique subsaharienne. Cependant, le chômage, le travail informel et la pauvreté sont en accroissement. Les partenaires sociaux peuvent œuvrer ensemble pour trouver des solutions acceptables aux problèmes du marché du travail, répondant aux critères d'équité et de réalisme économique pour réaliser le développement.

Le Kenya a manifesté son engagement en matière de changement en promulguant une nouvelle Constitution en 2010 qui comporte des modifications importantes, concernant notamment les tribunaux et

une charte des droits développée. L'exercice de ces droits exige une plus grande responsabilité de la part de la population, y compris des partenaires sociaux.

Le gouvernement doit contrôler l'inflation et ce qui la rend possible, en trouvant des moyens de rendre la vie moins chère pour la personne ordinaire. A cet égard, un relèvement des salaires sans accroissement de la productivité a pour effet direct d'aggraver l'inflation. Des efforts doivent être déployés pour établir un lien étroit entre l'amélioration de la productivité et l'augmentation des salaires. La prochaine étape est d'établir le moyen de mesurer la productivité pour soutenir la fixation des salaires.

Le gouvernement veut promouvoir la justice sociale en réduisant la corruption pour s'assurer que les fonds publics sont dirigés vers le développement. La corruption a un impact négatif sur le coût des entreprises et la qualité des biens et services fournis. Les partenaires tripartites ont un rôle essentiel à jouer pour extirper de l'économie le cancer de la corruption.

Les employeurs et les syndicats doivent constamment œuvrer ensemble auprès du gouvernement en faveur d'un changement basé sur un agenda agréé et justifié. A chaque fois que les travailleurs et les employeurs collaborent ensemble, ils obtiennent des résultats parce qu'ils influencent l'économie et que le gouvernement a souvent tendance à agir en leur faveur. Chaque fois que les syndicats dépensent de l'énergie et du temps à critiquer les employeurs, dans les enceintes publiques et ailleurs, en les accusant de toutes sortes de maux, ils réduisent leur pouvoir d'influencer les changements. Ils ouvrent aussi la voie à l'affaiblissement de l'influence collective des partenaires sociaux sur les changements politiques souhaités dans notre société.

En conclusion, l'OIT devrait aider les gouvernements à renforcer les institutions du marché du travail, à élaborer la législation du travail appropriée, à moderniser les lois existantes pour promouvoir la flexibilité du marché du travail et à répondre aux demandes changeantes dans l'environnement du travail.

Faciliter l'accès à la richesse ainsi que la création d'emplois doit être une priorité rendue possible grâce à une réglementation et à des politiques propices à la création d'entreprises viables et à une culture de l'entrepreneuriat qui est la base de l'innovation, du développement et de la croissance économique.

Original anglais: M. RAMME (représentant, Confédération internationale des cadres)

Il est vrai que l'OIT, qui a beaucoup fait pour les travailleurs, est une organisation importante pour eux. Il n'en demeure pas moins que beaucoup reste à accomplir pour que des conditions de travail décentes soient assurées dans le monde.

L'OIT est également très importante pour bien des entreprises car elle leur fournit des lignes directrices et leur indique les pratiques optimales à adopter. Il ne faut pas oublier que le monde se trouve face à un défi de taille en matière de justice sociale, et c'est à nous tous d'y trouver une réponse.

Les cadres, en tant que membres du personnel, sont des travailleurs du point de vue des relations de travail. Ce sont eux qui établissent des passerelles à l'intérieur des entreprises et des institutions. Ils font ainsi partie des travailleurs tout en pouvant commu-

niquer sur un pied d'égalité avec les employeurs. Les employeurs ont besoin des cadres pour réaliser leurs objectifs. Les travailleurs doivent, quant à eux, faire confiance aux cadres qui ont la lourde responsabilité de les guider quand ils font partie de leurs équipes. C'est pour cette raison que les cadres ont également le droit de créer leurs propres associations et syndicats indépendants.

Pourtant, ce droit universel n'est jusqu'à présent pas respecté dans tous les pays. Même si les cadres, en règle générale, travaillent dans de meilleures conditions que les autres travailleurs, ils demandent à l'OIT de veiller à ce que tous les groupes de travailleurs puissent exercer le droit de créer leurs propres associations et de se faire entendre.

L'avenir nous réserve de nouveaux défis que nous devons relever. La communauté internationale se doit d'offrir des conditions de vie et de travail décentes à une population mondiale qui ne cesse de croître. C'est seulement en améliorant la collaboration entre les pays et en utilisant toutes les solutions techniques de manière responsable et durable que nous pourrions répondre aux besoins en la matière. Les avantages du libre marché devront s'accompagner de conditions sociales plus justes et plus équitables.

En tant qu'association de cadres, nous prenons, ainsi que tous les syndicats dans le monde, nos responsabilités en contribuant à l'avènement d'un monde qui donnera à chacun la chance d'apporter sa pierre à l'édifice. Nous devons pour cela mettre davantage l'accent sur la justice sociale dans tous les aspects de la vie de travail et même au-delà. Dans cette optique, je tiens à affirmer que nous vous appuyons et soutenons le BIT dans ses travaux futurs.

Original anglais: M. YUSON (représentant, Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois)

Au nom de l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois, je vous fais rapport sur une tendance croissante que l'on observe dans les pratiques professionnelles des grandes sociétés multinationales, qui menace l'existence même des normes fondamentales du travail auxquelles nous avons souscrits, ici, à l'OIT.

A l'heure actuelle, plus de 300 travailleurs du bois à Danville, en Virginie (Etats-Unis), travaillant chez Swedwood, qui fait partie du groupe industriel d'Ikea, tentent d'exercer leur droit fondamental de constituer un syndicat depuis 2008. Ikea est le plus grand distributeur de meubles; Swedwood est une compagnie qui produit exclusivement pour Ikea des meubles et des composants bois. BWI et Ikea ont signé un accord-cadre international, qui contient une disposition selon laquelle Ikea permettra à ses travailleurs, dans toute la chaîne d'approvisionnement, d'adhérer librement à des syndicats.

En dépit des efforts que nous déployons, depuis plus de 1 000 jours maintenant, pour engager un dialogue avec Ikea, la société a malheureusement refusé constamment de reconnaître le syndicat. Swedwood a mis en place une stratégie antisyndicale systématique en recourant aux services d'une société tristement connue pour son action antisyndicale.

Les travailleurs qui ont manifesté leur soutien aux syndicats ont été licenciés sans motif valable. Les travailleurs assurés dans le cadre de leur emploi n'ont pas pu recevoir d'indemnités. La société a laissé entendre qu'elle fermerait l'usine si un syndi-

cat se constituait en période de crise économique. Plusieurs travailleurs ont déjà déposé des plaintes pour racisme et discrimination. Ces pratiques anti-syndicales, anti-travailleurs, sont contraires à l'accord global que nous avons passé avec Ikea, mais, ce qui est plus important, elles constituent des violations de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948.

Ikea est bien connu en Suède pour ses bonnes pratiques environnementales et professionnelles, mais aux Etats-Unis, la société a instauré une politique contradictoire. Il semble qu'Ikea ait une double personnalité, en ayant deux types de normes du travail: l'une qui projette une bonne image dans son pays et une autre qui pratique de mauvaises politiques du travail dans d'autres pays.

La direction a déclaré publiquement qu'il n'était pas nécessaire d'avoir un syndicat à l'usine de Danville, dans la mesure où celle-ci respecte le code de conduite d'Ikea. Quand le code de conduite d'Ikea a-t-il remplacé les conventions de l'OIT? Est-ce que l'OIT va accepter cette tendance et ces pratiques croissantes de la part de sociétés mondiales? Allons-nous, à l'OIT, accepter que des sociétés mondiales appliquent deux types de normes du travail?

Il y a encore une autre société qui montre une double personnalité: la compagnie suisse Holcim, dont les travailleurs ont mené une grève d'un mois, en Inde, pour protester contre le non-respect d'une décision de la Cour suprême, demandant la régularisation des travailleurs contractuels. Ces travailleurs contractuels, qui constituent la majorité des effectifs (1 200 personnes) sont moins bien payés que les travailleurs réguliers, alors qu'ils font le même travail. Holcim n'a pas respecté cette décision. La direction d'Holcim a déclaré publiquement qu'elle respecterait les normes environnementales et sociales à travers son code de conduite. Le code de conduite de Holcim a-t-il remplacé les normes fondamentales du travail de l'OIT?

J'aimerais croire ici à l'OIT que nous continuons à prôner un seul ensemble de normes internationales du travail. Si nous sommes fidèles à cette vision et à cet objectif, nous devons faire cesser cette pratique des sociétés multinationales qui consiste à appliquer deux types de normes du travail.

Ainsi, pour les travailleurs du bois à Danville et pour les travailleurs en Inde, nous devons veiller à ce que les sociétés multinationales montrent un seul vrai visage et non une double personnalité.

Original espagnol: M. GÓMEZ (travailleur, Colombie)

Nous formons des vœux pour le succès de cette impressionnante Conférence et pour que cette 100^e session mette en évidence les avantages du tripartisme et les contributions considérables de cette organisation à la paix et à la démocratie dans la plupart des pays du monde.

Dans son rapport, le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, relève la nécessité urgente de mettre en pratique toutes les formules de travail décent afin de construire un monde différent, dans lequel la justice sera source de paix.

La lutte pour le travail décent ne doit pas être une campagne de plus. Le travail décent est synonyme de liberté, de stabilité, de salaire digne, de protection sociale, de conditions de vie dignes pour le travailleur et sa famille. Là où il y a travail décent, il y aura qualité de vie, et cela doit nous conduire à l'égalité entre hommes et femmes, à combattre le travail des enfants et à donner leur chance aux

jeunes. Une politique en faveur du travail décent doit nécessairement conduire à l'instauration d'une société plus juste, où tous et toutes bénéficient de l'égalité des chances.

Dans le cadre de cette 100^e Conférence, nous pensons qu'il est d'une importance vitale de partager avec vous les inquiétudes du mouvement syndical devant des phénomènes tels que la diminution des emplois dans le monde, et notamment du travail décent.

En Colombie, ce qui abonde aujourd'hui, c'est le chômage. Le secteur informel, le travail précaire, les services d'embauche confiés à des coopératives de travailleurs associés, des contrats de services de courte durée, ce qui a de graves répercussions sur la qualité de vie de la population.

Je voudrais dire une fois de plus notre inquiétude devant la persistance de conduites antisyndicales, qui se soldent par la mort de syndicalistes, le licenciement de ceux qui osent former un syndicat, le refus de réserver des lieux pour la négociation collective. Tout cela crée un climat d'incertitude dans la classe des travailleurs. Il est nécessaire également de vous dire qu'en Colombie le droit de grève a pratiquement disparu.

Pourtant, malgré ce qui précède, nous nous devons également de dire que la solidarité du syndicalisme international et l'aide de l'OIT nous ont permis d'accomplir toute une série de progrès en matière de liberté syndicale.

D'abord, l'adoption d'un décret qui octroie aux syndicats de fonctionnaires le droit à la négociation collective. Ce décret a été obtenu grâce à la collaboration des fonctionnaires par l'intermédiaire de leur fédération nationale affiliée à la CGT, la CUT et à la CTC.

Deuxièmement, le lancement d'une campagne intense de la *Procuraduría general de la nación* pour inciter les travailleurs à se syndiquer.

Troisièmement, un document signé par le gouvernement, les employeurs et les travailleurs, dont le contenu se traduit par ce qui suit: la création du ministère du Travail avec l'appui technique de l'OIT; la nomination de 95 juges enquêteurs qui accompagnent 19 procureurs chargés d'enquêter sur les causes de la mort de syndicalistes en Colombie afin de combattre l'impunité; la nomination de 480 inspecteurs du travail, dont les cent premiers ont pour mission d'empêcher que les coopératives de travailleurs associés ne continuent à prôner la tertiarisation du travail; la garantie d'une réforme du code pénal pour que ceux qui attentent à la liberté syndicale soient passibles d'une peine de prison de un à cinq ans. A ce propos, nous venons d'apprendre que le Congrès a approuvé cette loi; la possibilité de demander la coopération technique et les conseils de l'OIT pour tout ce qui concerne l'emploi et le travail; la promotion d'une loi qui punit par des amendes très fortes les coopératives de travailleurs associés qui fonctionnent comme des intermédiaires; l'organisation de programmes spéciaux de formation pour les juges et les inspecteurs du travail; la ratification de l'accord tripartite; l'application des recommandations de la mission de haut niveau; l'élargissement du programme de protection et le renforcement des programmes de concertation sociale.

Nous pouvons donc dire que si nous n'avons pas réglé tous les problèmes qui existent dans notre pays, les progrès petits, moyens ou grands que nous avons accompli montrent bien que le chemin du

dialogue social, de la concertation et du tripartisme permet de construire petit à petit une société plus juste. La classe laborieuse colombienne compte sur un avenir où tous les droits, notamment le droit à la vie, le droit de négociation collective, la liberté syndicale et le droit de grève, seront enfin reconnus.

Original anglais: M. HARRIS (représentant, Internationale de l'éducation)

Les syndicats de l'enseignement et le mouvement syndical dans son ensemble sont d'importants piliers de la démocratie. Les Etats qui ne reconnaissent pas les normes fondamentales du travail, telles que les droits de la liberté d'association et de la liberté de négociation collective, permettent l'apparition d'un déficit démocratique, qui ne saurait manquer de se retourner en leur défaveur. Les pays arabes, l'Afrique, ont fait entendre des aspirations légitimes par le biais de mouvements de travailleurs indépendants qui ouvrent de nouvelles opportunités pour l'autonomisation, l'équité, la dignité et la démocratie.

A l'Internationale de l'éducation, nous restons cependant préoccupés par les événements récents dans de nombreux pays, y compris les Etats-Unis et l'Europe, où le dialogue social est en recul. On allègue des contraintes budgétaires pour justifier des mesures antisyndicales, mais le jour où les libertés démocratiques seront mises à prix, nous nous retrouverons tous ensemble au fond d'un abîme noir et sans fond. Les menaces à la cohésion sociale dans nos pays sont véritables et c'est à notre péril que nous les ignorons.

Les crises multiples, qu'elles soient financières, alimentaires, énergétiques ou climatiques, ont fait reculer les progrès en vue des objectifs du Millénaire pour le développement et de l'Agenda pour le travail décent. Sans une politique saine, des ressources, et des opportunités pour que les gens puissent participer à leur propre développement par le biais de syndicats indépendants, des centaines de millions de personnes resteront prises dans une pauvreté et une indignité qui les broient. Le monde a besoin d'une nouvelle ère de justice sociale. Allouer des ressources pour des services publics de qualité, pour l'éducation, la santé et la protection sociale, permettra de briser le cercle vicieux de la pauvreté et de l'injustice. Une éducation de qualité est la base de la démocratie et de la justice sociale, précisément parce que des jeunes personnes de tous les milieux, de familles de travailleurs, de minorités, ont la chance, grâce à l'éducation, d'acquérir les compétences fondamentales dont ils auront besoin pour réussir dans la vie.

L'éducation rend autonome, elle fait partie de la solution. Investir dans les hommes, dans les femmes, c'est une stratégie intelligente. Les nations qui veulent une relance durable doivent investir dans l'éducation primaire et secondaire, l'enseignement et la formation professionnelle, la qualification des travailleurs, l'éducation des jeunes enfants, l'éducation supérieure, la recherche et la formation des professeurs.

Toutes les principales institutions mondiales et réunions internationales sont de cet avis mais, entre les mots et les faits, un fossé s'est creusé. Ainsi, nous accordons une importance primordiale aux activités sectorielles de l'OIT qui peuvent aider à combler ce fossé. La dimension sectorielle du travail de l'OIT doit être renforcée dans le cadre de sa contribution stratégique, permettant aux syndicats,

aux employeurs et aux gouvernements, de confronter leurs visions, leurs analyses et leurs stratégies. Les forums de dialogue mondiaux sont une façon d'avancer. Nous espérons ainsi que les outils de bonnes pratiques pour la profession des enseignants des ressources humaines de l'OIT, qui constituent un outil pratique pour les employeurs et les syndicats du public et du privé, seront bientôt disponibles.

L'Internationale de l'éducation continuera à travailler étroitement avec l'OIT pour l'élimination du travail des enfants. Nous devons continuer à travailler sur le chômage des jeunes, sur les compétences et la formation, l'apprentissage tout au long de la vie, sur la base de l'éducation pour tous.

L'autonomisation des femmes et des jeunes filles est d'une importance capitale. Nous devons intégrer la question du genre dans des mesures visant à lutter contre des discriminations dans le marché du travail, combattre la violence contre les femmes et remédier au problème de différences de salaires entre les hommes et les femmes et promouvoir l'équité pour les femmes et les jeunes filles dans l'emploi et l'éducation.

La convention et la recommandation proposées, portant sur le travail décent pour les travailleurs domestiques, auront un impact positif sur les travailleuses et les enfants travailleurs. Les défis à relever avant la ratification et l'application sont encore importants, mais, au vu de la bonne volonté des partenaires tripartites de l'OIT pour adopter ces instruments, nous restons optimistes.

Promouvoir l'égalité, cela s'applique à tous les citoyens, les minorités et les groupes vulnérables, ils ont tous droit à la dignité.

Nous saluons la discussion sur le renforcement de l'administration du travail et les systèmes d'inspection du travail. Ceci est important dans notre profession. Nous voyons à travers le rapport du Comité conjoint d'experts ILO/UNESCO-CEART que les conditions d'emploi des professeurs se détériorent et nous assistons à une déprofessionalisation à l'échelle massive de notre profession. Dans beaucoup de pays, les normes fondamentales du travail sont loin d'être pleinement appliquées. Le rapport le prouve sans conteste.

L'Internationale de l'éducation soutient l'affirmation continue de l'Organisation de l'importance stratégique de l'Agenda du travail décent et la dimension sociale de la mondialisation. Nous soutenons également avec fermeté le rôle que joue l'Organisation au G20.

Cependant, toutes les composantes de l'Organisation doivent accomplir un meilleur travail afin de respecter et mettre en application les engagements pris ici même à travers le dialogue tripartite. Nous devons mettre fin au jeu de l'obstruction au dialogue dans la Commission de l'application des normes. Les gouvernements et les employeurs doivent mettre fin à ce jeu. Cela ne sert pas à l'OIT, cela ne sert pas les populations. Prenez la Colombie, par exemple, encore 50 professeurs syndicalisés tués au cours des 30 derniers mois. La tendance est de faire passer les ressources avant les droits. Les gouvernements disent qu'ils vont assainir la situation financière et ensuite ils verront ce qu'ils peuvent faire en matière de droits, ce n'est pas acceptable.

Cela fait près de 100 ans que l'OIT est basée sur l'idée que le droit du travail fait partie du tissu social. Les droits sont l'essence même de cette grande

institution. C'est la base de notre réunion ici, nous les représentants des travailleurs, des employeurs des gouvernements. On ne doit jamais l'oublier.

Original espagnol: M. SERRANO (travailleur, Equateur)

Au nom des travailleurs organisés de l'Equateur, je souhaite apporter notre soutien au rapport du Directeur général pour ce qui concerne le développement durable nécessaire à la justice sociale, la nouvelle ère mondiale, les valeurs et les politiques de l'OIT, en tant que modèle de croissance efficace et perspective d'avenir.

Une fois de plus, grâce à ce rapport du Directeur général, l'OIT aborde des sujets d'une énorme importance, qui doivent être examinés avec beaucoup de sérieux et de responsabilité par les délégués des gouvernements, des travailleurs et des employeurs. Ainsi, nous savons que nous devons relever le défi d'apporter des bases solides à l'instauration d'une justice sociale durable qui améliore les conditions de vie de nombreux secteurs sociaux, actuellement exclus, marginalisés et qui sont, pour beaucoup, soumis à une misère épouvantable.

Surmonter la situation actuelle impliquera l'amélioration de la distribution des richesses générées par les travailleurs, la sauvegarde de la paix mondiale et favoriser la justice sociale, pour qu'elle ne soit plus qu'un simple mot sans contenu.

En effet, comme le souligne le Directeur général dans son rapport, il faut que le développement durable en faveur de la justice sociale donne la priorité aux besoins des personnes, à la protection de l'environnement et à l'équité sociale.

Ces concepts doivent également être adoptés par les grandes entreprises multinationales et les grandes puissances qui doivent s'engager à lutter contre les mesures et les actions qui détruisent les écosystèmes, favorisent la guerre, le meurtre d'enfants, de femmes, de personnes âgées vulnérables, afin de s'approprier les ressources naturelles.

En Amérique latine, on continue à détruire les écosystèmes, par l'exploitation minière, la destruction des forêts, la pollution de l'environnement, et les travailleurs continuent à être pris dans des systèmes d'exploitation qui, dans la plupart des pays, les laissent sans protection sociale, leur payent des salaires de misère, des retraites dérisoires et, dans certains pays, comme en Colombie, des syndicalistes sont assassinés parce qu'ils doivent lutter en permanence pour défendre les intérêts des travailleurs et du peuple.

Dans le cas de l'Equateur, les travailleurs avaient soutenu avec enthousiasme le gouvernement actuel, car le projet de campagne proposait la défense de la souveraineté nationale, des changements considérables dans les structures économique et sociale de l'Etat, l'amélioration des conditions de vie des travailleurs et du peuple, la mise en œuvre du socialisme du XXI^e siècle; la campagne proclamait la révolution des citoyens et reprenait à son compte les consignes des forces populaires démocratiques et progressistes. Or quatre ans ont passé et les indicateurs socio-économiques et politiques montrent clairement que ces promesses sont bien loin d'avoir été tenues. Les indicateurs suivants montrent que j'ai raison en affirmant ceci. Sur une population économiquement active de cinq millions d'Equatoriens, 50 pour cent sont sous-employés et 7 pour cent sont des chômeurs; la croissance économique, pour cette période, était de 3,3 pour cent en moyenne, bien en-dessous de la moyenne régionale, ce qui va à

l'encontre de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, de l'OIT. Les normes appliquées violent les droits des travailleurs liés aux contrats collectifs, à la liberté syndicale, aux salaires, à la stabilité du travail et, dans le secteur public, les contrats collectifs et l'organisation syndicale sont quasiment éliminés. De même, la sécurité sociale ne protège que 17 pour cent d'une population de 14 millions d'habitants, ce qui en fait une des protections les plus faibles d'Amérique latine. On a criminalisé toutes les protestations sociales, les dirigeants autochtones, les journalistes et les dirigeants des étudiants. Ceux qui luttent sur le plan social sont accusés par le gouvernement et d'autres sont emprisonnés. La violence ne cesse de croître, ainsi que l'insécurité pour les citoyens. On a éliminé la majorité des partis politiques en intégrant leurs responsables au régime actuel, dont la plupart sont liés aux partis de droite et auxquels le régime disait s'opposer.

La centrale syndicale que je représente (CEOSL) accueille avec enthousiasme les propositions de l'OIT. Les gouvernements, les travailleurs et les employeurs, nous devons nous engager à donner un soutien actif et responsable. En ce qui le concerne, le BIT ne peut permettre que ses employés et fonctionnaires continuent à exclure et à marginaliser les centrales syndicales avec lesquelles ils ont peu d'affinités. C'est ce qui est arrivé à la CEOSL avec les fonctionnaires de la région d'Amérique latine où, depuis trois ans, à l'encontre de la Constitution de l'OIT, de ses principes et de ses objectifs, et en contradiction avec les politiques du Conseil d'administration et du Directeur général, une politique d'exclusion, de marginalisation, et même de persécution contre notre centrale syndicale est menée.

Original espagnol: M. ANDRADE SOLÍS (travailleur, Panama)

C'est pour nous un grand honneur que de pouvoir nous exprimer dans cette importante Conférence internationale du Travail, dans cette 100^e session historique, qui nous réunit sous le slogan «Construire un avenir avec du travail décent».

Nous venons vous parler de la situation très difficile que connaissent les travailleurs panaméens. Cela fera bientôt un an qu'a eu lieu le massacre de Bocas del Toro, lorsque la population d'origine modeste de cette province a été agressée de façon lâche et sauvage parce qu'elle luttait contre la «loi n° 30», loi abjecte populairement connue sous le nom de «loi Chorizo», qui prétendait mettre un terme aux organisations syndicales et au droit de grève, faire disparaître les conventions de travail collectives et d'autres conquêtes sacrées des travailleurs.

Après une journée de lutte mémorable, la loi fut abrogée, mais le prix à payer fut très élevé pour la population. Le gouvernement, essayant de minimiser les effets de son action criminelle, ne reconnaît que deux morts, Antonio Smith et Virgilio Castillo. Mais une commission, nommée par le gouvernement lui-même, a prouvé qu'il y avait eu quatre assassinats, et d'autres rapports, y compris celui du défenseur du peuple, parlent de plus de dix morts, la moitié étant des enfants et la plupart d'entre eux des indigènes, et plus de 500 blessés, 70 d'entre eux rendus totalement ou partiellement aveugles par des tirs d'armes à plomb reçus en plein visage, alors que les conventions internationales en matière de droits

de l'homme interdisent l'utilisation de ce type d'armes dans les manifestations publiques.

Des centaines de personnes furent emprisonnées, sur lesquelles continuent de peser comme une épée de Damoclès des rapports falsifiés, tout comme sur un secteur important des dirigeants syndicaux contre lesquels furent dirigés des persécutions, des arrestations et des menaces de mort.

Plus récemment, il y a eu une autre forte répression contre les populations locales qui luttèrent contre les projets de mines à ciel ouvert qui devaient être installées dans leurs municipalités. Il y a eu plus de morts, de blessés et de personnes emprisonnées au cours de la dernière année sous le gouvernement de Ricardo Martinelli qu'au cours des vingt-deux années précédentes de la supposée période démocratique de notre pays.

Le gouvernement actuel poursuit la politique des gouvernements précédents. Il continue de violer de façon permanente la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, de l'OIT, empêche les travailleurs de divers secteurs de s'organiser, rejette les demandes de représentation juridique et interdit que soient syndiqués les employés du secteur public, les travailleurs du secteur bancaire, de la zone libre de Colón, du secteur de l'éducation, des ports, des centres d'appels, etc. Les travailleurs du canal, quant à eux, n'ont pas le droit de grève, bien que celui-ci soit reconnu par la Constitution.

Un régime de terreur et de persécution contre les dirigeants des travailleurs a été établi dans certaines institutions, comme c'est le cas de la Caisse de sécurité sociale, où Gabriel Pasqual et Juan Samaniego ont été licenciés pour s'être opposés aux mesures arbitraires de l'administration, sa tentative de ruiner l'institution et justifier ainsi sa privatisation. Il y a également eu persécution et des tentatives de procès truqués contre les représentants des travailleurs du Conseil d'administration de la Caisse de sécurité sociale.

Plus récemment, il y a eu une campagne de répression féroce contre les dirigeants du secteur de l'enseignement, qui a conduit à la destitution de plusieurs représentants des enseignants.

L'objectif est de détruire les organisations d'enseignants qui s'opposent à une réforme des programmes scolaires, et qui réclament des solutions véritables face à l'état déplorable dans lequel se trouvent les écoles de notre pays.

Le gouvernement cherche par ailleurs à criminaliser les protestations sociales avec la création de lois telles que la «loi n° 14» qui cherche à envoyer en prison tous ceux qui osent manifester dans les rues pour défendre leurs droits. Il existe d'autres lois, comme les lois concernant les écoutes téléphoniques. Plus récemment, grâce aux révélations de Wikileaks, on a appris que les deux derniers présidents du Panama, Martín Torrijos et Ricardo Martinelli, avaient mis sur écoute les téléphones des dirigeants syndicaux.

Original espagnol: M. LARA (travailleur, Honduras)

L'OIT a joué un rôle essentiel pour mettre en place une atmosphère de paix relative, en particulier dans nos pays sous-développés. Malheureusement, elle n'a pas pu réussir à sensibiliser certains secteurs, qui font passer les coûts économiques au-dessus des coûts sociaux, au détriment des conditions de vie et des droits des travailleurs.

Le rapport présenté par le Directeur général a bien montré que l'OIT a permis de grandes avancées et que la seule façon de surmonter la crise est la concertation car nous ne devons pas faire supporter le poids de la crise par les travailleurs. Le dialogue est la meilleure approche pour trouver une solution à la crise économique, mais cela doit être un dialogue franc et ouvert, soucieux de l'équité, sans faire passer l'économie au-dessus du social, les coûts économiques des coûts sociaux, au détriment de la vie des familles de travailleurs.

L'OIT doit s'opposer à la limitation des droits des travailleurs, à la déréglementation, aux privatisations et aux politiques néolibérales qui frappent les maigres économies des travailleurs. Nous voulons dénoncer la situation que connaissent les travailleurs et le peuple hondurien en général, après le coup d'Etat perpétré, le 28 juin 2009, au Honduras, situation qui n'a fait que multiplier les violations des droits de l'homme des dirigeants des syndicats, et des corporations, des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes indépendants, etc., et qui a eu pour conséquence une répression accrue des manifestations publiques organisées par le peuple.

En outre, plusieurs lois ont été adoptées par l'Etat, lois qui frappent directement les travailleurs, la liberté syndicale et le droit à la négociation collective. Tel est le cas de la loi sur le travail temporaire qui foule aux pieds les droits acquis des travailleurs, tels que le droit à la sécurité sociale, le droit à des prestations sociales à l'ancienneté, les congés de maternité pré- et postnataux, ce qui constitue une énorme menace pour l'existence même des organisations syndicales et de la négociation collective, étant donné que ces travailleurs ne bénéficient pas d'un statut permanent. Or c'est là une condition sine qua non pour pouvoir défendre les travailleurs.

Nous dénonçons également les intentions du gouvernement de mettre en place des réformes du système de prévoyance, ce qui affecterait gravement les prestations sociales des travailleurs et des travailleuses qui bénéficient de ce système.

Nous dénonçons également le fait que l'Etat piétine le secteur de l'éducation de mon pays qui réclame le droit de pouvoir défendre l'école publique et le système de prévoyance.

Nous condamnons l'attitude discriminatoire et destructrice de la plus grande partie du secteur privé à l'égard des organisations sociales, qui s'accompagne d'une campagne visant à discréditer les organisations populaires et leurs représentants; ces campagnes de dénigrement sont appuyées par les médias qui sont au service des groupes de pouvoir.

Une autre violation flagrante de la législation en vigueur au Honduras et le fait que le salaire minimum n'est plus appliqué depuis 2009, et les chefs d'entreprise, avec un cynisme inégalable, reconnaissent publiquement que 64 pour cent des entreprises de notre pays ne respectent pas le salaire minimum, situation qui encourage à la transgression d'autres secteurs qui cherchent à défendre leurs droits.

Nous lançons un appel à l'OIT pour qu'elle continue à renforcer sa campagne pour un emploi décent, surtout dans mon pays où règne une situation de précarisation de l'emploi, et pour le plein emploi, afin de garantir de meilleures conditions de travail pour les travailleurs du monde entier.

J'aimerais débiter mon intervention avec une bonne nouvelle que j'ai reçue de mon pays. Il y a deux jours, le Congrès des travailleurs de Ceylan, que je représente ici, de même que le syndicat de travailleurs «Lanka Jathica estate Workers' Union», et le syndicat des plantations «Joint Plantation Trade Union» ont conclu une convention collective avec les compagnies régionales de plantations représentées par le Directeur général de la fédération des employeurs, laquelle accorde une hausse de 35 pour cent aux salaires minima et de 23 pour cent aux salaires nets des ouvriers des plantations, ce qui couvre environ 1 million de travailleurs dans mon pays.

Avec cette bonne nouvelle, je tiens à dire que la 100^e session de la Conférence internationale du Travail de cette année se déroule à un moment de l'histoire de l'humanité où des pays ont dû faire face à des bouleversements tels que la crise financière mondiale et des catastrophes naturelles sans précédent qui ont retardé le processus de développement des pays en développement et ont eu également un impact considérable sur certaines économies développées.

Même si progressivement les propriétés endommagées sont reconstruites et le problème des pertes de vies humaines résorbé, la crise économique mondiale continue à avoir un impact dévastateur sur le mode de vie des personnes touchées directement et indirectement dans toutes les parties du monde, sauf peut-être dans quelques pays.

Dans une déclaration aux réunions de printemps du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à Washington, les 16 et 17 avril 2011, les syndicats mondiaux ont souligné que la période actuelle de reprise économique, à laquelle les institutions financières internationales font souvent allusion comme étant médiocre, irrégulière ou à plusieurs vitesses, tranche manifestement sur le rebond des profits des entreprises et les bonus des banques, alors que les taux du chômage et du sous-emploi continuent à être très élevés et que les salaires ne suivent pas la croissance de la productivité.

Selon les syndicats mondiaux, les institutions financières internationales ont la responsabilité de promouvoir l'adoption de programmes de reprise avec un nouveau modèle de développement et de croissance plus équitable et plus durable.

Des efforts intenses sont nécessaires pour mettre en œuvre sur le plan international une réglementation coordonnée du secteur financier, en étendant l'allègement de la dette aux pays à faibles revenus qui sont frappés par les nouvelles flambées des prix des marchandises et des combustibles.

Les syndicats mondiaux insistent auprès des organismes internationaux et des États Membres afin qu'ils prennent des mesures coordonnées dans les domaines où aucun progrès important n'a été réalisé. Cela devrait couvrir: les règles et les procédures de liquidation des institutions financières trop grandes; un contrôle plus ferme concernant les fonds spéculatifs financiers non bancaires et les sociétés de capital; les réglementations pour contenir les activités d'investissements risqués en les séparant des autres opérations bancaires; la suppression des paradis fiscaux; la maîtrise des bonus et autres plans de rémunération des secteurs financiers irresponsables et excessifs; les réglementations strictes des agences de notation; la protection contre les

prêts prédateurs; et le soutien aux services financiers qui servent l'économie réelle tels que les coopératives bancaires, les assurances mutuelles et les services financiers publics.

Si l'on tient compte de ces suggestions, l'ensemble du scénario financier pourrait prendre une dimension plus équitable.

Cela est rendu possible grâce au Directeur général, au Bureau et au Conseil d'administration qui ont mis l'accent pendant cette Conférence sur le groupe le plus vulnérable des travailleurs qui jusqu'à présent ont été privés de protection sociale.

L'inscription à l'ordre du jour de la Conférence de la question du travail décent pour les travailleurs domestiques met l'accent sur la prise de conscience de la société, en introduisant certaines mesures susceptibles de traiter cette catégorie de travailleurs comme des êtres humains travaillant et vivant dans des conditions décentes.

L'accord des mandants tripartites de l'OIT d'adopter des normes internationales du travail portant sur le travail domestique doit recevoir un soutien universel puisque, de façon visible et invisible, ils contribuent avec leur sueur et leur sang à soutenir les niveaux de vie de la société en général, en particulier dans les pays d'origine.

Original anglais: M. WARDA (représentant, Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses)

C'est un honneur et un privilège pour moi que de m'exprimer devant cette Conférence au nom de la Fédération internationale des Syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses (ICEM). Je salue le fait que cette Conférence s'intéresse à tout un éventail de questions importantes dans divers domaines clés, telles que par exemple la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail, le travail décent pour les travailleurs domestiques et la sécurité sociale.

Je salue le rapport du Directeur général et le fait que l'adoption d'une approche sectorielle pour la mise en œuvre de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales soit considérée comme une mesure prioritaire par le Conseil d'administration. Avec les directives révisées de l'OCDE et les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme que le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies doit approuver la semaine prochaine, je suis convaincu que les pratiques discriminatoires et répressives à l'encontre des travailleurs précaires employés par des sous-traitants ou le long des chaînes d'approvisionnement seront étroitement surveillées et contrôlées.

Nous sommes choqués d'apprendre qu'une multinationale du ciment ayant son siège en Suisse, la société Holcim, ne semble pas respecter le droit d'association des travailleurs temporaires qu'elle emploie en Inde. Holcim a porté plainte pour vol, sans disposer d'aucune preuve, à l'encontre des dirigeants du syndicat Pragatisheel Cement Shramik Sangh lorsque ceux-ci ont fondé cette organisation et ont demandé l'ouverture de négociations collectives. Le but était de briser le syndicat au moment où il allait saisir la Cour suprême et la Haute Cour au sujet du site Holcim-ACC à Jamul et qu'il contestait le licenciement abusif de 80 de ses membres travaillant sur le site Holcim-Ambuja. Nous demandons le retrait de ces plaintes, qui constituent une

entrave à la liberté syndicale et sont illégales au regard du droit du travail indien, ainsi que l'ouverture de négociations entre la direction et le syndicat pour répondre aux légitimes revendications de celui-ci, sans quoi nous nous verrons dans l'obligation de recourir au droit international. Il est regrettable que M. Chandrashekhar Sahu, ministre du Travail de l'Etat de Chhattisgarh, en Inde, présent à cette Conférence, ait refusé de rencontrer 250 travailleurs d'Holcim qui avaient parcouru une grande distance à pied pour l'exhorter à faire respecter les droits fondamentaux des syndicats.

Nous appelons le gouvernement de l'Inde à entendre l'appel des travailleurs temporaires qui demandent l'égalité de traitement et une juste rémunération. Nous appelons également Holcim Global à faire en sorte que ses filiales établies en Inde leur accordent autant de droits qu'aux travailleurs contractuels et s'engagent à respecter pleinement la législation. Nous pressons Holcim d'entamer un dialogue avec le mouvement syndical indien pour parvenir à une solution acceptable par les deux parties. Plus généralement, nous attendons de l'OIT qu'elle suive avec la dernière gravité la tendance à la précarisation des relations d'emploi, qui nuit à l'efficacité de ses conventions n^{os} 87 et 98, au préjudice de tous les travailleurs du monde.

En tant que Secrétaire général d'une fédération syndicale mondiale représentant la majorité absolue des mineurs du monde, avec plus de 60 organisations nationales affiliées, je réitère ici un appel pressant à sauver la vie des mineurs. De trop nombreux mineurs sont déjà morts ou ont été gravement blessés, et cette macabre liste se fait chaque jour plus longue.

L'ICEM est fière de collaborer avec l'OIT depuis si longtemps. Nous travaillons sans relâche avec les gouvernements et les employeurs pour assurer l'établissement d'une nouvelle norme mondiale applicable aux lois et réglementations minières, et nous avons lancé une campagne visant à promouvoir la ratification de la convention (n^o 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995, partout dans le monde. Nous sommes convaincus que nos efforts ont changé les choses, mais nous n'en avons pas fait assez.

La mondialisation a indubitablement lancé des défis que nous ne pouvons pas ignorer. Il est vrai que la croissance rapide d'économies telles que la Chine et l'Inde crée de nouvelles chances de progrès social, mais nous devons également voir le revers de la médaille car, pour beaucoup de nos affiliés, il y a de plus en plus d'insécurité au travail et de pressions pour ce qui est de leur charge de travail.

L'ICEM s'est associée à la plainte (n^o 2774) présentée auprès de l'OIT par le syndicat mexicain – Sindicato Unico de Trabajadores de la Empresa Industria Vidriera del Potosí SA de C.V. (SUTEIVP) – concernant les violations des droits syndicaux. Ce syndicat représente les employés de l'entreprise Industria Vidriera del Potosí SA, qui produit des bouteilles destinées à contenir de la bière Corona, une marque très connue au Mexique. Au début de 2008, la société a licencié des centaines de travailleurs couverts par une convention collective, y compris les membres du comité exécutif du syndicat. Cette société a ensuite ouvert un semblant de négociations avec un semblant de syndicat dont elle a suscité la création pour conclure avec lui un accord au rabais, donner le change et tenir à l'écart le vrai syndicat. C'est une pratique courante au

Mexique, où on l'appelle «contrat de protection des employeurs». Ce syndicat jaune et ses dirigeants corrompus sont généralement invisibles – et même inconnus des employés.

J'exprime à nouveau ma gratitude au Bureau de l'OIT et à son personnel pour son soutien à notre campagne de ratification de la convention (n^o 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995, ainsi que pour son programme de dialogue social, le forum sectoriel et le forum mondial.

Original espagnol: M^{me} QUENTA JUCUMARI (travailleuse, Etat plurinational de Bolivie)

Je parle au nom des travailleurs de Bolivie. Je suis secrétaire exécutive des femmes au foyer de l'Etat plurinational de Bolivie.

Je voudrais vous parler de la journée de travail qui est le fondement même du droit au travail et dont naissent tous les autres droits pour les travailleurs. La journée de travail se définit comme le temps au cours duquel le travailleur est au service et aux ordres de l'employeur pour s'acquitter de la prestation convenue et attendue de lui. En aucune façon cette journée ne doit dépasser les heures fixées par les normes internes de chaque pays et par les conventions internationales de l'OIT, ainsi que par les autres normes fixées en matière de travail dans le droit comparé.

En Bolivie, la loi générale sur le travail de 1942 prévoit que la journée de travail ne peut dépasser 8 heures par jour et 48 heures par semaine. Depuis, il a été décidé que la journée de travail pour les femmes et les jeunes de moins de 18 ans ne devra pas dépasser les 40 heures par semaine. Cette conquête a été le fruit de la lutte du peuple et des travailleurs. C'était un progrès important mais c'est encore insuffisant puisqu'aucun pays au monde ne prévoit encore que la journée de travail pour les femmes ne doit pas dépasser 36 heures.

Le temps de travail, c'est l'institution mère du droit du travail, puisque c'est le temps qui est nécessaire au travailleur ou à la travailleuse pour générer de la valeur, en échange de quoi il ou elle recevra une rémunération. C'est cette conquête qui est aujourd'hui menacée par la mondialisation et le néolibéralisme.

On a voulu effacer de l'esprit des travailleurs cette institution qui est la mère de toutes les institutions et nous associer à des conditions de production où la seule chose qui importe est la production. Aujourd'hui, la devise c'est «Produire plus pour gagner plus». On a ainsi vidé de tout contenu humain les relations de travail puisque le travailleur, pour obtenir un salaire supérieur, doit travailler plus longtemps, ce qui nuit à sa santé, à ses relations familiales et affectives, à son développement personnel et à sa participation à la vie sociale.

Dans ce sens, l'Etat plurinational de Bolivie proclame qu'il faut que le monde entier comprenne que nous devons revenir à la mère de toutes nos institutions, que nous devons brandir à nouveau la bannière des martyrs de Chicago pour obtenir une journée de travail qui ne dépasse pas huit heures, à raison de 40 heures par semaine maximum. Ce droit existe pour les femmes qui travaillent en Bolivie depuis 1942.

Aujourd'hui, il faut encore que ce droit soit reconnu pour les femmes qui travaillent chez elles, dans leur foyer. Nous sommes, nous aussi, des femmes qui travaillons. Nous luttons pour que cette

conquête historique devienne une réalité pour toute la classe laborieuse de notre pays.

Il est impératif de comprendre qu'une société rendue malade par le travail est une société qui ne produit pas. Les conditions de travail qui imposent de produire toujours davantage pour obtenir un salaire plus important impliquent une situation d'exploitation du travailleur, une exploitation qui viole les droits à un temps du travail juste. Nous militons par conséquent en faveur du respect de la journée de huit heures, qui est la source de tous les droits reconnus aux travailleurs et aux travailleuses.

Original anglais: M^{me} SULISTRI (travailleuse, Indonésie)

Nous saluons les rapports soumis à cette Conférence par le Bureau international du Travail et son Directeur général, en particulier le rapport sur l'égalité au travail.

Bien que l'Indonésie ait ratifié la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, les pratiques discriminatoires y ont toujours cours, sous diverses formes. Sur une population active de 116 millions de personnes, on dénombre 107 millions d'actifs occupés, sachant que 74 millions d'entre eux – essentiellement des femmes – travaillent dans le secteur informel. En Indonésie, les femmes travaillant dans le secteur informel sont généralement mal payées, travaillent dans de mauvaises conditions, sont mal loties en matière de sécurité de l'emploi et, d'une manière générale, ne bénéficient ni de la sécurité sociale ni de l'assurance-chômage.

Dans le secteur formel, les femmes constituent deux tiers de la main-d'œuvre dans les grandes industries d'Indonésie, telles que celles du textile, de l'électronique et l'industrie alimentaire. Dans ce type d'industries, les jeunes travailleuses travaillent généralement dans le cadre de contrats de travail temporaire. Cette catégorie de travailleurs, ainsi que la main-d'œuvre en sous-traitance, est moins bien rémunérée que celle qui bénéficie d'un contrat permanent, bien qu'elle exécute le même type de travail et fasse le même nombre d'heures. Elle n'a pas non plus le droit de se syndiquer.

Il existe également une discrimination fondée sur l'âge ou l'état-civil. Pour des raisons de productivité, les entreprises engagent de préférence les femmes célibataires, âgées de 18 à 24 ans. Il arrive fréquemment que lorsqu'elles sont mariées et enceintes, ces jeunes femmes soient reléguées vers des activités de sous-traitance ou contraintes de quitter l'entreprise, sans se voir offrir de véritable compensation.

Lorsqu'une femme et un homme sont embauchés en même temps, on sait bien que c'est l'homme qui bénéficiera le plus des possibilités de formation et de promotion, et que la femme devra rester au même poste. Les femmes changent plus souvent de travail que les hommes, et les embauches, licenciements et transferts se font pour elle à un rythme plus rapide.

Les carences de notre système d'inspection du travail et la corruption liée à un usage abusif des possibilités qu'offre la décentralisation ne font qu'aggraver le problème.

Pour être en mesure de surmonter ces difficultés, il nous faut examiner quelques points capitaux et déterminer les mesures que le gouvernement devra prendre immédiatement.

S'agissant d'abord de la protection sociale, il faut savoir que la loi sur la sécurité sociale existe de-

puis 2004 mais qu'elle n'a pas encore été effectivement appliquée, en raison d'une mauvaise coordination au sein du ministère concerné et d'une absence de volonté politique de la part des autorités. Nous espérons que le gouvernement va cesser de différer la mise en œuvre de cette loi en transformant immédiatement le système de sécurité sociale existant en une institution publique supervisée par un organe tripartite, comme le veut la loi.

S'agissant ensuite de l'inspection du travail, il faut rappeler que les lacunes du système constituent un problème récurrent depuis que l'Indonésie est entrée, il y a de cela quelques années, dans un processus de décentralisation.

Nous invitons instamment le gouvernement indonésien à prendre les mesures nécessaires pour améliorer et moderniser le système d'inspection du travail, conformément aux dispositions de la convention n° 81 de l'OIT, qui a été ratifiée par l'Indonésie. Nous-mêmes, les syndicats indonésiens, sommes prêts à soutenir le gouvernement dans ses efforts pour renforcer le système d'inspection du travail.

L'Indonésie fait partie des premiers pays pilotes à avoir signé le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT. Le Pacte pour l'emploi indonésien a été signé par un organe tripartite en avril dernier. Il est très important, pour assurer l'exécution du programme national de promotion du travail décent, d'améliorer les relations sociales, d'offrir des opportunités d'emploi et de protéger les travailleurs vulnérables en Indonésie. Nous demandons à l'OIT de poursuivre les efforts qu'elle déploie actuellement, de renforcer à cet effet la collaboration avec les mandants tripartites d'Indonésie, et de continuer de doter le mouvement syndical des capacités nécessaires pour assurer la mise en œuvre du Pacte national pour l'emploi.

Face au problème de la discrimination, notamment à l'encontre des jeunes travailleuses indonésiennes, notre organisation travaille en étroite collaboration avec la CSI dans le cadre du programme «Décisions pour la vie». Ce programme vise à promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, à informer les jeunes travailleuses de leurs droits et à les encourager à s'affilier à un syndicat.

Le développement actuel de l'économie indonésienne et le rôle joué par l'Indonésie dans divers cadres internationaux, notamment sa présidence de l'ASEAN, son rôle dans des forums internationaux en tant que président de l'ASEAN, de membre actif de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique et de membre du G20 sont très importants. L'Indonésie doit montrer l'exemple pour concrétiser son engagement mondial en faveur de la protection des travailleurs et d'une économie durable.

Les syndicats sont prêts à apporter leur appui et leur collaboration au gouvernement indonésien pour qu'il soit en mesure de jouer un rôle prépondérant dans la promotion, la protection et la réalisation du travail décent pour tous les travailleurs.

Original anglais: M^{me} LE BLANC (travailleuse, Trinité-et-Tobago)

Je suis la secrétaire générale du syndicat national des employés domestiques qui est un syndicat enregistré à Trinité-et-Tobago. J'interviens ici au nom de la délégation des travailleurs de mon pays. Je suis également le coordonnateur régional des Ca-

raïbes pour le réseau international des travailleurs domestiques.

La convention proposée portant sur le travail décent pour les travailleurs domestiques est très importante, étant donné qu'elle arrive après des décennies de lutte pour obtenir la place qui revient aux travailleurs domestiques dans le monde du travail.

Rentrer sans une convention serait un échec énorme. Il en serait de même de rentrer avec une convention faible qui ne garantirait pas une protection adéquate aux travailleurs domestiques dans le monde. Les travailleurs domestiques doivent être reconnus en tant que travailleurs et être traités sur le même plan que les autres travailleurs. En particulier, nous avons besoin de dispositions qui font que l'expression «travail décent» ait un sens pour les travailleurs qui vivent chez l'employeur. Ils n'ont souvent pas d'horaire de travail défini, ils doivent être constamment d'astreinte, en particulier lorsqu'ils ont été recrutés pour fournir des services tels que la garde d'enfants, de personnes âgées, de malades ou d'handicapés.

Il était décevant d'entendre des contributions de nos partenaires sociaux aux discussions. Certains ne semblent pas comprendre que les employeurs ne peuvent pas s'attendre à ce que leurs travailleurs domestiques soient d'astreinte à tout moment de la journée ou de la nuit, sans salaire supplémentaire. C'est simplement quelque chose d'inhumain et d'injuste.

Ils disent que la personne est nécessaire au cas où une personne malade ou âgée devait tomber de son lit au milieu de la nuit, par exemple. Mais je doute que beaucoup de travailleurs domestiques se détourneraient et ne feraient rien. C'est simplement notre devoir, non pas seulement en tant que salarié mais en tant qu'être humain doté de conscience, comme toute autre personne. Pourquoi aurions-nous besoin d'une législation pour une telle situation?

Entre-temps, là où il y a quelqu'un de grabataire ou handicapé, la réponse n'est pas simplement d'avoir un travailleur domestique qui sera indéfiniment disponible mais d'avoir un infirmier ou une infirmière reprenant la relève de nuit avec un contrat approprié également.

Ce serait la solution de «travail décent» pour ce cas.

Invertissons la situation maintenant. Qui s'occupe de la santé et de la sécurité des travailleurs domestiques? Dans le monde entier, cette question a été à peine prise en compte.

Dans mon pays, comme dans tant d'autres, les travailleurs domestiques ne sont pas couverts au titre de la loi sur la santé et la sécurité au travail. Par exemple, les travailleurs domestiques à Trinité-et-Tobago qui contractent une maladie après avoir soigné une personne malade n'ont pas le droit à des prestations comme c'est le cas pour les autres travailleurs. Même lorsqu'ils ont des accidents, ils ne sont pas couverts par cette loi et n'ont pas le droit à la réparation des accidents du travail.

Un de nos travailleurs s'occupait d'une personne malade dans un ménage sans se rendre compte que la personne avait la tuberculose. Finalement, elle l'a contractée elle-même alors qu'aucun autre membre du ménage n'avait été infecté. Elle les a protégés et elle est tombée malade mais sans recevoir d'indemnités.

Les travailleurs domestiques doivent également manipuler des produits chimiques utilisés pour le nettoyage et la lessive, utilisant souvent des objets

pointus tels que les couteaux. Ils doivent soulever des charges lourdes y compris des matelas ou des meubles ou même des personnes qui sont malades, âgées ou handicapées. Mais où sont les programmes de formation pour la manipulation des produits chimiques, des objets aigus ou des charges lourdes qui correspondent spécifiquement au travail à domicile?

Le harcèlement sexuel est encore un gros problème conduisant à des niveaux de VIH/sida accrus, de maladies sexuellement transmissibles et de grossesses non désirées. Ainsi, une personne nous a dit qu'elle avait été harcelée sexuellement par un membre du ménage et qu'elle a été instantanément licenciée.

Mais, à Trinité-et-Tobago, un travailleur domestique ne peut avoir recours à la loi pour licenciement abusif.

Ce sont quelques-uns des «déficits en travail décent» auxquels sont confrontés les travailleurs domestiques du monde entier. C'est pourquoi il nous faut une convention forte qui sera ratifiée et mise en œuvre sans délai.

Oui, nous avons à Trinité-et-Tobago des lois destinées aux travailleurs domestiques, mais le problème principal reste l'application.

Ainsi donc, lorsque nous obtiendrons cette nouvelle convention, nous allons redoubler d'efforts et d'énergie et travailler encore plus dur pour extirper toutes les inégalités auxquelles les travailleurs domestiques sont confrontés quotidiennement.

Original anglais: M. MONSIEUR (travailleur, Malaisie)

Dans le monde, les travailleurs migrants sont confrontés à des difficultés croissantes. Les statistiques montrent que sur 13,5 millions de migrants dans la région asiatique, 35 pour cent se rendent en Malaisie pour échapper à des conditions de travail déplorables et améliorer leur sort.

Il n'y a pas de salaire minimum en Asie, y compris en Malaisie. Je voudrais donc tendre la main vers ma collègue indonésienne dont le pays est dans la même situation. Il est probable que des pays choisiront d'ignorer la convention et que l'OIT devra en conséquence s'atteler à la lourde tâche de les convaincre de rectifier cette situation. Après la ratification, une législation appropriée doit être mise en place pour que la convention soit suivie d'effets et ne reste pas lettre morte.

Au nom des délégués des travailleurs de Malaisie, je voudrais dire que le MTUC soutient pleinement la convention de nature contraignante, et nous voulons croire qu'elle sera mise définitivement au point cette année.

Nous nous sommes battus 12 années pour obtenir des négociations sur un salaire minimum et d'autres protections sociales. Mes deux collègues qui sont ici aujourd'hui mènent toujours activement la lutte. Après cette longue période, le gouvernement a enfin entamé un dialogue constructif avec les parties prenantes pour appuyer la réforme de la loi sur le travail, amender la loi sur l'emploi, la loi sur les syndicats et la loi sur les relations professionnelles. Il s'agit là d'un signal très important pour les millions de travailleurs qui souffrent de l'insécurité, de l'injustice et des atteintes à leur dignité et demandent à ce qu'on corrige cette situation qui bafoue les droits de l'homme.

La première mesure prise par le gouvernement a été de légaliser le salaire minimum de certains travailleurs en Malaisie.

Comme l'orateur précédent, je voudrais féliciter l'OIT pour tous les efforts déployés afin d'assurer un travail décent à tous.

Nous pensons que cet objectif devra être consacré par une convention contraignante et une directive qui assureront effectivement aux travailleurs domestiques la reconnaissance du droit à un travail décent, comme à tous les autres travailleurs de n'importe quel autre secteur.

Je lance un appel à toutes les délégations afin que les efforts dans ce sens soient soutenus. En tant que délégués, il est de notre responsabilité de faire en sorte que la convention soit adoptée, qu'elle soit un instrument qui rejette l'esclavage dans lequel vivent souvent les travailleurs domestiques.

Le soutien que nous apporterons à cette décision historique qui concernera des millions de travailleurs sera une source de fierté et d'inspiration pour les générations futures.

Original espagnol: M. ESPARZA FLORES (représentant, Union internationale des syndicats des travailleurs de l'énergie)

J'adresse à M. Juan Somavia, Directeur général du Bureau international du Travail, la salutation fraternelle des travailleurs du secteur de l'énergie qui appartiennent à l'Union internationale des syndicats des travailleurs de l'énergie.

C'est pour moi une grande satisfaction que de me présenter devant cette assemblée internationale pour dénoncer les actes commis par le gouvernement de mon pays contre les syndicats démocratiques et indépendants et les travailleurs de mon pays.

C'est une immense responsabilité aussi. C'est lamentable, c'est honteux, mais il faut le dire haut et fort. Au Mexique, les droits de l'homme ne sont pas respectés et encore moins les droits du travail. On essaie maintenant de supprimer les conventions internationales, comme celles qui ont été adoptées par cette organisation.

Les travailleurs mexicains subissent aujourd'hui une politique de l'Etat qui met en péril la négociation collective et la liberté syndicale. Les travailleurs regroupés dans le syndicat mexicain des électriciens ont reçu un des coups les plus rudes de l'histoire du Mexique et du monde: quarante-quatre mille travailleurs ont été licenciés d'un coup et un décret administratif illégal, y compris au regard du droit mexicain, a été adopté pour remettre tout le secteur de l'électricité aux mains de compagnies étrangères, pour en finir avec un contrat collectif de travail et avec un syndicat démocratique et indépendant. Cela se passe sous les yeux de tous: on nous licencie alors que font florès des sous-traitants qui utilisent des travailleurs sans sécurité sociale, thème de la présente 100^e session.

Ce qui se passe dans notre pays, et dans une grande partie des pays d'Amérique latine, est une conséquence des recommandations du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale qui, ici à cette Conférence, font bonne figure mais qui veulent que la crise économique qu'ils ont provoquée soit payée par les travailleurs, dont le travail digne est le produit de conquêtes historiques. Il s'agit là d'un exemple éclatant de l'échec de la politique économique imposée depuis plus de trente ans dans mon pays, où plus de 1 000 entreprises publiques ont été privatisées sous le prétexte de créer plus d'emplois et de meilleurs emplois. Or, cette politique a eu des résultats désastreux: soixante millions de Mexicains vivent maintenant dans la pauvreté, huit millions de jeunes n'ont accès ni à l'éducation

ni à l'emploi et 22 millions de Mexicains ont quitté notre pays pour pouvoir nourrir leur famille.

Notre pays fait désormais partie des pays les plus endettés et des plus violents, et dont la croissance économique est parmi les plus faibles. Pourtant, le Mexique compte les hommes les plus riches de la planète. Comment peut-on parler de justice sociale alors que cette politique économique capitaliste a des résultats désastreux pour des millions d'êtres humains?

Nous, centrales ouvrières et syndicats, ne sommes pas le problème, nous faisons partie de la solution. L'OIT doit ouvrir ce débat pour que nous puissions participer au dialogue. L'organisation se doit d'être pluraliste et inclusive dans la prise de décision. Nous tenons à faire savoir aux autres organisations syndicales du monde entier que le syndicat mexicain des électriciens a résisté pendant plus de 19 mois, parce que nous voulons que notre droit à un emploi digne soit respecté.

Or, dans notre pays, la justice et les tribunaux ne répondent pas à nos plaintes parce qu'ils sont soumis à l'oligarchie aujourd'hui au pouvoir. Et c'est pourquoi, en novembre 2009, nous avons introduit ici même une plainte contre le gouvernement mexicain pour violation de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, qui nous protège en notre qualité de membre de l'Organisation.

Plus de 16 500 travailleurs se sont retrouvés sans salaire pendant dix-neuf mois, tout simplement parce que nous n'avons voulu accepter les miettes que nous offrait le gouvernement si nous renoncions à notre droit à un emploi digne.

Notre syndicat s'est vu confisquer ses biens et, aujourd'hui, le gouvernement use d'arguments fallacieux pour justifier que l'on nous prive illégalement de nos emplois. C'est une fraude, c'est un acte de discrimination à notre égard, car, en réalité, l'activité n'a pas cessé.

Nous faisons savoir à la communauté internationale que nous devons faire face à une guerre d'extermination. On a assassiné plusieurs de nos camarades, on nous a fiché pour que personne ne nous donne du travail dans le pays, a emprisonné de façon injuste et sans preuves 12 de nos camarades qui avaient participé à diverses manifestations et actes de résistance, dont Miguel Márquez Ríos, dirigeant syndical détenu dans une prison de l'Etat de Puebla depuis plus de huit mois.

C'est pourquoi nous demandons à l'Etat mexicain de respecter la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, et la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981. Dans notre pays, on essaie d'imposer la tertiarisation du travail mais nous continuerons à lutter pour obtenir justice.

Nous vous demandons votre appui, votre solidarité et nous vous saluons au nom des travailleurs et de leur famille qui sont en résistance aujourd'hui et au nom des 20 000 retraités qui luttent à nos côtés dans notre pays.

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Il y a une demande de parole. Cette personne peut-elle s'identifier et nous dire pourquoi elle a demandé la parole?

Original espagnol: Un représentant du gouvernement du Mexique

Si j'ai demandé la parole, c'est surtout pour pouvoir répondre, en tant que droit de réponse, à une allusion de l'orateur qui vient de parler.

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Conformément au Règlement, vous pouvez prendre la parole pendant deux minutes et vous ne pouvez vous référer qu'à cette question et à rien d'autre.

Original espagnol: Un représentant du gouvernement du Mexique

Je représente le gouvernement du Mexique et je fais allusion à ce qu'a déclaré l'orateur qui m'a précédé. Les déclarations de cet orateur ne correspondent pas à la réalité nationale.

Comme nous l'avons mentionné plusieurs fois, les raisons qui ont motivé la fermeture de l'entreprise étaient uniquement son inefficacité dans son exploitation et sur le plan financier, et les droits des travailleurs ont été préservés et respectés conformément à la législation nationale, au contrat collectif de travail et aux principes de la liberté syndicale.

Un exemple: 28 742 ex-travailleurs de Luz y Fuerza del Centro ont reçu volontairement une indemnisation d'un montant très supérieur à ce qui est prévu par la loi, les droits des retraités qui reçoivent leur retraite à vie étant également garantis.

La Cour suprême du Mexique, qui est l'organe supérieur à tous les tribunaux, a déterminé que Luz y Fuerza del Centro n'a à aucun moment enfreint la Constitution ou les dispositions de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, de l'OIT. Je signale également

que 22 859 ex-travailleurs de cette entreprise sont soit pourvus d'un emploi, soit à la retraite, soit vont obtenir un engagement, soit ont reçu une aide du service national de l'emploi sous la forme d'une bourse pour suivre une formation, d'un financement pour créer des franchises, de crédits au logement à faible taux et d'un allongement du délai de couverture des services médicaux pour eux-mêmes et leur famille.

Dans le cadre du dialogue qui caractérise le gouvernement du Mexique, le Syndicat mexicain des électriciens a été entendu et a pu exprimer ses inquiétudes. Des membres du pouvoir législatif ont pris part à ces réunions, qui ont débouché sur des accords.

Le gouvernement du Mexique n'attaque aucun syndicat et certainement pas le Syndicat mexicain des électriciens. Cette organisation a une représentation juridique, légitime, accréditée devant des tiers, qui lui permet de sauvegarder les droits de tous ses membres et de l'organisation elle-même.

Je tiens à insister sur le fait qu'au Mexique, on respecte la liberté syndicale et l'autonomie des syndicats ainsi que les autres droits fondamentaux des travailleurs, aussi bien individuels que collectifs, conformément à notre législation nationale et aux statuts qui régissent la vie interne des syndicats en conformité avec les normes et les principes de l'OIT elle-même.

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Je tiens à rappeler aux délégués qu'il n'est pas possible d'accorder un droit de réponse concernant une réponse antérieure.

(La séance est levée à 18 heures.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Troisième séance

Premier et deuxième rapports de la Commission de vérification des pouvoirs: présentation des rapports dont la Conférence prend acte	1
Présentation du rapport du Président du Conseil d'administration	1
Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion.....	3

Quatrième séance

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>)	18
---	----

.....
: Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact sur :
: l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions reconnaissants aux :
: délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs propres exemplaires afin de ne :
: pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de la Conférence sont accessibles sur :
: Internet à l'adresse <http://www.ilo.org>. :
:.....